

# COMPTES COMBINES GROUPAMA

2017

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA  
EXERCICE 2017**

## 1. ENVIRONNEMENT

### ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

L'année 2017 a débuté par un niveau d'incertitude élevé en Europe, avec les élections françaises et allemandes, et aux Etats-Unis avec l'investiture de Donald Trump. Ce niveau d'incertitude s'est progressivement réduit et l'année a été marquée par une accélération de l'ensemble des zones économiques, soutenue par un rebond de l'investissement productif et une reprise cyclique de l'industrie manufacturière. Ce cycle de croissance robuste et auto-entretenu ne génère pas de tensions inflationnistes à ce stade, donnant peu de pression aux banques centrales dans le resserrement de leurs politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, après un premier trimestre décevant, la croissance du PIB accélère au-dessus des 2% annuel au 3<sup>ème</sup> trimestre, avec des perspectives favorables à court terme au vu de la vigueur du marché de l'emploi, du besoin de restockage des entreprises et du redémarrage de l'inflation salariale. C'est dans ce contexte de croissance robuste que la Banque centrale américaine (FED) poursuit son resserrement monétaire : elle augmente son taux directeur de 75 points de base sur l'année dans la fourchette des 1,25-1,50% et débute au mois d'octobre la diminution de la taille de son bilan via le non réinvestissement d'une partie des remboursements obligataires. En fin d'année, l'adoption de la réforme fiscale de Donald Trump, avec notamment la baisse du taux d'imposition des sociétés à 20%, a contribué à soutenir la hausse de la valorisation des actifs risqués.

En zone euro, les chiffres d'activité enregistrent une hausse plus vigoureuse qu'attendue alors que les données d'inflation restent très modérées. L'issue des élections françaises a permis d'éloigner le risque de déstabilisation de la zone euro. La monnaie unique s'apprécie sensiblement à partir du mois d'avril. Ni l'incertitude sur la formation d'un gouvernement de coalition en Allemagne, ni le résultat des urnes en Catalogne n'ont entamé la confiance des milieux d'affaires. Les indicateurs de confiance des chefs d'entreprises atteignent des niveaux historiquement élevés. L'activité progresse plus vigoureusement qu'aux Etats-Unis : le taux de croissance atteint 2,6% en rythme annuel au 3<sup>ème</sup> trimestre sur fonds d'accélération des créations d'emploi et d'un redressement de l'investissement productif. En revanche, le scénario de reflation a tardé à se matérialiser et la BCE a été contrainte d'abaisser ses prévisions d'inflation à moyen terme. Ce contexte, ainsi que la forte hausse de l'euro face au dollar, ont milité pour une normalisation très progressive de sa politique accommodante : le programme d'achat d'actifs a été réduit de 60 Mds\$ à 30 Mds\$ par mois jusqu'en septembre 2018 et aucun calendrier sur la sortie de la politique d'achat d'actifs n'a été annoncé. La parité euro dollar clôture l'année à 1,20 \$, en hausse de près de 15%.

L'accélération de la demande mondiale a soutenu les économies émergentes qui ont bénéficié de conditions monétaires favorables et de prix des matières premières qui ont progressé sensiblement sur la deuxième partie de l'année. Les exportations de marchandises sont proches de leur point haut de fin 2013. La croissance chinoise est en ligne avec les attentes, légèrement en dessous des 7% sur un an. La dynamique est favorable dans les pays d'Europe centrale et orientale dont un indice de confiance PMI agrégé (Pologne, Hongrie, République Tchèque, Russie, Turquie) suggère une confiance qui se rapproche des plus hauts de 2011. En revanche, la dynamique est moins vigoureuse en Amérique Latine : la reprise est toujours lente au Brésil et le Mexique souffre du resserrement monétaire opéré cette année.

## MARCHES FINANCIERS EN 2017

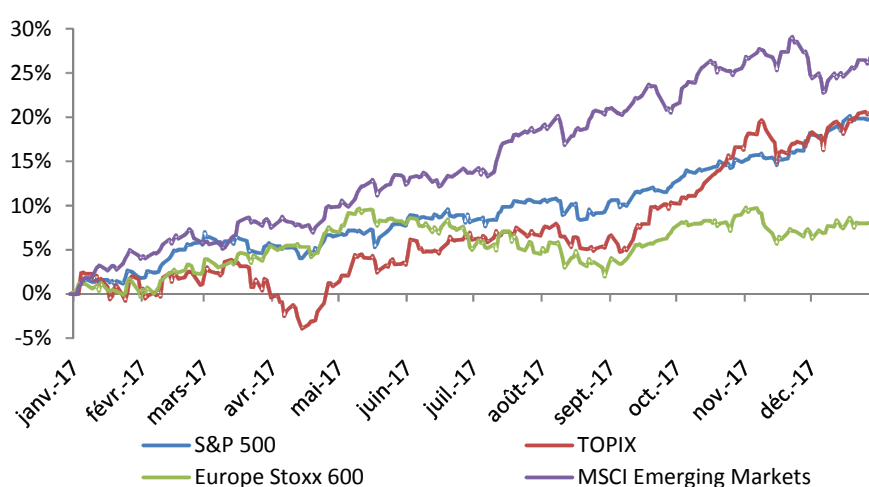
Toutes les classes d'actifs risqués ont clôturé l'année avec des performances largement positives, soutenues par l'accélération de la croissance mondiale dans un environnement monétaire toujours accommodant.

### Évolution des marchés actions

La conjoncture mondiale particulièrement favorable et le retour des croissances bénéficiaires des entreprises contribuent à l'excellente performance des marchés actions mondiaux. La volatilité atteint des niveaux historiquement bas car l'excès de liquidités des investisseurs vient limiter les phases de baisse.

Les bénéfices 2017 sont attendus en hausse par rapport à 2016 de +21% au Japon et +11% aux Etats-Unis et en zone euro contribuant à de bonnes performances sur les deux marchés (+20% sur le S&P et +7% pour l'eurostoxx). Les indices d'actions émergentes sont portés par la performance boursière du secteur de la technologie en Chine. En fin d'année, la perspective du vote de la réforme fiscale par le Sénat américain contribue à la progression des valorisations des entreprises aux Etats-Unis.

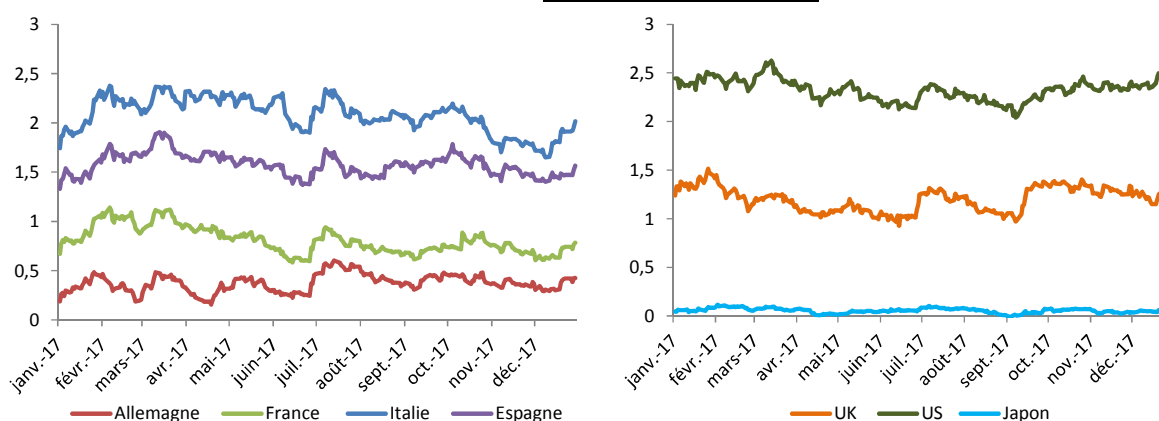
Performances des indices actions en devises locales hors dividendes



### Évolution des marchés de taux

Les évolutions des taux souverains s'inscrivent dans une remontée très lente et ont été guidées par le discours des banques centrales, le risque politique et les perspectives d'inflation mondiale. Sur l'année, les taux à 10 ans augmentent légèrement de 10 à 25 points de base en zone euro alors qu'ils restent stables dans les grandes économies développées hors zone euro. De façon plus spécifique, l'amélioration conjoncturelle et structurelle de l'économie portugaise conduit l'agence de notation Fitch à relever sa note de deux crans à BBB sur la dette souveraine, validant ainsi la diminution de la prime de risque constatée tout au long de l'année.

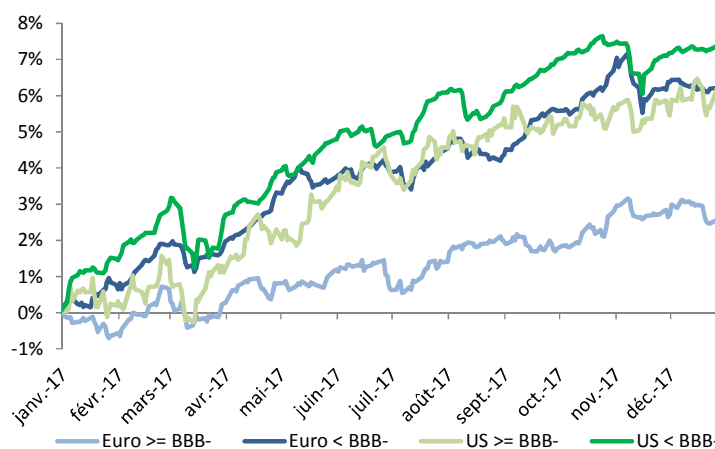
Evolution des taux 10 ans



## Évolution du marché du crédit

L'appétit pour le risque contribue à la bonne performance du crédit « Investment Grade » et « High Yield » dans un contexte où les taux de défaut des entreprises diminuent sur des niveaux historiquement bas.

### Performances des marchés du crédit en devise locales coupons réinvestis



En zone euro, les primes de risques ont accéléré leur resserrement après les élections présidentielles françaises. Sur la deuxième partie d'année, le discours accommodant de la BCE a contribué au maintien des primes de risque sur des niveaux de taux et de primes bas. La recherche de rendement et l'appétit pour le risque ont poussé les investisseurs à se diriger sur le segment plus risqué du « High Yield » qui enregistre une performance solide de +6,2%.

Aux Etats-Unis, le regain de confiance des investisseurs, la remontée progressive du prix des matières premières et la diminution de l'incertitude sur la politique de l'administration Trump ont contribué à sa performance significative en 2017 avec +6,4% sur « l'Investment Grade » et +7,5% sur le segment « High Yield ».

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

### Solidité Financière

#### **Opération de refinancement de la dette**

Début janvier 2017, Groupama a lancé une offre d'échange portant sur la totalité de ses titres super subordonnés émis en 2007 et sur une partie de ses titres subordonnés remboursables émis en 2009, contre de nouveaux titres subordonnés de maturité 10 ans.

Le 23 janvier 2017, Groupama a ainsi émis et placé auprès d'investisseurs institutionnels des titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant total de 650 millions d'euros, avec un coupon annuel de 6,00%. L'opération a rencontré un large succès auprès des porteurs institutionnels des deux instruments puisque le taux de transformation a atteint 65% sur les titres super subordonnés émis en 2007 et le plafond de 33% fixé par le groupe sur les titres subordonnés émis en 2009.

Les investisseurs institutionnels ont également manifesté un très grand intérêt pour le nouvel instrument proposé : la souche complémentaire en euros a rencontré une forte demande avec un livre d'ordres souscrit près de 10 fois.

Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama. Elle vise à allonger la maturité de son profil de dettes et à renforcer la flexibilité financière du groupe.

#### **Notation financière**

Le 3 mai 2017, Fitch Ratings a relevé les notations de solidité financière ("Insurer Financial Strength" – IFS) de Groupama SA et de ses filiales de 'BBB+' à 'A-'. La perspective associée à ces notations est Stable.

#### **Remboursement des TSSDI 2007**

Groupama SA a procédé au remboursement par anticipation du solde de ses titres super-subordonnés à durée indéterminée émis en 2007 (ISIN : FR0010533414) à la première date de remboursement, soit le 22 octobre 2017, à hauteur de 142,85 millions d'euros.

### Participations financières

#### **OTP Bank**

Le 22 mars 2017, Groupama a annoncé le succès du placement privé auprès d'investisseurs institutionnels de 8 260 000 actions d'OTP Bank, représentant environ 3 % du capital de la société. Le produit de ce placement s'est élevé à environ 64 428 millions de forints hongrois soit environ 208 millions d'euros.

A l'issue du placement, Groupama détient, directement ou indirectement, environ 14 140 000 actions d'OTP Bank, soit 5 % du capital de la société.

#### **Icade**

Le 19 juin 2017, Groupama a cédé 9 596 200 actions Icade à Crédit Agricole Assurances, représentant 12,95% du capital d'Icade, soit l'intégralité de la participation de Groupama. Le montant total de l'opération s'est élevé à environ 715 millions d'euros, soit 74,50 euros par action Icade cédée.

Avec cette opération, Groupama a poursuivi sa politique de réduction de son exposition aux actifs risqués.

#### **Domaine de Nalys**

Groupama a cédé en date du 19 juillet 2017 95% de sa participation dans la SCI du Domaine de Nalys pour un montant de 52 millions d'euros.

### Activités

#### **CaroleNash-Mastercover-Bollington**

Groupama a poursuivi son désengagement de participations non stratégiques. Ainsi, ses participations dans divers cabinets de courtage au UK ont été cédées au cours de l'année 2017. Groupama n'a désormais plus d'activité opérationnelle au Royaume Uni.

---

## **Gouvernance**

Suite à la promulgation de l'article 52 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, Groupama SA a débuté sa transformation d'organe central du groupe en caisse de réassurance mutuelle agricole de compétence nationale, qui est une forme particulière de société d'assurance mutuelle (SAM).

En 2017, Groupama SA a apporté ses portefeuilles d'assurance directe à Gan Assurances. En effet, Groupama SA, future caisse nationale de réassurance mutuelle agricole doit pratiquer exclusivement soit de l'assurance soit de la réassurance. Groupama SA étant en charge de la réassurance des caisses régionales, la future caisse nationale de réassurance mutuelle agricole ne pouvait donc pas exercer d'assurance directe.

Dans un objectif de rationalisation et de séparation des activités de réassurance et de holding de détention de participations, Groupama SA a apporté en 2017 à une nouvelle holding Groupama Holding Filiales et Participations la totalité de ses titres de filiales françaises d'assurance et de filiales de service et la quasi-totalité de ses titres de filiales internationales.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

En date du 22 septembre 2017, un protocole d'accord de cession des deux filiales portugaises a été signé entre Groupama SA et Benefits and Increases Unipessoal Lda. Cette transaction a reçu l'approbation des autorités réglementaires locales le 18 janvier 2018 et le closing a eu lieu le 2 février 2018.

### 3. ANALYSE DES COMPTES

#### 3.1 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RESULTATS

Chiffre d'affaires en millions d'euros	31/12/16	31/12/16 proforma	31/12/17	Var. courante	Var. constante
Assurance de biens et de responsabilité France	5 396	5 388	5 523	2,3%	2,5%
Groupama Gan Vie	3 486	3 486	3 595	3,1%	3,1%
Assurance de la personne France - hors Groupama Gan Vie	1 914	1 914	1 949	1,8%	1,8%
<b>Total Assurance France</b>	<b>10 796</b>	<b>10 788</b>	<b>11 066</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,6%</b>
Assurance de biens et de responsabilité International	1 767	1 697	1 765	-0,1%	4,0%
Assurance de la personne International	880	807	840	-4,5%	4,1%
<b>Total Assurance Internationale</b>	<b>2 647</b>	<b>2 504</b>	<b>2 605</b>	<b>-1,6%</b>	<b>4,1%</b>
Activités bancaires et financières	133	133	147	10,8%	10,8%
<b>Total GROUPAMA</b>	<b>13 576</b>	<b>13 425</b>	<b>13 819</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,9%</b>
<b>Total Assurance</b>	<b>13 443</b>	<b>13 292</b>	<b>13 672</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,9%</b>
dont Assurance de biens et de responsabilité	7 163	7 085	7 288	1,7%	2,9%
dont Assurance de la personne	6 280	6 207	6 384	1,7%	2,9%

#### Données proforma 2016 :

Le retraitement de certaines données du 31 décembre 2016 a été nécessaire afin de rendre possible la comparaison et l'analyse des évolutions entre les deux périodes.

En France, la Société Française de Protection Juridique a procédé à une modification de l'enregistrement comptable de certaines provisions techniques avec une incidence sur le chiffre d'affaires. L'impact sur les primes émises au 31 décembre 2016 est de -8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, le portefeuille d'affaires directes de Groupama SA a été apporté à Gan Assurances. Un proforma a été réalisé pour tenir compte de ce transfert (impact : 28 millions d'euros).

A l'International, le chiffre d'affaires pro forma au 31 décembre 2016 intègre le reclassement de l'activité des filiales portugaises en activité destinée à être cédée (impact : -69 millions d'euros).

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (Turquie, Roumanie, Hongrie), les effets de change sont neutralisés dans le proforma ; les données réelles au 31 décembre 2016 ont été converties aux taux de change du 31 décembre 2017.

Dans la suite du document, les chiffres sont exprimés à périmètre et à taux de change constants. Les données à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles au 31 décembre 2017 et les données réelles du 31 décembre 2016, converties aux taux de change moyens du 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires combiné Assurance de Groupama progresse de +2,9% à 13,7 milliards d'euros en données constantes (+1,7% en données courantes) par rapport au 31 décembre 2016. En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires combiné du groupe est en hausse de +2,9% en variation constante (+1,8% en variation courante) à 13,8 milliards d'euros.

En **assurance de biens et responsabilité**, le chiffre d'affaires du groupe progresse de +2,9%, dont +2,5% en France et +4,0% à l'International. L'activité est soutenue par l'assurance des particuliers et professionnels (+2,4% soit plus de 60% des primes en assurance de biens et responsabilité) qui profite des bonnes performances des branches automobile de tourisme (+2,3%) et habitation (+2,6%), tant en France qu'à l'International. La croissance des branches métiers agricoles (+2,5%), principalement à l'International, et des métiers tels que l'assistance (+19,1%) et la protection juridique (+7,8%) en France vient renforcer cette évolution.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** affiche une augmentation de +2,9% au 31 décembre 2017. Groupama Gan Vie, qui porte l'activité épargne-retraite en France, voit son chiffre d'affaires progresser de +3,1% sur la période avec notamment une hausse de +10,1% en épargne-retraite individuelle en UC. Les autres activités de l'assurance de la personne en France s'inscrivent également en hausse de +1,8%. Cette évolution s'explique principalement par la croissance de l'assurance de la personne collective (+6,2%) et plus précisément par les bonnes performances des branches retraite (+20,1%), santé (+2,9%) et acceptations (+18,8%). Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne à l'International progresse quant à lui de +4,1%, principalement sous l'effet de la croissance enregistrée en épargne-retraite individuelle (+3,2% dont +24,8% en UC).

Le chiffre d'affaires assurance en France représente 80,1% de l'activité globale du groupe sur la période alors que celui de l'International s'établit à 18,9% du chiffre d'affaires total. Les autres activités du groupe (activités financières et bancaires) représentent 1% du chiffre d'affaires total. Le produit net bancaire de ces activités s'élève à 143 millions d'euros au 31 décembre 2017.



Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/16	31/12/17	Var. valeur
Assurance de biens et de responsabilité France	4	59	55
Assurance de la personne France	169	221	52
<b>Total Assurance France</b>	<b>173</b>	<b>280</b>	<b>107</b>
Assurance de biens et de responsabilité International	21	43	22
Assurance de la personne International	29	41	12
<b>Total Assurance Internationale</b>	<b>50</b>	<b>84</b>	<b>34</b>
Activités bancaires et financières	27	32	5
Activités Holding	-56	-46	10
<b>Total GROUPAMA</b>	<b>193</b>	<b>349</b>	<b>156</b>
dont Assurance de biens et de responsabilité	25	102	76
dont Assurance de la personne	198	262	64

**Le résultat opérationnel économique** du groupe s'élève à 349 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 193 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le résultat opérationnel économique de l'assurance s'élève à +364 millions d'euros en 2017 et affiche une forte progression sur la période (+141 millions d'euros) tant en assurance de biens et responsabilité (+76 millions d'euros) qu'en assurance de la personne (+64 millions d'euros).

Le résultat opérationnel économique **en assurance de la personne** s'élève à +262 millions d'euros en 2017 contre +198 millions d'euros en 2016 (+52 millions d'euros en France et +12 millions d'euros à l'International). En France, cette progression résulte principalement de l'amélioration de la marge technique de Groupama Gan vie ainsi que de la hausse de la marge financière récurrente. Il convient de noter que le ratio combiné net des activités santé et dommages corporels hors Groupama Gan Vie reste stable sur la période à 90,7%.

**En assurance de biens et responsabilité**, le résultat opérationnel économique s'élève à +102 millions d'euros contre +25 millions d'euros au 31 décembre 2016 (+55 millions d'euros en France et +22 millions d'euros à l'International). Ainsi le ratio combiné net de l'activité non vie s'établit à 98,9% en 2017 contre 100,3% en 2016 (-1,4 point). Cette évolution s'explique par :

- ✓ une stabilité de la sinistralité attritionnelle qui s'élève à 58,9%,
- ✓ une moindre charge de sinistres graves (-1,7 point) tant en France (-2,2 points) qu'à l'International (-0,8 point),
- ✓ une hausse de la charge de sinistres relative aux climatiques (+1,4 point) avec notamment les cyclones Irma et Maria aux Antilles partiellement compensée par une amélioration du solde de réassurance (-0,5 point).

Les activités bancaires et financières contribuent à hauteur de +32 millions d'euros au résultat économique du groupe en 2017. L'activité de holding du groupe affiche un résultat opérationnel économique de -46 millions d'euros en 2017 contre une perte de -56 millions d'euros en 2016.

**Le résultat net du groupe** s'élève à +292 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre +322 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le résultat 2017 intègre notamment une hausse de la marge financière non récurrente (+26 millions d'euros) bénéficiant notamment de l'effet plus favorable de la variation de juste valeur des actifs.

Le résultat 2017 intègre en outre :

- ✓ le résultat des activités abandonnées de +136 millions d'euros en 2017 (dont +125 millions d'euros au titre de la cession d'ICADE) contre +66 millions d'euros en 2016 (principalement Cegid),
- ✓ les majorations légales suite au changement législatif en vie à hauteur de -133 millions d'euros,
- ✓ des charges fiscales liées d'une part, à la surtaxe d'impôt à hauteur de -25 millions d'euros et, d'autre part, à la baisse progressive du taux d'impôt en France à hauteur de -28 millions d'euros alors que l'exercice 2016 intégrait un produit de +61 millions d'euros (principalement suite à la sortie de Groupama Banque),
- ✓ l'effet des opérations de cession réalisées (courtiers UK en 2017 / Günes en 2016) et en cours (Portugal) de filiales internationales représentant une variation favorable de +10 millions d'euros,
- ✓ la liquidation de la structure Groupama UK qui portait un effet de change négatif historique de -45 millions d'euros (la liquidation entraînant l'externalisation en résultat de ce change latent)
- ✓ des autres charges non récurrentes liées à différents projets à hauteur de -34 millions d'euros ainsi que le résultat de mise en équivalence d'Orange Bank pour -35 millions d'euros.
- ✓ des charges de financement externe en hausse (-17 millions d'euros). Cette évolution est liée au fait que la nature des instruments émis lors des refinancements de la dette opérée en janvier 2017, ne sont pas qualifiés en IFRS de fonds propres mais de dettes, ce qui a pour conséquence un enregistrement en charge d'intérêt de leur rémunération et non plus en variation de fonds propres.
- ✓ une dépréciation des écarts d'acquisition en Turquie à hauteur de -58 millions d'euros en 2017 contre -88 millions d'euros en 2016.

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2017
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>193</b>	<b>349</b>
Plus values réalisées nettes <sup>(1)</sup>	234	208
Dotation aux provisions pour dépréciations à caractère durable <sup>(1)</sup>	-15	-7
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur <sup>(1)</sup>	-4	40
Autres charges et produits	-23	-318
Charges de financement	-40	-57
Résultat net des activités cédées	66	136
Dépréciation des goodwill	-88	-58
<b>Résultat net</b>	<b>322</b>	<b>292</b>

(1) montants nets de PB et IS

### 3.2 ACTIVITE ET RESULTATS EN FRANCE

Chiffre d'affaires France en millions d'euros	31/12/16 proforma			31/12/17		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Caisses Régionales	1 752	3 680	5 432	1 795	3 746	5 541
Groupama SA	17	99	116	11	119	130
Groupama Gan Vie	3 486		3 486	3 595		3 595
Gan Assurances	135	1 288	1 423	131	1 292	1 422
Amaline Assurances	4	55	58	3	66	69
Autres entités <sup>(1)</sup>	7	266	273	8	300	308
<b>Total</b>	<b>5 400</b>	<b>5 388</b>	<b>10 788</b>	<b>5 543</b>	<b>5 523</b>	<b>11 066</b>

(1) y compris Assuvie

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 31 décembre 2017 progresse de +2,6% par rapport au 31 décembre 2016 et s'établit à 11 066 millions d'euros.

#### Assurance de biens et responsabilité

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	ABR France		
	31/12/16 proforma	31/12/17	Var. %
Caisses Régionales	3 680	3 746	1,8%
Groupama SA	99	119	19,9%
Gan Assurances	1 288	1 292	0,3%
Amaline Assurances	55	66	20,9%
Autres entités	266	300	12,5%
<b>Total</b>	<b>5 388</b>	<b>5 523</b>	<b>2,5%</b>

**Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité** (49,9% du chiffre d'affaires France) progresse de +2,5% pour atteindre 5 523 millions d'euros au 31 décembre 2017. L'assurance des particuliers et professionnels s'inscrit en hausse de +2,1% sur la période à 3 284 millions d'euros (près de 60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). La croissance des branches automobile de tourisme (+1,8% à 1 536 millions d'euros), habitation (+2,2% à 1 048 millions d'euros) et risques professionnels (+2,6% à 447 millions d'euros) explique cette évolution. L'assurance aux entreprises et collectivités (879 millions d'euros et 16% du portefeuille) progresse de +2,8%, principalement portée par les bonnes performances de la branche flottes (+4,9%). Le développement de la branche protection juridique (+8 millions d'euros principalement du fait de partenariats externes) ainsi que la hausse de l'activité assistance (+23 millions d'euros) contribuent également à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité.

En assurance de biens et responsabilité (3 746 millions d'euros), le chiffre d'affaires des **caisses régionales** progresse de +1,8% sur la période. Les branches automobile de tourisme (+1,3% à 1 060 millions d'euros) et habitation (+1,2% à 758 millions d'euros) profitent de hausses tarifaires et d'un développement du portefeuille (+28 000 véhicules et +14 500 contrats à fin décembre 2017). L'assurance aux entreprises et collectivités affiche également de bonnes performances avec notamment une hausse de +6,1% sur la branche flottes (303 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Groupama SA** qui porte certaines activités nationales (partenariat d'assurance avec LBP Assurance notamment) via la réassurance et la quote-part dans les pools professionnels (Gareat, Assurpol...) s'élève à 119 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 99 millions d'euros sur la période précédente. Cette évolution (+19,9%) provient essentiellement de la hausse du chiffre d'affaires réalisé avec La Banque Postale (+17 millions d'euros) qui est réassurée par Groupama SA via un traité en quote-part.

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** progresse de +0,3% à 1 292 millions d'euros au 31 décembre 2017, la hausse de la prime moyenne étant atténuée par la baisse du nombre de contrats en portefeuille. Les bonnes performances des branches risques professionnels (+2,4%) et flottes (+2,2%) compensent le recul affiché par les branches dommages aux biens des entreprises et collectivités (-3,3%) et construction (-4,2%).

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires d'**Amaline** en assurance de biens et responsabilité progresse de +20,9% à 66 millions d'euros sous l'effet combiné de la croissance du portefeuille en nombre (+30 000 contrats) et de la hausse de la prime moyenne. La branche automobile de tourisme profite du développement du partenariat avec Renault et affiche une augmentation de +19,2%. La branche habitation s'inscrit quant à elle en hausse de +25,0%.

**Groupama Assurance-Crédit et Caution** présente un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de +5,5% par rapport à la période précédente.

Le chiffre d'affaires de **Mutuaide Assistance** au 31 décembre 2017 est en hausse de +19,1% à 144 millions d'euros. Cette évolution est notamment liée au développement des affaires nouvelles (dont l'apport de nouveaux contrats par des courtiers), à la hausse de l'activité avec un partenaire important et au renouvellement du contrat des cartes bancaires du groupe Crédit Agricole (croissance en nombre et révision tarifaire).

Le chiffre d'affaires de la **Société Française de Protection Juridique** progresse de +7,8% au 31 décembre 2017 et s'établit à 116 millions d'euros, en raison du développement soutenu des partenariats (notamment avec La Banque Postale).

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique de la France s'élève à 59 millions d'euros en 2017 contre 4 millions d'euros en 2016. Il se présente comme suit :

Assurance de biens et responsabilité France - En millions d'euros	31/12/2016		31/12/2017		Variation 2017-2016	
Primes acquises brutes	5 408	100,0%	5 478	100,0%	70	1,3%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-3 830	-70,8%	-3 833	-70,0%	-3	-0,1%
Solde de réassurance	-22	-0,4%	55	1,0%	78	>100%
<b>Marge technique nette de réassurance</b>	<b>1 556</b>	<b>28,8%</b>	<b>1 700</b>	<b>31,0%</b>	<b>144</b>	<b>9,3%</b>
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 647	-30,4%	-1 687	-30,8%	-40	-2,4%
<b>Résultat technique net de réassurance</b>	<b>-91</b>	<b>-1,7%</b>	<b>13</b>	<b>0,2%</b>	<b>104</b>	<b>&gt;100%</b>
Marge financière récurrente nette d'impôt	105	1,9%	97	1,8%	-8	-7,5%
Autres éléments	-10	-0,2%	-51	-0,9%	-41	<-100%
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>4</b>	<b>0,1%</b>	<b>59</b>	<b>1,1%</b>	<b>55</b>	<b>&gt;100%</b>
Plus values réalisées nettes d'IS	72	1,3%	73	1,3%	2	2,2%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS	-1	0,0%		0,0%	1	NA
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS	2	0,0%	9	0,2%	7	>100%
Autres opérations nettes d'IS	-13	-0,2%	-41	-0,8%	-28	<-100%
<b>Résultat net groupe</b>	<b>64</b>	<b>1,2%</b>	<b>100</b>	<b>1,8%</b>	<b>36</b>	<b>56,6%</b>

En France, le **résultat technique net** (primes acquises brutes – charges techniques brutes – charges opérationnelles courantes techniques nettes et solde de réassurance) est en hausse de 104 millions d'euros sur la période. L'amélioration de 1,8 point du ratio combiné net ABR à 99,8% en 2017 est à l'origine de cette évolution. L'exercice 2017 a été marqué par une baisse significative de la charge de sinistres graves de 198 millions d'euros (-3,7 points) alors qu'à l'inverse le coût des événements climatiques (cyclones Irma et Maria aux Antilles, tempêtes et gel sur récoltes) est plus élevé que celui de 2016 (+2,2 points) mais il est mieux couvert par la réassurance qui vient atténuer cette évolution adverse.

De moindres dégagements sur antérieurs viennent compenser partiellement cette évolution. Ainsi, le ratio de sinistralité nette en assurance de biens et responsabilités (69% en 2017) s'améliore de 2,2 points. Le ratio de frais d'exploitation augmente de +0,4 point à 30,8% en 2017.

Les principaux éléments suivants sont à retenir au 31 décembre 2017 :

Le résultat technique net du portefeuille des **caisses régionales** se dégrade avec un ratio combiné en assurance de biens et responsabilité qui se détériore de +0,6 point à 97,4%. La hausse de la charge de sinistres (+3,8 points) s'explique par l'augmentation de la sinistralité climatique (+3,4 points) et de moindres bonis sur exercices antérieurs (+11,6 points) mais intègre une baisse de la sinistralité des graves (-4,5 points) et une diminution de la charge des autres provisions techniques (-4,8 points). La remontée des taux se traduit dans les comptes 2017 par une produit de près de 10 millions d'euros contre une charge de -96 millions d'euros en 2016.

Le résultat technique de **Gan Assurances** en assurance de biens et responsabilité est en progression de 59 millions d'euros par rapport à 2016. L'amélioration de la sinistralité nette (+4,8 points à 79,6%) masque une stabilité de la sinistralité courante et une évolution favorable des dégagements sur exercices antérieurs (pour mémoire 2016 avait été marqué par des malis sur antérieurs très significatifs). Sur exercice courant, la charge de sinistres graves reste stable à 8% alors qu'on note une légère baisse de la charge de sinistres climatiques (-0,4 point à 4,4%). Le ratio de frais d'exploitation est stable à 29,6% en 2017.

Le ratio combiné net d'**Amaline** s'établit à 101,4% en 2017 contre 124,0% en 2016 (-22,6 points) en lien avec le recul significatif de la sinistralité nette (-19,6 points à 65,1% en 2017). L'amélioration de la sinistralité courante avec de moindres sinistres graves et climatiques pour respectivement -20,4 points et -3,4 points explique cette tendance. Le ratio de frais d'exploitation diminue de -3 points à 36,2% en 2017.

L'assurance de biens et responsabilité en France est impactée en 2017 par la remontée des taux qui représente un produit net d'impôt de 10 millions d'euros comparé à une charge de -100 millions d'euros en 2016.

En France, la **marge financière récurrente** (après impôt) de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'élève à 97 millions d'euros en 2017, en baisse de -7,5% sur la période.

Les **autres éléments** intègrent notamment les autres produits et charges non techniques, l'impôt sur le résultat récurrent, le résultat des sociétés mises en équivalence et les intérêts minoritaires. Ce poste évolue défavorablement car il intègre la charge d'impôt liée à l'amélioration du résultat technique.

En France, le **résultat net** s'établit à 100 millions d'euros en 2017 contre 64 millions d'euros en 2016. La marge financière non récurrente progresse de 10 millions d'euros sur la période. Les éléments exceptionnels représentent une charge de -41 millions d'euros et comprend notamment la surtaxe d'impôt sur les sociétés.

## Assurance de la personne

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	AP France		
	31/12/16	31/12/17	Var. %
Groupama Gan Vie	3 486	3 595	3,1%
Caisses Régionales	1 752	1 795	2,5%
Groupama SA	17	11	-32,8%
Gan Assurances	135	131	-2,9%
Amaline Assurances	4	3	-6,6%
Autres entités <sup>(1)</sup>	7	8	21,2%
<b>Total</b>	<b>5 400</b>	<b>5 543</b>	<b>2,7%</b>

<sup>(1)</sup> y compris Assuvie

Le **chiffre d'affaires de l'assurance de la personne** (50,1% du chiffre d'affaires France) est en hausse de +2,7% à 5 543 millions d'euros. Le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe en France progresse de +3,2% dans un marché qui affiche une baisse de -2% à fin décembre 2017 (source FFA). Cette évolution est principalement imputable à la hausse de l'activité en épargne/retraite individuelle en UC (+10,1%) tandis que le chiffre d'affaires de la branche en euros affiche une baisse de -1,7%. Après prise en compte des arbitrages (euros vers UC -248 millions d'euros), des transferts Fourgous (359 millions d'euros) et de la collecte nette en UC (394 millions d'euros), le taux de PM en épargne individuelle en UC est désormais de 25,8% (contre 23,5% au 31 décembre 2016).

Le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 31 décembre 2017 progresse de +2,2% par rapport à la période précédente. Cette évolution est notamment imputable à la hausse enregistrée en santé (+0,9%) qui se décompose en une diminution de -0,3% en santé individuelle et une hausse de +2,9% en santé collective grâce à la poursuite des effets de l'ANI. Les bonnes performances des branches prévoyance collective (+2,0%) et assurance du personnel communal (+12,4%) sont également à noter.

La collecte nette du groupe en France est négative à -1 200 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre -1 178 millions d'euros sur la période précédente.

Les réseaux constituant **Groupama Gan Vie** enregistrent un chiffre d'affaires en progression de +3,1% à 3 595 millions d'euros au 31 décembre 2017. Par métier, le chiffre d'affaires de Groupama Gan Vie est majoritairement réalisé en assurance individuelle (59,2%), dont les primes émises augmentent de +1,4% par rapport au 31 décembre 2016 et s'établissent à 2 127 millions d'euros. L'activité en épargne individuelle s'inscrit en hausse de +3,2%. Les encours en UC en épargne individuelle poursuivent leur croissance et représentent désormais 25,8% de l'encours total contre 23,5% à fin décembre 2016. Il faut noter qu'en plus du chiffre d'affaires, Groupama Gan Vie a géré des transferts Fourgous vers des fonds multisupports (non reconnus en chiffre d'affaires) pour 359 millions d'euros (dont 172 millions d'euros investis en UC). L'assurance collective (40,8% de l'activité) affiche quant à elle une augmentation de +5,6% à 1 467 millions d'euros en lien avec la croissance des branches retraite (+20,1%) et acceptations collectives (+18,8%)

La décomposition du chiffre d'affaires de l'entité Groupama Gan Vie par réseau est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2016 Réal	2017 Réal	Var. 2017-2016
Caisses régionales	995	1 024	2,8%
Agents généraux	893	868	-2,8%
Courtage	913	992	8,7%
Gan Patrimoine	195	234	20,5%
Gan Prévoyance	488	475	-2,8%
Réunima	2	2	-24,1%
<b>Total</b>	<b>3 486</b>	<b>3 595</b>	<b>3,1%</b>
Individuelles	2 097	2 127	1,4%
<i>dont épargne retraite en UC</i>	618	680	10,1%
<i>dont épargne retraite en euros</i>	1 070	1 050	-1,9%
Collectives	1 389	1 467	5,6%
<b>Total</b>	<b>3 486</b>	<b>3 595</b>	<b>3,1%</b>

Le chiffre d'affaires du **réseau des caisses régionales** s'élève à 1 024 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de +2,8% par rapport à la période précédente. En assurance individuelle, l'activité s'établit à 977 millions d'euros (+1,9%) en lien avec la hausse du chiffre d'affaires en épargne-retraite individuelle (+1,9% dont +3,5% en UC). Il convient en outre de noter que le montant des transferts Fourgous s'établit à 321 millions d'euros au 31 décembre 2017 dont 152 millions d'euros investis en UC. Le chiffre d'affaires en assurance collective s'établit à 47 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 37 millions d'euros sur la période précédente.

**Le réseau Gan Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 868 millions d'euros au 31 décembre 2017 en baisse de -2,8% par rapport à celui du 31 décembre 2016. Les primes émises en assurance individuelle diminuent de -3,0% sous l'effet de la baisse enregistrée par l'activité en épargne-retraite individuelle (-2,8%). La progression du chiffre d'affaires en UC de la branche est toutefois à noter (+9,2%). Ce réseau bénéficie de transferts Fourgous à hauteur de 14 millions d'euros au 31 décembre 2017 dont 5 millions d'euros investis en UC. L'activité en assurance collective affiche une baisse de -2,6%, principalement sous l'effet du repli enregistré en prévoyance collective (-6,4%).

**Le réseau du courtage** enregistre un chiffre d'affaires de 992 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de +8,7% par rapport au 31 décembre 2016, en lien avec la croissance des branches retraite collective (+39,1%), prévoyance collective (+6,4%) et acceptations collectives (+15,5%) qui bénéficient notamment du développement des affaires nouvelles.

Le chiffre d'affaires du réseau de **Gan Patrimoine** est en hausse de +20,5% et s'élève à 234 millions d'euros au 31 décembre 2017 sous l'effet de la progression de la branche épargne-retraite individuelle (+21,1%) qui bénéficie notamment du succès d'opérations commerciales sur les produits multi supports. Le montant des transferts Fourgous s'élève quant à lui à 24 millions d'euros au 31 décembre 2017 dont 16 millions d'euros investis en UC.

Le réseau commercial de **Gan Prévoyance** contribue à hauteur de 475 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2017 et enregistre une diminution de -2,8% de son activité sous l'effet de la baisse des primes en épargne (-5,5% dont +12,8% en épargne en UC et -8,3% en épargne en euros) et en santé individuelle (-12,9%), affectée par le développement des contrats collectifs ANI. L'activité en retraite individuelle reste stable sur la période à 235 millions d'euros avec une croissance du chiffre d'affaires en UC (+40,4%).

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires des **caisses régionales** (1 795 millions d'euros) progresse de +2,5% par rapport au 31 décembre 2016. L'assurance de la personne individuelle affiche une hausse de +1,0% en lien avec la croissance enregistrée par la branche prévoyance individuelle (+2,8% à 305 millions d'euros). Après plusieurs exercices en repli sous l'effet de l'ANI, la branche santé individuelle renoue avec la croissance (+0,4% à 1 098 millions d'euros). L'assurance de la personne collective s'inscrit quant à elle en hausse de +10,3%, favorisée par les bonnes performances des branches santé (+9,3% à 154 millions d'euros) et assurance du personnel des collectivités (+12,4% à 129 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** en assurance de la personne (santé individuelle) s'établit à 131 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il affiche une baisse de -2,9% sur la période sous l'effet d'une diminution du nombre de contrats en portefeuille (-4 000 contrats) liée à l'ANI. Les contrats collectifs dans le cadre de l'ANI ne sont pas souscrits par Gan Assurances mais par Groupama Gan Vie.

Les **Caisses Fraternelles** réalisent un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'activité non poursuivie de la filiale **Assuvie** progresse de +0,8% par rapport au 31 décembre 2016. Son chiffre d'affaires (constitué uniquement de primes périodiques en run off) au 31 décembre 2017 s'élève à 4 millions d'euros.

En **assurance de la personne**, le résultat opérationnel économique en France s'élève à 222 millions d'euros en 2017 contre 169 millions d'euros en 2016.

Assurance de la personne France - En millions d'euros	31/12/2016		31/12/2017		Variation 2017-2016	
Primes acquises brutes	5 418	100,0%	5 594	100,0%	176	3,2%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-4 326	-79,8%	-4 301	-76,9%	26	0,6%
Solde de réassurance	10	0,2%	-19	-0,3%	-29	<-100%
<b>Marge technique nette de réassurance</b>	<b>1 102</b>	<b>20,3%</b>	<b>1 275</b>	<b>22,8%</b>	<b>172</b>	<b>15,6%</b>
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 110	-20,5%	-1 132	-20,2%	-23	-2,0%
<b>Résultat technique net de réassurance</b>	<b>-7</b>	<b>-0,1%</b>	<b>143</b>	<b>2,5%</b>	<b>150</b>	<b>&gt;100%</b>
Marge financière récurrente nette de participation aux bénéfices et d'impôt	195	3,6%	143	2,5%	-53	-27,0%
Autres éléments	-19	-0,4%	-63	-1,1%	-44	<-100%
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>169</b>	<b>3,1%</b>	<b>222</b>	<b>4,0%</b>	<b>53</b>	<b>31,2%</b>
Plus values réalisées nettes d'IS et de PB	135	2,5%	54	1,0%	-81	-59,9%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS et de PB	-12	-0,2%	-7	-0,1%	5	38,3%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS et de PB	2	0,0%	11	0,2%	9	>100%
Autres opérations nettes d'IS	-5	-0,1%	-155	-2,8%	-150	<-100%
<b>Résultat hors restructurations</b>	<b>290</b>	<b>5,3%</b>	<b>125</b>	<b>2,2%</b>	<b>-165</b>	<b>-56,9%</b>
Résultat net des activités cédées	49	0,9%	17	0,3%	-32	-65,9%
<b>Résultat net groupe</b>	<b>339</b>	<b>6,2%</b>	<b>141</b>	<b>2,5%</b>	<b>-197</b>	<b>-58,2%</b>

Le **résultat technique net de réassurance** progresse de +150 millions d'euros en 2017 (+29 millions d'euros sur base proforma compte tenu d'un reclassement des prélèvements sur encours euros chez Groupama Gan Vie).

Sur **Groupama Gan Vie**, le résultat technique net récurrent progresse de 25 millions d'euros sur la période (après retraitement de l'effet des prélèvements sur en cours euros instaurés en épargne individuelle et sur le régime L441 en 2017 et représentant 121 millions d'euros). Il convient de préciser que ce changement conduit à afficher une marge technique en hausse mais n'a pas d'incidence sur le résultat de Groupama Gan Vie car sa contrepartie affecte la marge financière.

En **assurances individuelles**, la marge technique hors frais est stable masquant néanmoins des chargements sur encours UC en hausse et des chargements sur primes en euros en diminution.

En **assurances collectives**, la marge progresse de +2 millions d'euros avant impôt avec une marge courante en hausse en santé / prévoyance essentiellement (+12 millions d'euros), l'effet favorable de l'environnement de taux (+29 millions d'euros), une moindre reprise de provision d'égalisation sociale (-10 millions d'euros), l'augmentation de la charge des autres éléments non récurrents (-20 millions d'euros) affectés notamment par la diminution des boni / mali sur primes et prestations et un solde de réassurance en baisse après des produits non récurrents enregistrés en 2016 (-8 millions d'euros).

Par ailleurs la marge technique bénéficie de l'impact favorable d'autres éléments non récurrents (notamment de reprise de provisions techniques suite à des évolutions réglementaires).

Le résultat technique net **des caisses régionales** s'améliore sur la période avec un ratio combiné net qui s'élève à 93,6%. Le ratio de sinistralité nette baisse de -0,5 point à 74,6% notamment sous l'effet d'une amélioration de la branche santé individuelle.

Le résultat technique net de l'assurance de la personne de l'entité **Groupama SA** est en retrait sensible sur la période en raison de résultats sur exercices antérieurs.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéficiaires et d'impôt) retraitée de l'effet des prélèvements sur encours euros (+79 millions d'euros après impôt) est en hausse de 26 millions d'euros sur la période.

En France, le **résultat hors activités non poursuivies** de l'assurance de la personne s'élève à 125 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 290 millions d'euros au 31 décembre 2016. La marge financière non récurrente diminue de 67 millions d'euros sur la période, du fait principalement de moindres plus values réalisées. Pour mémoire, l'exercice 2016 était marqué par des opérations d'allègement sur la dette obligataire italienne et espagnole. Les éléments exceptionnels représentent une charge de -155 millions d'euros qui comprend en 2017 d'une part, le provisionnement des majorations légales des rentes vie suite au changement législatif à hauteur de -133 millions d'euros et, d'autre part, la surtaxe d'impôt sur les sociétés.

Après prise en compte du résultat net des activités cédées, le **résultat net** de l'assurance de la personne en France s'élève à 141 millions d'euros en 2017.

### 3.3 ACTIVITE ET RESULTATS A L'INTERNATIONAL

Chiffre d'affaires International en millions d'euros	31/12/16 proforma			31/12/17		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Italie	488	968	1 456	493	1 013	1 506
Grèce	54	81	135	53	79	132
Turquie	68	247	315	76	261	337
Hongrie	172	147	318	189	160	350
Roumanie	12	192	204	14	188	202
Bulgarie	5	6	11	6	9	15
Gan Outre-Mer	8	56	64	8	55	63
<b>Total</b>	<b>807</b>	<b>1 697</b>	<b>2 504</b>	<b>840</b>	<b>1 765</b>	<b>2 605</b>

Le **chiffre d'affaires** combiné du groupe à l'**International** s'établit à 2 605 millions d'euros au 31 décembre 2017, en progression de +4,1% par rapport au 31 décembre 2016.

L'**assurance de biens et responsabilité** affiche un chiffre d'affaires de 1 765 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de +4,0% par rapport à la période précédente. La croissance de la branche métiers agricoles (+15,5%), notamment en Turquie, combinée à celle de la branche automobile de tourisme (+2,9%), principalement en Italie, explique cette évolution. Les bonnes performances de la branche habitation (+4,6%) sont également à noter.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** progresse de +4,1% à 840 millions d'euros. La branche assurance de la personne individuelle s'inscrit en hausse de +4,1% sous l'effet de la croissance enregistrée en épargne-retraite individuelle (+3,2%), notamment en Hongrie. L'assurance de la personne en collectives progresse également de +4,1%, les bonnes performances de la branche prévoyance collective (+13,6%) étant quelque peu atténuées par le repli enregistré en retraite collective (-14,3%).

Le **résultat opérationnel économique** de l'assurance sur le périmètre International s'élève à 84 millions d'euros en 2017 (+34 millions d'euros par rapport à 2016).

Le résultat de l'activité **assurance de biens et responsabilité** progresse de +22 millions d'euros avec un ratio combiné net à 100,6%, en amélioration de 2,4 points par rapport au ratio combiné net 2016 pro forma (retraité des activités non poursuivies). La sinistralité nette s'inscrit en baisse de -2,8 points à 69,2% en 2017 et résulte de l'amélioration de la sinistralité en Turquie (notamment en RC automobile) et en Italie (liquidation des exercices antérieurs plus favorable) et masque la dégradation de la sinistralité de certains pays affectée par la survenance de sinistres graves (Hongrie et Pacifique). Le ratio de frais d'exploitation est en hausse de 0,4 point à 31,4%.

Le résultat de l'activité **assurance de la personne** augmente de +12 millions d'euros avec un résultat technique en hausse de +14 millions d'euros avec, d'une part, une amélioration des résultats techniques en assurance non-vie (-5,5 points à 91,3%) notamment en santé et prévoyance collective en Italie et, d'autre part, l'amélioration de l'assurance vie +3 millions d'euros (prévoyance individuelle en Grèce).



Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/16	31/12/17
Italie	16	37
Grèce	7	9
Turquie	-4	7
Portugal	-1	0
Hongrie	12	11
Roumanie	6	10
Bulgarie	0	1
Grande Bretagne	1	0
Gan Outre Mer	6	2
<b>Entités mises en équivalence</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
Tunisie (Star)	3	1
Chine (Avic)	5	6
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>84</b>

Le **résultat net** de l'assurance à l'International s'élève à 91 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 68 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Par entité le détail du résultat net est le suivant :

Résultat net en millions d'euros (1)	31/12/2016	31/12/2017
Italie	17	35
Grèce	13	11
Turquie	-2	8
Hongrie	13	15
Roumanie	7	10
Bulgarie	0	1
Gan Outre-Mer	5	2
<b>Entités mises en équivalence</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
Tunisie (Star)	3	1
Chine (Groupama Avic)	5	6
<b>Entités cédées</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
Grande Bretagne	8	4
Portugal	0	-2
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>91</b>

(1) hors résultat de l'activité holding

## Italie

Le chiffre d'affaires de la filiale italienne **Groupama Assicurazioni** est en hausse de +3,4% à 1 506 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le chiffre d'affaires en **assurance de biens et responsabilité** progresse de +4,6% à 1 013 millions d'euros. L'activité en automobile de tourisme (près de 75% des primes émises en assurance de biens et responsabilité) est en hausse de +4,3% sous l'effet de la croissance du portefeuille et des affaires nouvelles. La croissance des branches habitation (+6,1%) et dommages aux entreprises (+1,8%) s'explique par le développement du portefeuille en nombre et l'augmentation de la prime moyenne.

L'activité en **assurance de la personne** (493 millions d'euros) affiche quant à elle une hausse de +1,0%. L'activité en épargne-retraite individuelle diminue de -1,0%. Conformément aux orientations du Groupe, la filiale a changé son business mix en privilégiant les produits multisupports. L'épargne individuelle en unités de compte voit ainsi son chiffre d'affaires progresser de +42,8% à 88 millions d'euros, principalement grâce au réseau des agents, tandis que l'activité en épargne individuelle en euros (plus de 60% des primes émises vie mais plus consommatrice de fonds propres) recule de -11,3%. Les bonnes performances des branches prévoyance (individuelle : +6,1% sous l'effet du développement du portefeuille et de la hausse de la prime moyenne ; collective : +20,4% grâce au réseau bancaire) compensent toutefois pour partie cette évolution.

Le **résultat opérationnel économique** s'établit à +37 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre +16 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le ratio combiné **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 99,7% au 31 décembre 2017, en recul de -3,6 points par rapport à 2016. Après les tremblements de terre survenus en 2016, le taux de sinistralité brute s'améliore de 9,6 points à 66,9%. La baisse de la sinistralité d'origine climatique a profité à l'ensemble des branches avec d'importants dégagements de boni de liquidation. La branche automobile, malgré la forte concurrence, enregistre une diminution du coût moyen. A contrario, le ratio de réassurance se dégrade de 5,4 points suite aux tremblements de terre de 2016 (pour partie pris en charge par les réassureurs), ce qui a eu notamment pour conséquence une hausse du coût de la réassurance et le reversement de boni de liquidation aux réassureurs. Le taux de frais d'exploitation est en légère hausse (+0,6 point à 29,9%).

En **assurance de la personne**, le résultat technique augmente de +5 millions d'euros au 31 décembre 2017 grâce à la bonne performance de la santé collective et au dégagement de boni de liquidation.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux résultats) est en repli sous l'effet de la baisse des taux de rendement liée au réinvestissement d'une partie du portefeuille à des taux moins favorables.

Le **résultat net** représente un profit de 35 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre un profit de 17 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce résultat intègre la charge d'amortissement de la valeur de portefeuille pour -11 millions d'euros.

## Turquie

Le chiffre d'affaires des filiales turques **Groupama Sigorta** et **Groupama Emeklilik** augmente de +7,1% à 337 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de biens et responsabilité** (261 millions d'euros) enregistre une progression de +5,8%. Les risques agricoles (y compris Tarsim) affichent une hausse de +15,0%, principalement grâce au réseau des coopératives agricoles TKK. L'automobile de tourisme progresse de +3,7% principalement grâce aux pools et aux réseaux des courtiers et des coopératives agricoles TKK. Ces bonnes performances sont toutefois atténuées par le recul enregistré par la branche dommages aux entreprises (-10,7%) sous l'effet d'une politique de souscription plus sélective.

L'activité en **assurance de la personne** (76 millions d'euros) affiche une hausse de +11,7%, principalement sous l'effet de la croissance des branches santé individuelle (+9,3% du fait des bonnes performances des agences) et prévoyance collective (+12,0% notamment grâce au réseau des coopératives agricoles TKK).

Le **résultat opérationnel économique** des filiales turques Groupama Sigorta et Groupama Emeklilik représente un profit de +7 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une perte de -4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le ratio combiné de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'inscrit en baisse de -2 points à 111,4% au 31 décembre 2017. Cette amélioration s'explique principalement par la forte baisse des mali de liquidation en responsabilité civile automobile, branche qui avait encore fait l'objet de renforcements de provisions au cours de l'exercice 2016. La sinistralité courante hors pools se dégrade de 1 point, à 81% au 31 décembre 2017 en raison d'une hausse de la fréquence des sinistres notamment sur les risques professionnels et entreprises. Le ratio de frais d'exploitation s'élève à 21,6% en 2017, en léger recul par rapport au 31 décembre 2016.

Le résultat technique en **assurance de la personne** augmente de +1 million d'euros en 2017 porté par la bonne performance de l'assurance emprunteur.

La **marge financière récurrente** s'inscrit en légère baisse sous l'effet de la dépréciation de la livre turque et ceci malgré l'augmentation des taux de rendement.

Le **résultat net** des filiales turques s'établit à +8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une perte de -2 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## Grèce

Le chiffre d'affaires de **Groupama Phoenix** diminue de -2,3% par rapport à la période précédente et s'établit à 132 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'activité en **assurance de biens et responsabilité** est en repli de -2,7% à 79 millions d'euros. La branche automobile de tourisme (près de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) s'inscrit en baisse de -1,7% sous l'effet combiné d'une diminution de la prime moyenne et du recul du portefeuille en nombre (fin du partenariat avec un courtier).

Le chiffre d'affaires de **l'assurance de la personne** diminue quant à lui de -1,6% à 53 millions d'euros. La baisse enregistrée par la branche retraite collective (-19,0%, l'exercice 2016 ayant bénéficié de versements exceptionnels) atténue la forte croissance de l'activité en épargne-retraite individuelle (>100%). Celle-ci bénéficie de la bonne performance du chiffre d'affaires en unités de compte qui triple sur la période.

Le **résultat opérationnel économique** est un profit de +9 millions d'euros en 2017 contre un profit de +7 millions en 2016.

Le ratio combiné en **assurance de biens et responsabilité** reste stable à 85,3%, la baisse du taux de sinistralité compensant la hausse des ratios de réassurance et de frais généraux. La sinistralité bénéficie à la fois de la baisse des coûts moyens et de la hausse des boni de liquidation en assurance automobile, couvrant ainsi les sinistres graves survenus dans la branche incendie. La baisse des primes se répercute sur le taux de frais d'exploitation en hausse de 1 point, à 46,2%.

Le résultat technique en **assurance de la personne** s'améliore principalement sous l'effet favorable de l'évolution de la provision test global de suffisance des passifs.

La **marge financière récurrente** (nette de participation) reste progresse de +1 million d'euros.

Le **résultat net** s'établit à +11 millions d'euros au 31 décembre 2017.

## Hongrie

Le chiffre d'affaires de la filiale **Groupama Biztosito** en Hongrie s'élève à 350 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de +9,9% par rapport au 31 décembre 2016.

Les primes émises de l'**assurance de biens et responsabilité** s'inscrivent en augmentation de +9,3% à 160 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le développement du portefeuille (notamment grâce au réseau des courtiers) et la hausse de la prime moyenne expliquent la croissance de la branche automobile de tourisme (+12,2%). La branche flottes progresse quant à elle de +11,7% dans le cadre d'une politique de souscription rigoureuse et prudente. Les bonnes performances de la branche dommages aux biens des entreprises (+21,0%) sont également à noter.

En **assurance de la personne**, le chiffre d'affaires s'établit à 189 millions d'euros, en hausse de +10,4% sous l'effet de la croissance des primes en épargne/retraite individuelle (+10,8% en lien avec le succès de campagnes commerciales). Le chiffre d'affaires Vie/Epargne de la filiale est désormais constitué à 89,0% de contrats en UC.

Le **résultat opérationnel économique** s'élève à +11 millions d'euros au 31 décembre 2017 stable par rapport à 2016.

Le ratio combiné net en **assurance de biens et responsabilité** est en hausse de 2,0 points à 103,8% au 31 décembre 2017. La sinistralité nette de réassurance (+3,8 points à 55,8% en 2017) est affectée en 2017 par un sinistre grave (accident de bus en Italie) et des conditions climatiques moins clémentes. Le taux de frais d'exploitation recule de 1,8 point à 48,0% en 2017 bénéficiant de la baisse de taxes et de la croissance soutenue de l'activité.

Le résultat technique en **assurance de la personne** enregistre une forte progression (+5 millions d'euros, à 8 millions d'euros en 2017) grâce au succès de nouveaux produits en prévoyance individuelle.

La **marge financière récurrente** est en recul sous l'effet de la baisse des taux.

Le **résultat net** de la filiale hongroise s'établit à +15 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre +13 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## Roumanie

Le chiffre d'affaires de la filiale roumaine **Groupama Asigurari** recule de -0,9% à 202 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'activité **assurance de biens et responsabilité** (188 millions d'euros) affiche une baisse de -2,2%. La branche automobile de tourisme (70% des primes en assurance de biens et responsabilité) s'inscrit en diminution de -6,3%, se décomposant en +10,2% sur la branche dommages et -27,3% en responsabilité civile (notamment du fait du plafonnement des tarifs). Cette évolution adverse est compensée par les bonnes performances des branches métiers agricoles (+16,5%) et dommages aux entreprises (+9,5%).

Le chiffre d'affaires en **assurance de la personne** (14 millions d'euros) progresse de +20,7% sur la période, portée par la croissance enregistrée en santé collective (+38,1% sous l'effet du développement du portefeuille).

Le **résultat opérationnel économique** de la filiale roumaine s'élève +10 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre un résultat de +6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le ratio combiné net de l'**assurance de biens et responsabilité** s'améliore de 1,6 point à 95,8% au 31 décembre 2017. Le taux de sinistralité s'inscrit en hausse de 1,4 point à 60,6% en raison des rechargements de la branche responsabilité civile automobile suite à un sinistre grave et à la limitation réglementaire des hausses tarifaires. Le ratio de frais d'exploitation enregistre une baisse de 2,2 points, à 32,3% sous l'effet conjoint de la maîtrise des frais généraux et de la hausse des primes acquises.

Le résultat technique de l'**assurance de la personne** est en repli.

La **marge financière** récurrente s'améliore, bénéficiant de réinvestissements à des taux plus avantageux.

Le **résultat net** est un profit de +10 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre +7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## Bulgarie

En **Bulgarie**, le chiffre d'affaires des filiales Groupama Zastrahovane et Groupama Jivotozastrahovane progresse de +32,1% à 15 millions d'euros au 31 décembre 2017. L'assurance de la personne augmente de +14,3% à 6 millions d'euros. L'assurance de biens et responsabilité (9 millions d'euros) s'inscrit quant à elle en hausse de +48,8%, en lien avec les bonnes performances de la branche automobile de tourisme dont le chiffre d'affaires double sur la période, grâce à une politique de développement soutenu sur le réseau des courtiers.

Dans ce contexte de fort développement, la contribution des filiales bulgares au **résultat net** du groupe est légèrement positive au 31 décembre 2017, avec un ratio combiné en non vie de 100,1% en amélioration significative.

## Portugal

Le **résultat net** des filiales portugaises est une perte de -2 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les filiales portugaises faisant l'objet d'une procédure de cession, ce résultat figure dans le poste «activités abandonnées».

## Gan Outre-Mer

Le chiffre d'affaires de **Gan Outre-Mer** diminue de -0,9% à 63 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches. L'activité en assurance de biens et responsabilité diminue de -1,9% et s'établit à 55 millions d'euros. Il convient toutefois de noter que l'exercice 2016 avait enregistré des régularisations de primes à hauteur de 1 million d'euros. Retraité de cet élément, le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité s'inscrirait en baisse de -0,5%. Des résiliations sont notamment à l'origine du recul enregistré par les branches flottes (-3,4%) et dommages aux biens des entreprises (-10,0%). Le chiffre d'affaires en assurance de la personne (santé individuelle) poursuit son développement. Il est en hausse de +6,5% à 8 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel économique** de Gan Outre-Mer s'élève à 2 millions d'euros en 2017 contre 6 millions d'euros en 2016. Le résultat technique net en assurance de biens et responsabilité est en diminution de près de 7 millions d'euros avec un ratio combiné net en hausse qui s'établit à 96,3% du fait notamment de l'augmentation de la charge de sinistres graves et climatiques.

Le **résultat net** de Gan Outre-Mer s'élève à 2 millions d'euros en 2017 contre 5 millions d'euros en 2016.

## Grande-Bretagne

La filiale de courtage britannique présente une contribution de +4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre +8 millions d'euros au 31 décembre 2016. Dans le cadre du processus de cession, le résultat des filiales de courtage est présenté en activités abandonnées. Ces filiales ont été cédées en fin d'année 2017.

## Tunisie

Le résultat d'équivalence de la filiale tunisienne Star s'élève à +1 million d'euros en 2017.

## Chine

La contribution de la filiale chinoise représente un profit de +6 millions d'euros au 31 décembre 2017 en progression de plus de 35% par rapport à 2016.

### 3.4 ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2017-2016	
Produit net bancaire avant coût du risque et IFT	136	143	7	5,3%
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-97	-97		0,1%
Autres éléments	-13	-15	-2	-16,3%
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>5</b>	<b>19,5%</b>
Autres opérations nettes d'IS	-27	-35	-8	-31,6%
<b>RÉSULTAT NET GROUPE</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	

Le **résultat opérationnel économique** des activités financières et bancaires s'élève à +32 millions d'euros en 2017 contre 27 millions d'euros en 2016. Ces chiffres comprennent le résultat de Groupama Asset Management et de Groupama épargne salariale dont le produit net bancaire progresse respectivement de +4,8% et +11,2% sur la période. Le résultat opérationnel économique de Groupama Immobilier, filiale de gestion des actifs immobiliers de placement du groupe est stable sur la période.

Le **résultat net** des activités financières et bancaires s'établit à -3 millions d'euros en 2017 et intègre dans les autres opérations nettes d'impôt le résultat de la mise en équivalence d'Orange Bank.

### 3.5 GROUPAMA SA ET HOLDINGS

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2017-2016	
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-106	-117	-12	-11,0%
Produits financiers récurrents (après IS)	6	9	3	48,7%
Autres éléments	43	62	19	43,5%
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>-56</b>	<b>-46</b>	<b>10</b>	<b>17,9%</b>
Plus values réalisées nettes d'IS	11	68	57	>100%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS	-2		2	NA
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets d'IS	-12	15	27	>100%
Charges de financement	-40	-57	-17	-43,5%
Autres opérations nettes d'IS	30	-75	-105	<-100%
<b>Résultat hors restructurations</b>	<b>-70</b>	<b>-96</b>	<b>-26</b>	<b>-37,4%</b>
Résultat net des activités cédées	10	108	99	>100%
<b>RÉSULTAT NET GROUPE</b>	<b>-60</b>	<b>12</b>	<b>72</b>	<b>&gt;100%</b>

Groupama SA est l'entité tête du groupe. Elle assure un rôle de holding en détenant (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales françaises et internationales du groupe. Au titre de cette fonction, Groupama SA assure le pilotage opérationnel du groupe et représente le pivot de financement interne et externe. Le résultat financier est ventilé sur une base normée pour l'activité technique. Les frais affectés à cette activité correspondent à la quote-part de frais et charges de direction générale, des directions fonctionnelles et des charges réparties en non techniques.

Le **résultat opérationnel économique** des holdings s'établit à -46 millions d'euros en 2017, en hausse de 10 millions d'euros par rapport à 2016.

Le **résultat hors résultat des activités non poursuivies** des holdings est négatif à -96 millions d'euros en 2017 contre un résultat déficitaire de 70 millions d'euros en 2016. La marge financière non récurrente s'améliore de 86 millions d'euros du fait de plus values réalisées et de variation de juste valeur plus favorable alors qu'à l'inverse les charges de financement augmentent suite à la mise en place d'un nouveau TSR dont il convient de rappeler que les caractéristiques ne permettent plus la comptabilisation en fonds propres IFRS (contrairement à la souche qu'il refinance). A contrario, les autres opérations nettes d'impôt génèrent une charge de 75 millions liée d'une part, à des provisions pour risques et charges et, d'autre part, à des effets fiscaux non récurrents.

Le **résultat net** des holdings s'élève à 12 millions d'euros en 2017 (+72 millions d'euros par rapport à 2016). Le résultat des activités non poursuivies en 2017 (+108 millions d'euros) correspond à la quote-part du résultat de cession des titres Icade allouée à l'activité de holding.

Le résultat net du groupe se décompose comme suit :

Résultat net en millions d'euros	31/12/2016	31/12/2017
Total Assurance France	402	241
Total Assurance Internationale	68	91
Activités bancaires et financières	0	-3
Activités Holding	-28	57
Dépréciation écarts d'acquisition	-88	-58
Autres	-32	-36
<b>Total résultat net GROUPAMA</b>	<b>322</b>	<b>292</b>

### 3.6 BILAN COMBINE

Au 31 décembre 2017, le total du bilan combiné de Groupama s'élève à 99,0 milliards d'euros contre 98,1 milliards d'euros en 2016, soit une hausse de +0,9%.

#### ÉCARTS D'ACQUISITION

Le montant des écarts d'acquisition s'établit à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2017 contre 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Cette évolution s'explique principalement par une dépréciation enregistrée sur les écarts d'acquisition des filiales turques.

#### AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels d'un montant de 294 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 303 millions d'euros en 2016) sont constitués principalement des valeurs de portefeuille amortissables (94 millions d'euros) et des logiciels informatiques. La baisse de ce poste est notamment liée aux amortissements de la période.

#### PLACEMENTS (Y COMPRIS PLACEMENTS EN UC)

Les placements d'assurance s'élèvent à 87,2 milliards d'euros en 2017 contre 86,2 milliards d'euros en 2016, soit une hausse de +1,1%.

Les plus-values latentes du groupe (y compris l'immobilier) ont diminué de -0,6 milliard d'euros pour s'établir à +10,4 milliards d'euros (contre +11,0 milliards d'euros à la clôture précédente), principalement du fait de la baisse des plus-values latentes sur obligations (dans un contexte de remontée des taux).

Par poche d'actifs, les plus-values latentes se décomposent en +6,9 milliards d'euros sur obligations, +1,0 milliard d'euros sur actions et +2,5 milliards d'euros sur immobilier.

Les plus-values latentes sur les actifs financiers (hors immobilier), qui s'établissent à +7,9 milliards d'euros, reviennent au groupe à hauteur de +1,8 milliard d'euros (après participation aux bénéfices et impôts), contre +1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2016. Ces montants sont inscrits dans les comptes en réserve de réévaluation. Les plus-values latentes immobilières revenant au groupe (nettes d'impôt, de participation aux bénéfices différée) restent stables à +0,8 milliard au 31 décembre 2017. Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement et d'exploitation selon la méthode du coût amorti, ainsi les plus-values latentes immobilières ne sont donc pas enregistrées comptablement.

La part actions dans le total des placements en valeur de marché s'établit selon une vision économique à 6,3% (dont 1,3% couvertes) au 31 décembre 2017 contre 5,9% (dont 1,4% couvertes) au 31 décembre 2016.



## CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres combinés de Groupama s'élèvent à 8,9 milliards d'euros contre 8,8 milliards au 31 décembre 2016.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

<i>Capitaux Propres à l'ouverture 2017</i>	<b>8 752</b>
Variation de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	-648
Variation de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	740
Variation de la réserve de réévaluation : impôt différé	48
Remboursement partiel TSS	-414
Certificats mutualistes	246
Ecart de conversion	-46
Autres	-58
<b>Résultat</b>	<b>292</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>8 912</b>

Le déploiement des certificats mutualistes sur l'ensemble des caisses régionales s'est poursuivi en 2017 avec 246 millions d'euros de souscriptions. Le refinancement des titres super subordonnés émis en 2007 se traduit par une baisse de fonds propres de 414 millions d'euros. Les caractéristiques des nouveaux titres émis ne permettent pas leur documentation en fonds propres IFRS. Les titres émis dans le cadre de l'échange figurent ainsi comptablement en passifs subordonnés.

## PASSIFS SUBORDONNÉS, DETTES DE FINANCEMENT ET AUTRES DETTES

Le montant total des passifs subordonnés et des dettes externes s'élève à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2017 contre 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les dettes subordonnées progressent de +386 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 et s'établissent à 1 136 millions d'euros, en lien avec l'opération de refinancement de la dette réalisée en 2017.

L'endettement externe du groupe (hors dettes subordonnées) s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 14 millions d'euros à fin 2016.

## PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques brutes (y compris la participation aux bénéfices différée) s'élèvent à 78,8 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 78,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 692 millions d'euros en 2017 contre 695 millions d'euros en 2016 et sont principalement constituées par des engagements de retraite dans le cadre d'IAS 19.

## 4. ENDETTEMENT

Le taux d'endettement (ratio désormais calculé selon la méthode retenue par notre agence de notation) s'élève à 25,9 % à fin 2017 contre 27,5% au 31 décembre 2016.

## 5. CONTRÔLE DES RISQUES

*Le contrôle des risques est traité dans le cadre du rapport sur le contrôle interne.*

## 6. POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

### Risque de taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de hausse des taux.

Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements. Ils ont pour objectif en cas de hausse des taux d'intérêt de permettre des cessions d'actifs en limitant les réalisations de moins-values, soit pour payer des prestations, soit pour investir sur des niveaux de taux plus élevés.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée à compter de 2005. Conformément à la validation des Conseils d'Administration, le programme de swap a été complété en 2012 et étendu partiellement sur la partie Non Vie avec un objectif de gestion tactique.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama SA.

### Risque de change

La détention d'actions internationales exposées au risque devises (dollar, yen) peut être couverte via des ventes à terme. Ces dernières sont débouclées au fur et à mesure de la cession des sous-jacents ou sont renouvelées pour couvrir les sous-jacents résiduels. La couverture du risque devise sur le forint hongrois est gérée activement depuis 2015.

La détention d'obligations émises en devise (dollar, sterling, franc suisse) est couverte via swap de devises contre euro.

Comme pour le risque de taux d'intérêt, toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama SA.

### Risque actions

Le risque actions du groupe a continué en 2017 de faire l'objet d'une gestion active, qui s'est entre autre traduite par la poursuite de la politique de couverture sur les fonds actions protégées. Cette dernière stratégie a recours à des instruments dérivés logés à l'intérieur des OPCVM.

### Risque de crédit

Dans une stratégie de gestion tactique de la classe d'actifs crédit, la gestion de Groupama AM peut s'exposer ou couvrir le risque de crédit en utilisant des instruments financiers à terme de type Credit Default Swap. Ce type d'opérations concerne uniquement les actifs gérés au travers d'OPCVM.

### Risque de spread

Le groupe est sensible à l'écartement des spreads, notamment souverains. Aussi, une stratégie de couverture a été testée lors d'une opération-pilote visant à protéger la valeur d'un titre obligataire contre le risque d'écartement de son spread. La stratégie consiste à fixer le spread du titre à un an par recours à un IFT dédié. Au terme de la couverture (un an) une soule de dénouement a été payée en restitution du gain constaté sur la valeur du titre obligataire couvert au titre de la variation de son spread.

---

Une nouvelle stratégie visant à s'exposer au taux swap 10 ans a également été testée en 2017. Elle vise à permettre au groupe de prendre de la duration sans s'exposer à un risque de spread (souverain ou crédit). Cette opération est réalisée en ayant recours à un véhicule rémunérant l'euribor et à un IFT échangeant cette rémunération contre le taux swap 10 ans.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le groupe.

## 7. PERSPECTIVES

L'année 2017 a montré la résilience de Groupama qui a amélioré son résultat opérationnel économique dans un environnement encore marqué par des événements climatiques très significatifs (gel et tempêtes en France et en Outremer). Le groupe entend poursuivre cette hausse en 2018.

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, le groupe positionne ses clients au centre de son engagement tout en poursuivant le renforcement de sa rentabilité technique et opérationnelle. Cet objectif sera notamment conduit au travers d'une démarche d'innovation en termes d'offre produits, d'outils et de process, favorisée notamment par le déploiement des nouvelles technologies. Celles-ci seront au service d'une organisation « cross-canal » intégrée pour permettre d'être en permanence accessible par le client.

Fort de ses valeurs mutualistes et de l'engagement de ses collaborateurs et élus, Groupama est confiant dans sa capacité à atteindre ses objectifs.

# ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

.....

**GROUPAMA**  
**31 DÉCEMBRE 2017**  
**NORMES IFRS**

## SOMMAIRE

<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>31</b>
<b>BILAN COMBINÉ</b> .....	<b>32</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ</b> .....	<b>34</b>
<b>ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>35</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>36</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b> .....	<b>37</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS</b>	<b>39</b>
<b>1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b> .....	<b>40</b>
<b>2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b> .....	<b>42</b>
2.1. NOTE LIMINAIRE.....	42
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINÉS.....	42
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION.....	44
<b>3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS</b> .....	<b>47</b>
3.1. ACTIFS INCORPORELS.....	47
3.2. PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE.....	48
3.3. DERIVES.....	53
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES COENTREPRISES.....	54
3.5. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES.....	54
3.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	54
3.7. CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	54
3.8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	55
3.9. CAPITAUX PROPRES.....	55
3.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	56
3.11. DETTES DE FINANCEMENT.....	56
3.12. OPÉRATIONS TECHNIQUES.....	57
3.13. IMPÔTS.....	61
3.14. INFORMATION SECTORIELLE.....	62
3.15. FRAIS PAR DESTINATION.....	62

<b>4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS .....</b>	<b>63</b>
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE .....	63
NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION, RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES ET ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES ...	68
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	74
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC.....	76
NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION .....	80
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	84
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC.....	103
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES.....	104
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE .....	105
NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES.....	106
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	107
NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	108
NOTE 13 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES.....	110
NOTE 14 – IMPOTS DIFFERES.....	111
NOTE 15 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE .....	113
NOTE 16 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE .....	114
NOTE 17 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT .....	115
NOTE 18 – AUTRES CREANCES .....	116
NOTE 19 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	117
NOTE 20 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES.....	118
NOTE 21 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	120
NOTE 22 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	121
NOTE 23 – DETTES DE FINANCEMENT.....	124
NOTE 24 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE.....	126
NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS .....	132
NOTE 26 – VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL	134
NOTE 27 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE .....	134
NOTE 28 – DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDES.....	134
NOTE 29 – DETTES NEEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE.....	135
NOTE 30 – DETTES NEEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE .....	135
NOTE 31 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT.....	135
NOTE 32 – AUTRES DETTES.....	136
NOTE 33 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES .....	137
NOTE 34 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION.....	139
NOTE 35 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS .....	145
NOTE 36 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE .....	147
NOTE 37 – CHARGES D'EXPLOITATION.....	149
NOTE 38 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS .....	151
NOTE 39 – FRAIS D'ADMINISTRATION.....	152
NOTE 40 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS .....	153
NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS .....	154
NOTE 42 – CHARGES DE FINANCEMENT.....	154
NOTE 43 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT.....	155
 <b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	 <b>157</b>
NOTE 44 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES.....	157
NOTE 45 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	158
NOTE 46 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE .....	160
NOTE 47 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE .....	182

# ÉTATS FINANCIERS

**GROUPAMA**  
**BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)**

ACTIF		31.12.2017	31.12.2016
Ecarts d'acquisition	Note 2	1 915	1 985
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	294	303
<b>Actifs incorporels</b>		<b>2 208</b>	<b>2 289</b>
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 406	1 313
Immobilier de placement en UC	Note 7	118	110
Immobilier d'exploitation	Note 5	812	851
Placements financiers hors UC	Note 6	75 537	75 917
Placements financiers en UC	Note 7	9 212	7 986
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	113	68
<b>Placements des activités d'assurance</b>		<b>87 199</b>	<b>86 245</b>
<b>Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités</b>	Note 9	<b>101</b>	<b>96</b>
<b>Participations dans les entreprises associées et les coentreprises</b>	Note 10	<b>493</b>	<b>1 096</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	Note 11	<b>1 359</b>	<b>1 201</b>
Autres immobilisations corporelles	Note 12	236	217
Frais d'acquisition reportés	Note 13	219	266
Participation aux bénéfices différée active			
Impôts différés actifs	Note 14	36	23
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 15	2 368	2 244
Créances nées des opérations de cession en réassurance	Note 16	180	207
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	Note 17	255	276
Autres créances	Note 18	2 834	2 757
<b>Autres actifs</b>		<b>6 128</b>	<b>5 991</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>	Note 2	<b>447</b>	<b>94</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	Note 19	<b>1 022</b>	<b>1 074</b>
<b>TOTAL</b>		<b>98 957</b>	<b>98 085</b>

Les notes en pages 39 à 185 font partie intégrante des états financiers combinés.



**GROUPAMA**  
**BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)**

PASSIF		31.12.2017	31.12.2016
Capital		468	222
Réserve de réévaluation		1 780	1 640
Autres réserves		6 872	7 022
Ecart de conversion		(500)	(454)
Résultat combiné		292	322
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>8 912</b>	<b>8 752</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		13	18
<b>Capitaux propres totaux</b>	Note 20	<b>8 926</b>	<b>8 770</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 21	<b>692</b>	<b>695</b>
<b>Dettes de financement</b>	Note 23	<b>1 153</b>	<b>764</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	Note 24	<b>60 077</b>	<b>58 750</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	Note 25	<b>13 753</b>	<b>14 619</b>
<b>Participation aux bénéfices différée passive</b>	Note 27	<b>5 014</b>	<b>5 517</b>
<b>Ressources des activités du secteur bancaire</b>	Note 9	<b>10</b>	<b>8</b>
Impôts différés passifs	Note 14	204	227
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	Note 28	239	355
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 19	98	69
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 29	839	725
Dettes nées des opérations de cession en réassurance	Note 30	362	352
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	Note 31	177	186
Instruments dérivés passifs	Note 8	659	750
Autres dettes	Note 32	6 396	6 291
<b>Autres passifs</b>		<b>8 975</b>	<b>8 955</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>	Note 2	<b>357</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>		<b>98 957</b>	<b>98 085</b>

Les notes en pages 39 à 185 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)**

COMPTE DE RÉSULTAT		31.12.2017	31.12.2016
Primes émises	Note 33	13 672	13 443
Variation des primes non acquises		(63)	(38)
<b>Primes acquises</b>		<b>13 609</b>	<b>13 405</b>
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>		<b>143</b>	<b>136</b>
Produits des placements		2 306	2 399
Charges des placements		(771)	(890)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		488	575
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		673	329
Variation des dépréciations sur placements		(9)	(42)
<b>Produits des placements nets de charges</b>	Note 34	<b>2 688</b>	<b>2 373</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>		<b>16 439</b>	<b>15 914</b>
Charges des prestations des contrats	Note 35	(12 452)	(11 928)
Produits sur cession en réassurance	Note 36	450	413
Charges sur cession en réassurance	Note 36	(528)	(548)
<b>Charges et produits des cessions nets en réassurance</b>		<b>(12 529)</b>	<b>(12 063)</b>
Charges d'exploitation bancaires		(99)	(100)
Frais d'acquisition des contrats	Note 38	(1 879)	(1 820)
Frais d'administration	Note 39	(474)	(525)
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 40	(876)	(794)
<b>Total autres produits et charges courants</b>		<b>(15 858)</b>	<b>(15 301)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>581</b>	<b>613</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 41	(186)	(167)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>396</b>	<b>446</b>
Charges de financement	Note 42	(89)	(63)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(30)	3
Impôts sur les résultats	Note 43	(123)	(106)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>154</b>	<b>279</b>
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées	Note 2	136	43
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>		<b>290</b>	<b>323</b>
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle		(2)	
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>292</b>	<b>322</b>

Les notes en pages 39 à 185 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**  
(en millions d'euros)

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<b>Résultat de l'exercice</b>	292	(2)	290	322		323
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						
<b>Eléments recyclables en résultat</b>						
Variation des écarts de conversion	(46)		(46)	(29)		(29)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(667)	(3)	(670)	529	2	531
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	20		20			
Variation de la comptabilité reflet	740	4	744	(393)	(1)	(394)
Variation des impôts différés	48		48	11		11
Autres variations	(24)		(24)	(2)		(2)
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	30		30	(41)		(41)
Variation des impôts différés	(10)		(10)	14		14
Autres variations						
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>90</b>	<b>1</b>	<b>91</b>	<b>89</b>	<b>1</b>	<b>90</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>382</b>	<b>(1)</b>	<b>381</b>	<b>411</b>	<b>1</b>	<b>412</b>

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 39 à 185 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)**

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31.12.2015</b>	<b>35</b>	<b>368</b>	<b>1 515</b>	<b>5 233</b>	<b>1 493</b>	<b>(425)</b>	<b>8 219</b>	<b>13</b>	<b>8 232</b>
Affectation du résultat 2015		(368)		368					
Dividendes (1)				(63)			(63)	(1)	(64)
Variation de capital	187						187	1	188
Regroupement d'entreprises								4	4
Autres			(2)				(2)		(2)
<b>Incidence des opérations avec les sociétaires</b>	<b>187</b>	<b>(368)</b>	<b>(2)</b>	<b>305</b>			<b>122</b>	<b>4</b>	<b>126</b>
Écarts de conversion						(29)	(29)		(29)
Actifs disponibles à la vente					529		529	2	531
Comptabilité reflet					(393)		(393)	(1)	(394)
Impôts différés				14	11		25		25
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(41)			(41)		(41)
Autres				(2)			(2)		(2)
Résultat de l'exercice		322					322		323
<b>Total des produits et charges reconnus sur la période</b>		<b>322</b>		<b>(29)</b>	<b>147</b>	<b>(29)</b>	<b>411</b>	<b>1</b>	<b>412</b>
<b>Total des mouvements sur la période</b>	<b>187</b>	<b>(45)</b>	<b>(2)</b>	<b>276</b>	<b>147</b>	<b>(29)</b>	<b>533</b>	<b>5</b>	<b>538</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2016</b>	<b>222</b>	<b>322</b>	<b>1 513</b>	<b>5 509</b>	<b>1 640</b>	<b>(454)</b>	<b>8 752</b>	<b>18</b>	<b>8 770</b>
Affectation du résultat 2016		(322)		322					
Dividendes (1)				(54)			(54)	(1)	(55)
Variation de capital	246						246		246
Regroupement d'entreprises								(3)	(3)
Autres			(414)				(414)		(414)
<b>Incidence des opérations avec les sociétaires</b>	<b>246</b>	<b>(322)</b>	<b>(414)</b>	<b>268</b>			<b>(222)</b>	<b>(3)</b>	<b>(225)</b>
Écarts de conversion						(46)	(46)		(46)
Actifs disponibles à la vente					(667)		(667)	(3)	(670)
Comptabilité reflet					740		740	4	744
Impôts différés				(10)	48		38		38
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				30			30		30
Autres				(24)	20		(4)		(4)
Résultat de l'exercice		292					292	(2)	290
<b>Total des produits et charges reconnus sur la période</b>		<b>292</b>		<b>(4)</b>	<b>140</b>	<b>(46)</b>	<b>382</b>	<b>(1)</b>	<b>381</b>
<b>Total des mouvements sur la période</b>	<b>246</b>	<b>(30)</b>	<b>(414)</b>	<b>264</b>	<b>140</b>	<b>(46)</b>	<b>160</b>	<b>(5)</b>	<b>156</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2017</b>	<b>468</b>	<b>292</b>	<b>1 099</b>	<b>5 773</b>	<b>1 780</b>	<b>(500)</b>	<b>8 912</b>	<b>13</b>	<b>8 926</b>

(1) S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du Groupe, ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 39 à 185 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2017	31.12.2016
Résultat opérationnel avant impôt	396	446
Plus ou moins-values de cession des placements	(332)	(530)
Dotations nettes aux amortissements	213	213
Variation des frais d'acquisition reportés	41	2
Variation des dépréciations	(154)	149
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	1 017	7 492
Dotations nettes aux autres provisions	4	40
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(673)	(329)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	55	40
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement</b>	<b>171</b>	<b>7 077</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation	67	(7 195)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(7)	(5)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	81	335
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(12)	86
Impôts nets décaissés	(143)	(121)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>554</b>	<b>623</b>
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	753	148
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	(64)	11
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>689</b>	<b>159</b>
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(1 345)	(1 025)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	128	50
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	(30)	(52)
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement</b>	<b>(1 246)</b>	<b>(1 027)</b>
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(252)	(207)
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(252)</b>	<b>(207)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>(809)</b>	<b>(1 075)</b>
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	246	187
Remboursement d'instruments de capital <sup>(2)</sup>	(414)	(2)
Opération sur actions propres		
Dividendes payés <sup>(1)</sup>	(55)	(63)
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires</b>	<b>(223)</b>	<b>122</b>
Trésorerie affectée aux dettes de financement <sup>(2)</sup>	389	(2)
Intérêts payés sur dettes de financement	(89)	(63)
<b>Flux de trésorerie liés au financement du groupe</b>	<b>300</b>	<b>(65)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>77</b>	<b>57</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>1 028</b>	<b>1 439</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	554	623
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(809)	(1 075)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	77	57
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés	98	(10)
Effet des variations de change sur la trésorerie	(5)	(6)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>942</b>	<b>1 028</b>

<sup>(1)</sup> Ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

<sup>(2)</sup> Les mouvements relatifs aux activités de financement sont détaillés dans les notes 20.2 et 23.1.

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>31.12.2017</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 074
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	23
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(69)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>1 028</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 022
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	19
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(98)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>942</b>

Les notes en pages 39 à 185 font partie intégrante des états financiers combinés.

# ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

## 1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

#### Opération de refinancement de la dette

Début janvier 2017, Groupama a lancé une offre d'échange portant sur la totalité de ses titres super subordonnés émis en 2007 et sur une partie de ses titres subordonnés remboursables émis en 2009, contre de nouveaux titres subordonnés de maturité 10 ans.

Le 23 janvier 2017, Groupama a ainsi émis et placé auprès d'investisseurs institutionnels des titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant total de 650 millions d'euros, avec un coupon annuel de 6,00%. L'opération a rencontré un large succès auprès des porteurs institutionnels des deux instruments puisque le taux de transformation a atteint 65% sur les titres super subordonnés émis en 2007 et le plafond de 33% fixé par le Groupe sur les titres subordonnés émis en 2009.

Les investisseurs institutionnels ont également manifesté un très grand intérêt pour le nouvel instrument proposé : la souche complémentaire en euros a rencontré une forte demande avec un livre d'ordres souscrit près de 10 fois.

Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama. Elle vise à allonger la maturité de son profil de dettes et à renforcer la flexibilité financière du Groupe.

#### Solidité Financière

##### **Notation financière**

Le 3 mai 2017, Fitch Ratings a relevé les notations de solidité financière ("Insurer Financial Strength" – IFS) de Groupama SA et de ses filiales de 'BBB+' à 'A-'. La perspective associée à ces notations est stable.

##### **Remboursement des TSSDI 2007**

Groupama SA a procédé au remboursement par anticipation du solde de ses titres super-subordonnés à durée indéterminée émis en 2007 (ISIN : FR0010533414) à la première date de remboursement, soit le 22 octobre 2017, à hauteur de 143 millions d'euros.

#### Participations financières

##### **OTP Bank**

Le 22 mars 2017, Groupama a annoncé le succès du placement privé auprès d'investisseurs institutionnels de 8 260 000 actions d'OTP Bank, représentant environ 3 % du capital de la société. Le prix de cession s'est élevé à environ 208 millions d'euros.

A l'issue du placement, Groupama détient, directement ou indirectement, environ 14 140 000 actions d'OTP Bank, soit 5 % du capital de la société.

##### **ICADE**

Le 19 juin 2017, Groupama a cédé 9 596 200 actions ICADE à Crédit Agricole Assurances, représentant 12,95% du capital d'ICADE, soit l'intégralité de la participation de Groupama. Le montant total de l'opération s'est élevé à environ 715 millions d'euros, soit 74,50 euros par action ICADE cédée.

Avec cette opération, Groupama a poursuivi sa politique de réduction de son exposition aux actifs risqués.

##### **Domaine de Nalys**

Groupama a cédé en date du 19 juillet 2017 95% de sa participation dans la SCI du Domaine de Nalys pour un montant de 52 millions d'euros.

#### Activités

##### **Carole Nash-Mastercover-Bollington**

Groupama a poursuivi son désengagement de participations non stratégiques. Ainsi, ses participations dans divers cabinets de courtage au UK ont été cédées au cours de l'année 2017. Groupama n'a désormais plus d'activité opérationnelle au Royaume Uni.



---

## **Gouvernance**

Suite à la promulgation de l'article 52 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, Groupama SA a débuté sa transformation d'organe central du groupe en caisse de réassurance mutuelle agricole de compétence nationale, qui est une forme particulière de société d'assurance mutuelle (SAM).

En 2017, Groupama SA a apporté ses portefeuilles d'assurance directe à Gan Assurances. En effet, Groupama SA, future caisse nationale de réassurance mutuelle agricole doit pratiquer exclusivement soit de l'assurance soit de la réassurance. Groupama SA étant en charge de la réassurance des caisses régionales, la future caisse nationale de réassurance mutuelle agricole ne pouvait donc pas exercer d'assurance directe.

Dans un objectif de rationalisation et de séparation des activités de réassurance et de holding de détention de participations, Groupama SA a apporté en 2017 à une nouvelle holding Groupama Holding Filiales et Participations la totalité de ses titres de filiales françaises d'assurance et de filiales de service et la quasi totalité de ses titres de filiales internationales.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

En date du 22 septembre 2017, un protocole d'accord de cession des deux filiales portugaises a été signé entre Groupama SA et Benefits and Increases Unipessoal Lda. Cette transaction a reçu l'approbation des autorités réglementaires locales le 18 janvier 2018 et le closing a eu lieu le 2 février 2018.

## 2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA, société anonyme, est détenue à près de 100%, directement ou indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social se situe au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 31 décembre 2017 est la suivante :

- 92,01 % à la société Groupama Holding ;
- 7,96 % à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,03 % aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société de réassurance, organe central du réseau Groupama, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du Groupe Groupama. Ses principales missions sont les suivantes :

- veiller à la cohésion et au bon fonctionnement des organes du réseau Groupama ;
- exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du réseau Groupama ;
- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance externe de l'ensemble du groupe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au Groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les liens entre les différentes entités du Groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
  - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA ;
  - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale Groupama »).

### 2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 15 mars 2018.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2017 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du Groupe au 31 décembre 2017, notamment l'amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes » et l'amendement à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir dans l'état des flux de trésorerie ». Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2017.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation la norme IFRS 9 sur les instruments financiers, adoptée en novembre 2016 par l'Union européenne, avec une date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre de cette norme sont en cours.

L'amendement à IFRS 4, adopté en novembre 2017 par l'Union européenne, permet notamment aux groupes dont l'activité prépondérante est l'assurance de différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'en 2021. Le Groupe répond aux critères d'éligibilité définis dans l'amendement pour différer l'application de la norme IFRS 9 et a choisi de différer l'application d'IFRS 9 en 2021.

La norme IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu, adoptée en octobre 2016 par l'Union européenne, avec une date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018, n'a pas été appliquée par anticipation. Son application est jugée sans impact significatif sur les comptes combinés du Groupe.

La norme IFRS 16 sur les contrats de location, adoptée en octobre 2017 par l'Union européenne, avec une date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019, n'a pas été appliquée par anticipation. L'analyse de son impact potentiel sur les états combinés du Groupe est actuellement en cours.

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, publiée en mai 2017 par l'IASB et destinée à remplacer l'actuelle norme IFRS 4, n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne. Les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre de cette norme ont débuté.

Les orientations prises par le Groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le Groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le Groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Tous les montants du bilan combiné, du compte de résultat combiné, de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des annexes sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment. Ces montants sont arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent exister.

La préparation des états financiers du Groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

## 2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe.

#### ➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

#### ➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celles de l'intégration globale.

#### ➤ **Entités contrôlées**

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

#### ➤ **Entreprises associées et coentreprises**

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

### ➤ Déconsolidation

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du Groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

#### 2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 47 de l'annexe des états financiers.

#### 2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

#### 2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du Groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au Groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au Groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

#### 2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au Groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le Groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

---

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au Groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

#### 3.1. ACTIFS INCORPORELS

##### 3.1.1 Ecart d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au-delà de la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du Groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le Groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le Groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le Groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

### **3.1.2 Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

## **3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE**

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

### **3.2.1. Actifs financiers**

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.



### ➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
  - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
  - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
    - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
    - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
    - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

### ➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

### ➤ Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

### ➤ **Méthodes d'évaluation de la juste valeur**

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

### ➤ **Règles d'évaluation**

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

### ➤ **Provisions pour dépréciation**

A chaque date d'arrêté, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

#### **Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente**

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

## **Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente**

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le Groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2017, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques, pour lesquels le Groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du Groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le Groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du Groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient Groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

### **Placements valorisés au coût amorti**

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

#### **➤ Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

### **3.2.2. Immeubles de placement**

Le Groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

### ➤ **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le Groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

### ➤ **Evaluation**

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

### ➤ **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

### ➤ **Provisions pour dépréciation**

Le Groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

### ➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

## 3.3. DERIVES

### 3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

### 3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

### 3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

### 3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

### 3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un Groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le Groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un Groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

### 3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

### 3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### 3.9 CAPITAUX PROPRES

#### ➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

#### ➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du Groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres super subordonnés (TSS) ou de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

#### ➤ Ecart de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

#### ➤ Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du Groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

### 3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

#### ➤ Avantages du personnel

##### • Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

### 3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.



### ➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

### ➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### ➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

## **3.12 OPERATIONS TECHNIQUES**

### **3.12.1. Classification et mode de comptabilisation**

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du Groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

#### ➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

#### ➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans le paragraphe 3.12.3.

### 3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

#### a. Contrats d'assurance non vie

##### ➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

##### ➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

##### ➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

###### ❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

###### ❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

###### ❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

###### ❖ Autres provisions techniques

###### **Provisions mathématiques de rentes**

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

###### **Provision pour risques croissants**

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

##### ➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

## **b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

### ➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

### ➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

### ➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

#### ❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

#### ❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le Groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

## ❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le Groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le Groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

## ❖ Autres provisions techniques

### **Provision globale de gestion**

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

### ➤ Frais d'acquisition reportés

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmrisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

### **c. Test de suffisance des passifs**

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

### **d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4**

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

#### e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

#### 3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le Groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

#### 3.12.4. Opérations de réassurance

##### ➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traités sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

##### ➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou récessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

#### 3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le Groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

### 3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le Groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1, 9.2 et 33.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du Groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du Groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

### 3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

#### 4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

##### NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

##### NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

##### NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – BILAN

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	890	1 318	2 208	883	1 406	2 289
Placements des activités d'assurance	80 123	7 076	87 199	78 740	7 506	86 245
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	101		101	96		96
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	350	143	493	934	162	1 096
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 248	112	1 359	1 056	145	1 201
Autres actifs	5 344	783	6 128	5 164	827	5 991
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		447	447		94	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	824	198	1 022	968	106	1 074
<b>Actif total consolidé</b>	<b>88 880</b>	<b>10 077</b>	<b>98 957</b>	<b>87 839</b>	<b>10 246</b>	<b>98 085</b>
Provisions pour risques et charges	613	80	692	612	83	695
Dettes de financement	1 153		1 153	764		764
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	55 324	4 754	60 077	53 810	4 940	58 750
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	11 916	1 837	13 753	12 546	2 073	14 619
Participation aux bénéficiaires différée passive	4 891	123	5 014	5 365	152	5 517
Ressources des activités du secteur bancaire	10		10	8		8
Autres passifs	8 685	290	8 975	8 669	286	8 955
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		357	357		7	7
<b>Passif total consolidé hors capitaux propres</b>	<b>82 591</b>	<b>7 440</b>	<b>90 031</b>	<b>81 774</b>	<b>7 542</b>	<b>89 315</b>

**NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	11 128	2 480	13 609	10 884	2 521	13 405
Produit net bancaire, net du coût du risque	143		143	136		136
Produits des placements	2 073	233	2 306	2 156	244	2 399
Charges des placements	(714)	(56)	(771)	(839)	(51)	(890)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	467	21	488	549	26	575
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	642	31	673	311	18	329
Variation des dépréciations sur placements	(9)		(9)	(40)	(1)	(42)
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>13 731</b>	<b>2 709</b>	<b>16 439</b>	<b>13 157</b>	<b>2 757</b>	<b>15 914</b>
Charges des prestations des contrats	(10 637)	(1 814)	(12 452)	(10 016)	(1 912)	(11 928)
Produits sur cession en réassurance	420	30	450	370	44	413
Charges sur cession en réassurance	(382)	(145)	(528)	(383)	(166)	(548)
Charges d'exploitation bancaires	(99)		(99)	(100)		(100)
Frais d'acquisition des contrats	(1 442)	(437)	(1 879)	(1 405)	(414)	(1 820)
Frais d'administration	(330)	(144)	(474)	(356)	(169)	(525)
Autres produits et charges opérationnels courants	(802)	(74)	(876)	(737)	(57)	(794)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>457</b>	<b>124</b>	<b>581</b>	<b>531</b>	<b>82</b>	<b>613</b>
Autres produits et charges opérationnels	(107)	(79)	(186)	(58)	(108)	(167)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>351</b>	<b>45</b>	<b>396</b>	<b>472</b>	<b>(26)</b>	<b>446</b>
Charges de financement	(88)		(89)	(62)	(1)	(63)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(37)	7	(30)	(5)	8	3
Impôts sur les résultats	(100)	(23)	(123)	(92)	(15)	(106)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>125</b>	<b>29</b>	<b>154</b>	<b>313</b>	<b>(34)</b>	<b>279</b>
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées	125	12	136	36	7	43
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>	<b>250</b>	<b>41</b>	<b>290</b>	<b>349</b>	<b>(26)</b>	<b>323</b>
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle	(2)		(2)	1		
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>252</b>	<b>41</b>	<b>292</b>	<b>348</b>	<b>(26)</b>	<b>322</b>



**NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE**
**NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – BILAN**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	Assurance	Banque	Eliminations Inter segment	Total	Assurance	Banque	Eliminations Inter segment	Total
Ecarts d'acquisition	1 894	20		1 915	1 965	20		1 985
Autres immobilisations incorporelles	282	11		294	295	9		303
Placements des activités d'assurance	90 898	4	(3 703)	87 199	89 354	4	(3 113)	86 245
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités		101		101		96		96
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	250	243		493	856	240		1 096
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	6 968		(5 609)	1 359	5 563		(4 361)	1 201
Autres actifs	7 575	50	(1 497)	6 128	7 068	46	(1 124)	5 991
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	447			447	94			94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 014	7		1 022	1 066	7		1 074
<b>Actif total consolidé</b>	<b>109 328</b>	<b>437</b>	<b>(10 809)</b>	<b>98 957</b>	<b>106 261</b>	<b>422</b>	<b>(8 598)</b>	<b>98 085</b>
Provisions pour risques et charges	688	5		692	691	4		695
Dettes de financement	3 228		(2 075)	1 153	3 146		(2 382)	764
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	65 697		(5 620)	60 077	63 118		(4 368)	58 750
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	13 753			13 753	14 619			14 619
Participation aux bénéfices différée passive	5 014			5 014	5 517			5 517
Ressources des activités du secteur bancaire		10		10		8		8
Autres passifs	12 013	75	(3 114)	8 975	10 732	71	(1 848)	8 955
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	357			357	7			7
<b>Passif total consolidé hors capitaux propres</b>	<b>100 750</b>	<b>90</b>	<b>(10 809)</b>	<b>90 031</b>	<b>97 830</b>	<b>83</b>	<b>(8 598)</b>	<b>89 315</b>

**NOTE 1.2.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT**

En millions d'euros	31.12.2017										
	France					International					Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total		
<b>Primes acquises</b>	5 526	5 602			11 128	1 652	828		2 480	13 609	
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>			143		143					143	
Produits des placements	229	1 831		13	2 073	100	130	3	233	2 306	
Charges des placements	(79)	(638)		2	(714)	(40)	(16)		(56)	(771)	
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	108	291		68	467	14	7		21	488	
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	14	605		23	642	4	27		31	673	
Variation des dépréciations sur placements		(8)		(1)	(9)					(9)	
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>5 798</b>	<b>7 684</b>	<b>143</b>	<b>106</b>	<b>13 731</b>	<b>1 729</b>	<b>977</b>	<b>3</b>	<b>2 709</b>	<b>16 439</b>	
Charges des prestations des contrats	(4 150)	(6 487)			(10 637)	(1 060)	(754)		(1 814)	(12 452)	
Produits sur cession en réassurance	344	76			420	27	3		30	450	
Charges sur cession en réassurance	(288)	(94)			(382)	(142)	(3)		(145)	(528)	
Charges d'exploitation bancaires			(99)		(99)					(99)	
Frais d'acquisition des contrats	(909)	(534)			(1 442)	(328)	(109)		(437)	(1 879)	
Frais d'administration	(218)	(112)			(330)	(97)	(47)		(144)	(474)	
Autres produits et charges opérationnels courants	(341)	(344)	4	(121)	(802)	(63)	(8)	(3)	(74)	(876)	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>236</b>	<b>188</b>	<b>48</b>	<b>(15)</b>	<b>457</b>	<b>66</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>581</b>	
Autres produits et charges opérationnels	(40)	(8)	(1)	(57)	(106)	(61)	(18)		(79)	(186)	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>196</b>	<b>180</b>	<b>46</b>	<b>(72)</b>	<b>351</b>	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>396</b>	
Charges de financement	(1)			(88)	(88)					(89)	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(2)		(35)		(37)	7			7	(30)	
Impôts sur les résultats	(92)	(55)	(15)	61	(100)	(11)	(11)		(23)	(123)	
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>102</b>	<b>125</b>	<b>(3)</b>	<b>(99)</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>154</b>	
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées		17		108	125	11			12	136	
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>	<b>102</b>	<b>142</b>	<b>(3)</b>	<b>9</b>	<b>250</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>290</b>	
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1		(3)	(2)					(2)	
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)</b>	<b>102</b>	<b>141</b>	<b>(3)</b>	<b>12</b>	<b>252</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>292</b>	

En millions d'euros	31.12.2016									
	France					International				Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
<b>Primes acquises</b>	5 459	5 425			10 884	1 655	866		2 521	13 405
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>			136		136					136
Produits des placements	244	1 910		1	2 156	108	132	3	244	2 399
Charges des placements	(82)	(750)		(7)	(839)	(36)	(15)		(51)	(890)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	110	423		16	549	19	7		26	575
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3	327		(19)	311	4	14		18	329
Variation des dépréciations sur placements	(1)	(37)		(2)	(40)	(1)			(1)	(42)
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>5 733</b>	<b>7 299</b>	<b>136</b>	<b>(11)</b>	<b>13 157</b>	<b>1 750</b>	<b>1 004</b>	<b>3</b>	<b>2 757</b>	<b>15 914</b>
Charges des prestations des contrats	(4 137)	(5 879)			(10 016)	(1 115)	(797)		(1 912)	(11 928)
Produits sur cession en réassurance	302	68			370	39	5		44	413
Charges sur cession en réassurance	(325)	(58)			(383)	(159)	(7)		(166)	(548)
Charges d'exploitation bancaires			(100)		(100)					(100)
Frais d'acquisition des contrats	(880)	(526)			(1 405)	(312)	(102)		(414)	(1 820)
Frais d'administration	(242)	(114)			(356)	(113)	(55)		(169)	(525)
Autres produits et charges opérationnels courants	(305)	(333)	3	(101)	(737)	(48)	(6)	(2)	(57)	(794)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>145</b>	<b>458</b>	<b>39</b>	<b>(112)</b>	<b>531</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>82</b>	<b>613</b>
Autres produits et charges opérationnels	(28)	(8)		(22)	(58)	(62)	(45)	(1)	(108)	(167)
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>116</b>	<b>450</b>	<b>39</b>	<b>(134)</b>	<b>472</b>	<b>(21)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>(26)</b>	<b>446</b>
Charges de financement	(2)	(1)		(59)	(62)			(1)	(1)	(63)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(4)	2	(4)		(5)	8		1	8	3
Impôts sur les résultats	(41)	(162)	(12)	124	(92)	(12)	(3)		(15)	(106)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>69</b>	<b>289</b>	<b>23</b>	<b>(69)</b>	<b>313</b>	<b>(25)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>	<b>(34)</b>	<b>279</b>
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées		49		(13)	36	7			7	43
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>	<b>69</b>	<b>339</b>	<b>23</b>	<b>(83)</b>	<b>349</b>	<b>(18)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>	<b>(26)</b>	<b>323</b>
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)</b>	<b>69</b>	<b>338</b>	<b>23</b>	<b>(82)</b>	<b>348</b>	<b>(18)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>	<b>(26)</b>	<b>322</b>

**NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION, RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES ET ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES**
**NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	2 949	(668)	(295)	1 985	2 172
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre	(37)	30	7	0	
France	(3)			(3)	2
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			(3)	(3)	3
Turquie		(58)	(7)	(65)	(104)
Royaume-Uni					(89)
Autres mouvements de l'exercice	(3)	(58)	(10)	(71)	(187)
Valeur à la clôture	2 909	(697)	(297)	1 915	1 985

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

**Mouvements de l'exercice :**

Les mouvements ayant affecté les écarts d'acquisition au bilan correspondent à des différences liées aux cours de conversion, ainsi qu'aux variations suivantes :

**Cession d'activité :**

La cession des filiales de courtage anglaises a donné lieu à la sortie de l'écart d'acquisition de la filiale Bollington. Cet écart avait été totalement déprécié au cours des exercices précédents.

**Pertes de valeur sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Turquie :**

Le Groupe a procédé à une dépréciation de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie formée des filiales turques pour un montant de 58 millions d'euros. Après la dépréciation de 88 millions d'euros enregistrée au 31 décembre 2016, l'écart d'acquisition de cette unité génératrice de trésorerie se trouve totalement déprécié au 31 décembre 2017.

**Autres mouvements :**

Une variation négative de 3 millions d'euros provient de la revalorisation du prix d'achat des titres de Groupama SA dans le cadre de l'engagement de liquidité souscrit par Groupama Holding résultant de la privatisation de GAN SA.

**Test de dépréciation :**

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie.

Pour les entités d'assurance acquises au cours de l'exercice, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est mené. Néanmoins, un contrôle interne est effectué sur des bases simplifiées pour démontrer l'adossement du prix d'acquisition.

Chaque unité génératrice de trésorerie fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'un objectif de ratio combiné cible à l'horizon du plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les hypothèses financières (taux d'actualisation et de rendement) sont fixées par le Groupe et permettent de déterminer les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie actualisés.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie sur les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation.

Dans les pays matures, la période explicite en assurance vie s'établit en règle générale à 10 ans et à 6 ans en assurance non vie. Elle peut être rallongée sur une période plus longue (10 ans). Cette période est en effet nécessaire pour que le marché atteigne un niveau de maturité suffisant afin que le flux normé soit représentatif de la performance récurrente de long terme.

Les taux d'actualisation sont établis à partir du taux sans risque propre à chaque pays majoré d'une prime de risque spécifique à l'exercice de l'activité d'assurance. Pour la zone Euro, le taux d'actualisation est de 7,5%.

S'agissant des pays émergents, la courbe de taux utilisée tient compte dans la phase explicite d'une prime de risque plus élevée et intègre ensuite l'évolution future de la situation macroéconomique du pays et de l'atteinte d'un degré de maturité plus élevé de ces économies. Ceci est en particulier le cas des « nouveaux pays » de l'Union Européenne pour lesquels la présomption d'entrée dans la zone euro est jugée forte.

Pour les filiales hors zone Euro situées en Roumanie et en Turquie, les projections de taux réalisées se traduisent, au-delà de l'horizon PSO, par une augmentation des taux sans risque. Afin de conserver un spread cohérent avec la zone euro (la prime de risque de la zone euro reste inférieure à celle des pays hors zone euro), les taux d'actualisation de ces pays ont été revus à la hausse : pour la Roumanie hausse de 100 bps à partir de 2020, le taux cible passant de 9% à 10% ; pour la Turquie, hausse de 100 bps, le taux cible passant de 12% à 13%. Les taux de la Hongrie et de la Bulgarie, quant à eux, n'ont pas été modifiés et restent à 9% au-delà de l'horizon PSO.

Sur la Turquie, la courbe des taux se situe sur une moyenne de 17% sur les huit premières années pour converger vers 13%. La baisse des flux issus des plans d'affaires des filiales turques, justifiant la dépréciation totale de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2017, résulte à la fois de la hausse du taux d'actualisation et du durcissement de la réglementation locale (limitation des hausses tarifaires en responsabilité civile automobile, coûts liés à l'obligation d'adhérer à un pool d'assureurs).

Concernant la Grèce par rapport à 2016, le niveau de spread favorable s'est traduit par une baisse de 100 bps jusqu'en 2024, les taux cibles ayant été maintenus à 8%.

Le taux de croissance retenu pour la valorisation au-delà de la période explicite est fonction de la maturité des marchés. Il repose sur des indicateurs issus d'études stratégiques. Les taux retenus pour les marchés matures d'Europe occidentale et du Sud sont compris dans une fourchette de 1% à 3%. Ces taux peuvent être portés sur des marchés émergents à faible taux de pénétration d'assurance jusqu'à 5%.

Des analyses comparatives a posteriori entre les données des business plans et les données réelles sur les principaux agrégats du compte de résultat (ratio combiné, résultat technique, ...) ont été réalisées et n'ont pas remis en cause les tests de dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur la valeur d'utilité retenue avec les hypothèses de variation suivantes :

- hausse de 100 points de base du taux d'escompte et,
- baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme.

S'agissant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe centrale et orientale, une hausse conjointe de 100 points de base des taux d'escompte et de rendement conduirait à un excédent de couverture de 107 millions d'euros (alors qu'une baisse de 100 points de base se traduirait par un excédent de couverture de 260 millions d'euros). Sur cette même unité génératrice de trésorerie, le test de sensibilité portant sur le taux de croissance à long terme conduirait à un excédent de couverture de 141 millions d'euros si celui-ci baissait de 50 points de base (l'excédent serait de 204 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

En ce qui concerne l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie de la filiale grecque, Groupama Phoenix, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à une insuffisance de - 19 millions d'euros (alors qu'une variation de 100 points de base à la baisse du taux d'escompte se traduirait par un excédent de 29 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à une insuffisance de couverture de - 5 millions d'euros (l'excédent serait de 8 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

Sur l'unité génératrice de trésorerie de la filiale française Gan Assurances, le test de sensibilité portant sur une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à une insuffisance de 102 millions d'euros alors qu'une baisse de 100 points de base conduirait à un excédent de 151 millions d'euros. Le test portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à une insuffisance de 17 millions d'euros alors qu'une hausse de 50 points de base conduirait à un excédent de 30 millions d'euros.

La réalisation simultanée de tous les scénarii adverses ou favorables aurait un impact quasi-identique au cumul des impacts pris isolément.

**NOTE 2.2 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE**

En millions d'euros	31.12.2017			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(182)	347
Italie	781			781
Turquie	262	(147)	(115)	0
Grèce	131	(48)		83
<b>Total International</b>	<b>2 205</b>	<b>(697)</b>	<b>(297)</b>	<b>1 211</b>
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	38			38
<b>Total France et Outre-mer</b>	<b>704</b>			<b>704</b>
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>2 909</b>	<b>(697)</b>	<b>(297)</b>	<b>1 915</b>

En millions d'euros	31.12.2016			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(179)	350
Italie	781			781
Turquie	262	(88)	(109)	65
Royaume-Uni	37	(30)	(7)	0
Grèce	131	(48)		83
<b>Total International</b>	<b>2 242</b>	<b>(668)</b>	<b>(295)</b>	<b>1 279</b>
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	41			41
<b>Total France et Outre-mer</b>	<b>707</b>			<b>707</b>
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>2 949</b>	<b>(668)</b>	<b>(295)</b>	<b>1 985</b>

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2016, le Groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 668 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'Est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 260 millions d'euros en 2012 ;
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012 ;
- Royaume-Uni : 30 millions d'euros sur le cabinet de courtage Bollington en 2012 ;
- Turquie : 88 millions d'euros en 2016.

Au cours de l'exercice 2017, Groupama a déprécié la totalité de l'écart d'acquisition résiduel de l'UGT Turquie pour un montant de -58 millions d'euros. Suite à la cession des filiales de courtage britanniques, la provision pour dépréciation de l'écart d'acquisition constituée antérieurement sur la filiale Bollington a été reprise pour un montant de 30 millions d'euros.

**NOTE 2.3 – RESULTATS DES ACTIVITES ABANDONNEES**

**Activité d'ICADE**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Primes acquises		
Produits des placements nets de charges de gestion		
Autres produits et charges opérationnels courants		
<b>Résultat opérationnel courant</b>		
Autres produits et charges opérationnels	145	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>145</b>	
Charges de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		2
Impôts sur les résultats	(21)	
<b>Résultat net d'ensemble</b>	<b>125</b>	<b>2</b>
dont Intérêts minoritaires		
<b>dont résultat net (part du groupe)</b>	<b>125</b>	<b>2</b>

Le résultat net de 125 millions d'euros correspond au résultat de cession.

**Activité des filiales de courtage anglaises**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Primes acquises		
Produits des placements nets de charges de gestion		
Autres produits et charges opérationnels courants	8	9
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
Autres produits et charges opérationnels	6	(1)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14</b>	<b>9</b>
Charges de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1	1
Impôts sur les résultats	(2)	(2)
<b>Résultat net d'ensemble</b>	<b>13</b>	<b>8</b>
dont Intérêts minoritaires		
<b>dont résultat net (part du groupe)</b>	<b>13</b>	<b>8</b>

Le résultat net de 13 millions d'euros se compose de 4 millions d'euros de résultat des activités au titre de l'exercice 2017 et de 9 millions d'euros de résultat de cession.

## NOTE 2.4 – ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES

Le Groupe a engagé un processus de cession des filiales portugaises Groupama Seguros de Vida et Groupama Seguros. De ce fait, au regard des dispositions de la norme IFRS 5, Groupama Seguros et Groupama Seguros de Vida sont considérées comme des activités destinées à être cédées.

L'application des principes de la norme IFRS 5 a les effets suivants dans les comptes au 31 décembre 2017 :

- Au compte de résultat : les résultats des filiales portugaises sont présentés pour un montant net d'impôt sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées » du compte de résultat ;
- Au bilan, les actifs et passifs (hors capitaux propres et comptes de liaison titres) sont reclassés respectivement dans les lignes « Actifs destinés à la vente et abandons d'activités » et « Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » du bilan.

### Activité de Groupama Seguros Portugal

En millions d'euros	31.12.2017
Actifs incorporels	1
Placements des activités d'assurance	21
Investissements dans les entreprises associées	
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1
Autres actifs	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
<b>Actifs destinés à la vente et abandon d'activités</b>	<b>34</b>
Capitaux propres - part du groupe	10
Intérêts minoritaires	
<b>Total des capitaux propres des activités</b>	<b>10</b>
Provisions pour risques et charges	
Dettes de financement	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	23
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	
Participation aux bénéfices différée passive	
Autres passifs	1
<b>Capitaux propres et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>	<b>34</b>

En millions d'euros	31.12.2017
Primes acquises	23
Produits des placements nets de charges de gestion	
Autres produits et charges opérationnels courants	(26)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(3)</b>
Autres produits et charges opérationnels	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(3)</b>
Charges de financement	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	
Impôts sur les résultats	
<b>Résultat net d'ensemble</b>	<b>(2)</b>
dont Intérêts minoritaires	
<b>dont résultat net (part du groupe)</b>	<b>(2)</b>



## Activité de Groupama Seguros de Vida Portugal

En millions d'euros	31.12.2017
Actifs incorporels	
Placements des activités d'assurance	402
Investissements dans les entreprises associées	
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	
Autres actifs	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
<b>Actifs destinés à la vente et abandon d'activités</b>	<b>412</b>
Capitaux propres - part du groupe	79
Intérêts minoritaires	
<b>Total des capitaux propres des activités</b>	<b>79</b>
Provisions pour risques et charges	
Dettes de financement	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	14
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	313
Participation aux bénéfices différée passive	5
Autres passifs	1
<b>Capitaux propres et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>	<b>412</b>

En millions d'euros	31.12.2017
Primes acquises	42
Produits des placements nets de charges de gestion	11
Autres produits et charges opérationnels courants	(52)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1</b>
Autres produits et charges opérationnels	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1</b>
Charges de financement	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	
Impôts sur les résultats	(1)
<b>Résultat net d'ensemble</b>	<b>0</b>
dont Intérêts minoritaires	
<b>dont résultat net (part du groupe)</b>	<b>0</b>

**NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>490</b>	<b>1 729</b>	<b>2 220</b>	<b>524</b>	<b>1 710</b>	<b>2 235</b>
Augmentation		132	132		129	129
Diminution	(1)	(36)	(37)	(1)	(73)	(75)
Ecarts de conversion	(13)	(2)	(15)	(14)		(13)
Variation de périmètre		(15)	(15)	(19)	(37)	(56)
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>476</b>	<b>1 809</b>	<b>2 285</b>	<b>490</b>	<b>1 729</b>	<b>2 220</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(247)</b>	<b>(1 535)</b>	<b>(1 782)</b>	<b>(261)</b>	<b>(1 522)</b>	<b>(1 783)</b>
Augmentation	(16)	(94)	(110)	(16)	(93)	(109)
Diminution	1	5	6		44	44
Ecarts de conversion	11	1	12	11		11
Variation de périmètre		15	15	19	37	56
Reclassements						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(251)</b>	<b>(1 608)</b>	<b>(1 859)</b>	<b>(247)</b>	<b>(1 535)</b>	<b>(1 782)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(134)</b>	<b>(1)</b>	<b>(135)</b>	<b>(136)</b>	<b>(1)</b>	<b>(137)</b>
Dépréciation durable comptabilisée						
Dépréciation durable reprise						
Ecarts de conversion	3		3	2		2
Variation de périmètre						
Reclassements						
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(131)</b>	<b>(1)</b>	<b>(132)</b>	<b>(134)</b>	<b>(1)</b>	<b>(135)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>109</b>	<b>194</b>	<b>303</b>	<b>127</b>	<b>188</b>	<b>314</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>94</b>	<b>200</b>	<b>294</b>	<b>109</b>	<b>194</b>	<b>303</b>

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité assurance,
- les autres immobilisations incorporelles.

#### Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Les variations de périmètre sont liées au reclassement des actifs des filiales portugaises en « actifs destinés à la vente et abandons d'activités ».

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

Les variations de périmètre sont liées au reclassement des actifs des filiales portugaises en « actifs destinés à la vente et abandons d'activités ».

**NOTE 3.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017						31.12.2016	
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance		Autres immobilisations incorporelles		Total		Total	
	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>24</b>	<b>451</b>	<b>1 651</b>	<b>159</b>	<b>1 675</b>	<b>610</b>	<b>1 595</b>	<b>625</b>
Amortissements cumulés à la clôture		(251)	(1 479)	(129)	(1 479)	(380)	(1 410)	(372)
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(9)	(122)		(1)	(9)	(123)	(9)	(126)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(9)</b>	<b>(373)</b>	<b>(1 479)</b>	<b>(130)</b>	<b>(1 488)</b>	<b>(503)</b>	<b>(1 419)</b>	<b>(497)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>15</b>	<b>78</b>	<b>171</b>	<b>29</b>	<b>187</b>	<b>107</b>	<b>176</b>	<b>127</b>

**NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>1 403</b>	<b>204</b>	<b>1 607</b>	<b>1 292</b>	<b>205</b>	<b>1 497</b>
Acquisitions	83	10	92	43	13	56
Variation de périmètre	(4)		(4)			
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	175		175	79		79
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	30		30	87		87
Ecart de conversion						
Cessions	(187)	(19)	(206)	(99)	(14)	(113)
Autres						
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>1 500</b>	<b>194</b>	<b>1 694</b>	<b>1 403</b>	<b>204</b>	<b>1 607</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(265)</b>		<b>(265)</b>	<b>(265)</b>		<b>(265)</b>
Augmentation	(26)		(26)	(24)		(24)
Variation de périmètre	4		4			
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(11)		(11)	(11)		(11)
Diminution	37		37	35		35
Autres						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(260)</b>		<b>(260)</b>	<b>(265)</b>		<b>(265)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(22)</b>	<b>(7)</b>	<b>(29)</b>	<b>(10)</b>	<b>(7)</b>	<b>(18)</b>
Dépréciation durable comptabilisée	(1)		(1)	(1)	(1)	(2)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				(14)		(14)
Dépréciation durable reprise	2	1	3	3	1	4
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(21)</b>	<b>(6)</b>	<b>(27)</b>	<b>(22)</b>	<b>(7)</b>	<b>(29)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>1 116</b>	<b>197</b>	<b>1 313</b>	<b>1 017</b>	<b>198</b>	<b>1 216</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>1 218</b>	<b>188</b>	<b>1 406</b>	<b>1 116</b>	<b>197</b>	<b>1 313</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>3 247</b>	<b>332</b>	<b>3 579</b>	<b>2 998</b>	<b>349</b>	<b>3 347</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>2 029</b>	<b>144</b>	<b>2 173</b>	<b>1 882</b>	<b>152</b>	<b>2 034</b>

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au Groupe s'élèvent à 848 millions d'euros au 31 décembre 2017 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 785 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les variations de périmètre sont liées au reclassement des actifs des filiales portugaises en « actifs destinés à la vente et abandons d'activités ».

Les restructurations lourdes actuellement en cours dans différents immeubles parisiens expliquent la variation de la production immobilisée de l'exercice.

Les cessions d'immeubles de l'exercice comprennent notamment les cessions par lots vacants du patrimoine résidentiel du Groupe ainsi que la cession de plusieurs immeubles à Paris.

Les transferts d'immeubles d'exploitation vers les immeubles de placement concernent essentiellement un immeuble parisien.

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 3 022 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 557 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

**NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017						31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 468	31	1 500	194		194	1 368	35	1 403	204		204
Amortissements cumulés	(256)	(5)	(260)				(256)	(9)	(265)			
Dépréciation durable	(13)	(9)	(21)	(6)		(6)	(14)	(9)	(22)	(7)		(7)
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>1 200</b>	<b>18</b>	<b>1 218</b>	<b>188</b>		<b>188</b>	<b>1 099</b>	<b>18</b>	<b>1 116</b>	<b>197</b>		<b>197</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>3 214</b>	<b>33</b>	<b>3 247</b>	<b>332</b>		<b>332</b>	<b>2 965</b>	<b>33</b>	<b>2 998</b>	<b>349</b>		<b>349</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>2 014</b>	<b>15</b>	<b>2 029</b>	<b>144</b>		<b>144</b>	<b>1 867</b>	<b>15</b>	<b>1 882</b>	<b>152</b>		<b>152</b>

**NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE**
**NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	1 033	435	1 468	72	123	194
Amortissements cumulés	(169)	(87)	(256)			
Dépréciation durable	(11)	(2)	(13)	(1)	(5)	(6)
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>854</b>	<b>346</b>	<b>1 200</b>	<b>71</b>	<b>118</b>	<b>188</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>2 344</b>	<b>870</b>	<b>3 214</b>	<b>134</b>	<b>198</b>	<b>332</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>1 490</b>	<b>524</b>	<b>2 014</b>	<b>64</b>	<b>80</b>	<b>144</b>

En millions d'euros	31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	988	380	1 368	76	127	204
Amortissements cumulés	(166)	(90)	(256)			
Dépréciation durable	(12)	(2)	(14)	(2)	(5)	(7)
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>810</b>	<b>288</b>	<b>1 099</b>	<b>75</b>	<b>122</b>	<b>197</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>2 201</b>	<b>764</b>	<b>2 965</b>	<b>139</b>	<b>210</b>	<b>349</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>1 391</b>	<b>476</b>	<b>1 867</b>	<b>64</b>	<b>88</b>	<b>152</b>

**NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	19	12	31			
Amortissements cumulés	(3)	(2)	(5)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(9)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>18</b>			
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>33</b>			
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>15</b>			

En millions d'euros	31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	23	12	35			
Amortissements cumulés	(7)	(2)	(9)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(9)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>18</b>			
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>33</b>			
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>15</b>			

**NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>1 227</b>	<b>71</b>	<b>1 299</b>	<b>1 303</b>	<b>73</b>	<b>1 376</b>
Acquisitions	24	5	29	13	7	20
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	7		7	8		8
Transfert de/vers les immeubles de placement	(30)		(30)	(87)		(87)
Ecart de conversion	(1)		(1)			
Cessions	(10)	(7)	(17)	(8)	(9)	(17)
Autres						
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>1 218</b>	<b>69</b>	<b>1 287</b>	<b>1 227</b>	<b>71</b>	<b>1 299</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(378)</b>		<b>(378)</b>	<b>(365)</b>		<b>(365)</b>
Augmentation	(30)		(30)	(31)		(31)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	11		11	11		11
Diminution	8		8	8		8
Autres						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(388)</b>		<b>(388)</b>	<b>(378)</b>		<b>(378)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(70)</b>		<b>(70)</b>	<b>(29)</b>		<b>(29)</b>
Dépréciation durable comptabilisée	(17)		(17)	(55)		(55)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement				14		14
Dépréciation durable reprise						
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(86)</b>		<b>(87)</b>	<b>(70)</b>		<b>(70)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>780</b>	<b>71</b>	<b>851</b>	<b>909</b>	<b>73</b>	<b>982</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>743</b>	<b>69</b>	<b>812</b>	<b>780</b>	<b>71</b>	<b>851</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>1 053</b>	<b>122</b>	<b>1 175</b>	<b>1 107</b>	<b>121</b>	<b>1 227</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>310</b>	<b>53</b>	<b>363</b>	<b>327</b>	<b>49</b>	<b>377</b>

Les transferts d'immeubles d'exploitation vers les immeubles de placement concernent essentiellement un immeuble parisien.

Les dotations aux provisions pour dépréciation concernent principalement des immeubles détenus par Groupama Gan Vie.



**NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017						31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 108	110	1 218	69		69	1 118	110	1 227	71		71
Amortissements cumulés	(375)	(14)	(388)				(366)	(12)	(378)			
Dépréciation durable	(82)	(5)	(86)				(68)	(2)	(70)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>652</b>	<b>91</b>	<b>743</b>	<b>69</b>		<b>69</b>	<b>684</b>	<b>95</b>	<b>780</b>	<b>71</b>		<b>71</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>965</b>	<b>89</b>	<b>1 053</b>	<b>122</b>		<b>122</b>	<b>1 016</b>	<b>91</b>	<b>1 107</b>	<b>121</b>		<b>121</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>313</b>	<b>(3)</b>	<b>310</b>	<b>53</b>		<b>53</b>	<b>332</b>	<b>(4)</b>	<b>327</b>	<b>49</b>		<b>49</b>

NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE

NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2017					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	548	560	1 108	19	50	69
Amortissements cumulés	(145)	(230)	(375)			
Dépréciation durable	(81)	(1)	(82)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>323</b>	<b>329</b>	<b>652</b>	<b>19</b>	<b>50</b>	<b>69</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>383</b>	<b>581</b>	<b>965</b>	<b>36</b>	<b>86</b>	<b>122</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>61</b>	<b>252</b>	<b>313</b>	<b>16</b>	<b>37</b>	<b>53</b>

En millions d'euros	31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	573	545	1 118	20	51	71
Amortissements cumulés	(147)	(219)	(366)			
Dépréciation durable	(67)	(1)	(68)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>359</b>	<b>325</b>	<b>684</b>	<b>20</b>	<b>51</b>	<b>71</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>445</b>	<b>571</b>	<b>1 016</b>	<b>37</b>	<b>84</b>	<b>121</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>86</b>	<b>246</b>	<b>332</b>	<b>17</b>	<b>33</b>	<b>49</b>

**NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	51	59	110			
Amortissements cumulés	(6)	(8)	(14)			
Dépréciation durable		(4)	(5)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>91</b>			
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>89</b>			
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>			

En millions d'euros	31.12.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	50	59	110			
Amortissements cumulés	(5)	(7)	(12)			
Dépréciation durable		(2)	(2)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>95</b>			
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>43</b>	<b>48</b>	<b>91</b>			
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>			

**NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	74 020	74 432
Actifs évalués au coût amorti	1 518	1 485
<b>Total placements financiers hors UC</b>	<b>75 537</b>	<b>75 917</b>

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 31 décembre 2017 s'élève à 75 537 millions d'euros et présente une diminution de 380 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

L'activité de mises en pension de titres obligataires est de 4 538 millions d'euros contre 4 330 millions d'euros au 31 décembre 2016. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

**NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	2 729	320	3 049	3 706	324	4 030	977	4	981
Obligations et autres placements à revenu fixe	44 787	4 252	49 039	51 261	4 656	55 918	6 475	404	6 878
Autres placements									
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>47 516</b>	<b>4 572</b>	<b>52 089</b>	<b>54 967</b>	<b>4 981</b>	<b>59 948</b>	<b>7 451</b>	<b>408</b>	<b>7 859</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	33		33	33		33			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	504	199	703	504	199	703			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	127	1	128	127	1	128			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 760	273	5 033	4 760	273	5 033			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 572	40	5 612	5 572	40	5 612			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 423	141	2 563	2 423	141	2 563			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>13 418</b>	<b>653</b>	<b>14 072</b>	<b>13 418</b>	<b>653</b>	<b>14 072</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>60 935</b>	<b>5 225</b>	<b>66 161</b>	<b>68 386</b>	<b>5 634</b>	<b>74 020</b>	<b>7 451</b>	<b>408</b>	<b>7 859</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 31 décembre 2017, les plus-values non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 7 859 millions d'euros contre 8 544 millions d'euros au 31 décembre 2016.

En millions d'euros	31.12.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	2 351	310	2 662	3 213	338	3 551	862	28	890
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 285	4 415	49 700	52 502	4 852	57 354	7 217	437	7 654
Autres placements	1		1	1		1			
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>47 637</b>	<b>4 725</b>	<b>52 363</b>	<b>55 716</b>	<b>5 189</b>	<b>60 906</b>	<b>8 079</b>	<b>465</b>	<b>8 544</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	41		41	41		41			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	535	460	995	535	460	995			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89		89	89		89			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 763	31	3 793	3 763	31	3 793			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 005	100	5 105	5 005	100	5 105			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	3 207	295	3 503	3 207	295	3 503			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>12 640</b>	<b>886</b>	<b>13 526</b>	<b>12 640</b>	<b>886</b>	<b>13 526</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>60 277</b>	<b>5 611</b>	<b>65 889</b>	<b>68 356</b>	<b>6 076</b>	<b>74 432</b>	<b>8 079</b>	<b>465</b>	<b>8 544</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

**NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ**
**NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017											
	Coût amorti net				Juste valeur <sup>(a)</sup>				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>												
Actions et autres placements à revenu variable	2 014	675	39	2 729	2 623	961	122	3 706	608	287	83	977
Obligations et autres placements à revenu fixe	39 760	5 027		44 787	45 824	5 437		51 261	6 064	409		6 475
Autres placements												
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>41 774</b>	<b>5 702</b>	<b>39</b>	<b>47 516</b>	<b>48 447</b>	<b>6 398</b>	<b>122</b>	<b>54 967</b>	<b>6 672</b>	<b>696</b>	<b>83</b>	<b>7 451</b>
<b>Actifs de transaction</b>												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	3	30		33	3	30		33				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	345	159		504	345	159		504				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	99	28		127	99	28		127				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 806	1 954		4 760	2 806	1 954		4 760				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 735	837		5 572	4 735	837		5 572				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 336	28	59	2 423	2 336	28	59	2 423				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>10 324</b>	<b>3 036</b>	<b>59</b>	<b>13 418</b>	<b>10 324</b>	<b>3 036</b>	<b>59</b>	<b>13 418</b>				
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>52 098</b>	<b>8 738</b>	<b>99</b>	<b>60 935</b>	<b>58 771</b>	<b>9 434</b>	<b>181</b>	<b>68 386</b>	<b>6 672</b>	<b>696</b>	<b>83</b>	<b>7 451</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2016											
	Coût amorti net				Juste valeur <sup>(a)</sup>				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>												
Actions et autres placements à revenu variable	1 674	677		2 351	2 211	1 002		3 213	537	325		862
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 348	4 937		45 285	47 109	5 393		52 502	6 761	456		7 217
Autres placements		1		1		1		1				
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>42 022</b>	<b>5 615</b>		<b>47 637</b>	<b>49 320</b>	<b>6 396</b>		<b>55 716</b>	<b>7 299</b>	<b>780</b>		<b>8 079</b>
<b>Actifs de transaction</b>												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	4	37		41	4	37		41				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	389	146		535	389	146		535				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89			89	89			89				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 453	1 310		3 763	2 453	1 310		3 763				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 343	661	1	5 005	4 343	661	1	5 005				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	3 062	145		3 207	3 062	145		3 207				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>10 340</b>	<b>2 299</b>	<b>1</b>	<b>12 640</b>	<b>10 340</b>	<b>2 299</b>	<b>1</b>	<b>12 640</b>				
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>52 361</b>	<b>7 915</b>	<b>1</b>	<b>60 277</b>	<b>59 660</b>	<b>8 695</b>	<b>1</b>	<b>68 356</b>	<b>7 299</b>	<b>780</b>		<b>8 079</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

**NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	196	124	320	183	141	324	(13)	17	4
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 346	1 906	4 252	2 605	2 051	4 656	259	145	404
Autres placements									
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>2 542</b>	<b>2 030</b>	<b>4 572</b>	<b>2 788</b>	<b>2 192</b>	<b>4 981</b>	<b>246</b>	<b>162</b>	<b>408</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	114	85	199	114	85	199			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	1		1	1		1			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	158	115	273	158	115	273			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	25	15	40	25	15	40			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	81	60	141	81	60	141			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>379</b>	<b>275</b>	<b>653</b>	<b>379</b>	<b>275</b>	<b>653</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>2 921</b>	<b>2 305</b>	<b>5 226</b>	<b>3 167</b>	<b>2 467</b>	<b>5 634</b>	<b>246</b>	<b>162</b>	<b>408</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	187	123	310	202	136	338	15	13	28
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 537	1 877	4 415	2 792	2 060	4 852	255	183	437
Autres placements									
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>2 724</b>	<b>2 001</b>	<b>4 725</b>	<b>2 994</b>	<b>2 196</b>	<b>5 189</b>	<b>270</b>	<b>195</b>	<b>465</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	271	190	460	271	190	460			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	17	14	31	17	14	31			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	73	27	100	73	27	100			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	164	131	295	164	131	295			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>524</b>	<b>362</b>	<b>886</b>	<b>524</b>	<b>362</b>	<b>886</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>3 248</b>	<b>2 363</b>	<b>5 611</b>	<b>3 518</b>	<b>2 558</b>	<b>6 076</b>	<b>270</b>	<b>195</b>	<b>465</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

**NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE**

En millions d'euros	31.12.2017								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actions et autres placements à revenu variable</b>									
Actifs disponibles à la vente	2 729	320	3 049	3 706	324	4 030	977	4	981
Actifs classés en "trading"	33		33	33		33			
Actifs classés en "held for trading"	504	199	703	504	199	703			
<b>Total actions et autres placements à revenu variable</b>	<b>3 266</b>	<b>519</b>	<b>3 785</b>	<b>4 243</b>	<b>523</b>	<b>4 766</b>	<b>977</b>	<b>4</b>	<b>981</b>
<b>Obligations et autres placements à revenu fixe</b>									
Actifs disponibles à la vente	44 787	4 252	49 039	51 261	4 656	55 918	6 475	404	6 878
Actifs classés en "trading"	127	1	128	127	1	128			
Actifs classés en "held for trading"	4 760	273	5 033	4 760	273	5 033			
<b>Total obligations et autres placements à revenu fixe</b>	<b>49 674</b>	<b>4 526</b>	<b>54 200</b>	<b>56 148</b>	<b>4 930</b>	<b>61 078</b>	<b>6 475</b>	<b>404</b>	<b>6 878</b>
<b>OPCVM de trésorerie</b>									
Actifs classés en "trading"	5 572	40	5 612	5 572	40	5 612			
Actifs classés en "held for trading"	2 423	141	2 563	2 423	141	2 563			
<b>Total OPCVM de trésorerie</b>	<b>7 995</b>	<b>181</b>	<b>8 176</b>	<b>7 995</b>	<b>181</b>	<b>8 176</b>			
<b>Autres placements</b>									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
<b>Total autres placements</b>									
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>60 935</b>	<b>5 226</b>	<b>66 161</b>	<b>68 386</b>	<b>5 634</b>	<b>74 020</b>	<b>7 451</b>	<b>408</b>	<b>7 859</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actions et autres placements à revenu variable</b>									
Actifs disponibles à la vente	2 351	310	2 662	3 213	338	3 551	862	28	890
Actifs classés en "trading"	41		41	41		41			
Actifs classés en "held for trading"	535	460	995	535	460	995			
<b>Total actions et autres placements à revenu variable</b>	<b>2 928</b>	<b>770</b>	<b>3 698</b>	<b>3 789</b>	<b>798</b>	<b>4 587</b>	<b>862</b>	<b>28</b>	<b>890</b>
<b>Obligations et autres placements à revenu fixe</b>									
Actifs disponibles à la vente	45 285	4 415	49 700	52 502	4 852	57 354	7 217	437	7 654
Actifs classés en "trading"	89		89	89		89			
Actifs classés en "held for trading"	3 763	31	3 793	3 763	31	3 793			
<b>Total obligations et autres placements à revenu fixe</b>	<b>49 136</b>	<b>4 446</b>	<b>53 582</b>	<b>56 354</b>	<b>4 883</b>	<b>61 237</b>	<b>7 217</b>	<b>437</b>	<b>7 654</b>
<b>OPCVM de trésorerie</b>									
Actifs classés en "trading"	5 005	100	5 105	5 005	100	5 105			
Actifs classés en "held for trading"	3 207	295	3 503	3 207	295	3 503			
<b>Total OPCVM de trésorerie</b>	<b>8 212</b>	<b>395</b>	<b>8 607</b>	<b>8 212</b>	<b>395</b>	<b>8 607</b>			
<b>Autres placements</b>									
Actifs disponibles à la vente	1		1	1		1			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
<b>Total autres placements</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>60 277</b>	<b>5 611</b>	<b>65 889</b>	<b>68 356</b>	<b>6 076</b>	<b>74 432</b>	<b>8 079</b>	<b>465</b>	<b>8 544</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

#### NOTE 6.4 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	103	59	162	111	59	170
Dépôts	928	252	1 181	905	282	1 187
Autres	176		176	129		129
<b>Total placements financiers hors UC</b>	<b>1 207</b>	<b>311</b>	<b>1 518</b>	<b>1 144</b>	<b>341</b>	<b>1 485</b>

**NOTE 6.5 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
<b>Actifs disponibles à la vente</b>						
Actions et autres placements à revenu variable	3 354	(305)	3 049	3 111	(449)	2 662
Obligations et autres placements à revenu fixe	49 046	(7)	49 039	49 713	(14)	49 700
Autres placements				1		1
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>52 400</b>	<b>(312)</b>	<b>52 089</b>	<b>52 826</b>	<b>(463)</b>	<b>52 363</b>
Placements financiers évalués au coût amorti	1 520	(2)	1 518	1 488	(2)	1 485
<b>Placements financiers évalués au coût amorti</b>	<b>1 520</b>	<b>(2)</b>	<b>1 518</b>	<b>1 488</b>	<b>(2)</b>	<b>1 485</b>

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 312 millions d'euros contre 463 millions d'euros au 31 décembre 2016. La variation est notamment due à la cession partielle des titres OTP Bank.

S'agissant des actions, les titres stratégiques sont provisionnés à hauteur de 121 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti demeure inchangé à 2 millions d'euros.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.

**NOTE 6.6 – PLACEMENTS FINANCIERS – PAR DEVISE**

En millions d'euros	31.12.2017				
	Euro	Dollar	Livre	Autres	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>					
Actions et autres placements à revenu variable	3 214	225	8	583	4 030
Obligations et autres placements à revenu fixe	55 144	31	245	498	55 918
Autres placements					
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>58 358</b>	<b>256</b>	<b>253</b>	<b>1 081</b>	<b>59 948</b>
<b>Actifs de transaction</b>					
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	33				33
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	703				703
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	128				128
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	5 027			6	5 033
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 567	45			5 612
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 563				2 563
Autres placements classés en "trading"					
Autres placements classés en "held for trading"					
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>14 021</b>	<b>45</b>		<b>6</b>	<b>14 072</b>
<b>Prêts et créances</b>					
Prêts	159			3	162
Dépôts	928	3	21	229	1 181
Autres placements	166	10			176
<b>Total prêts et créances</b>	<b>1 253</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>231</b>	<b>1 518</b>
<b>Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)</b>	<b>73 632</b>	<b>314</b>	<b>273</b>	<b>1 318</b>	<b>75 537</b>

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

En millions d'euros	31.12.2016					
	Euro	Dollar	Livre	Yen	Autres	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>						
Actions et autres placements à revenu variable	2 581	259	7		704	3 551
Obligations et autres placements à revenu fixe	56 560	34	246	5	508	57 354
Autres placements	1					1
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>59 142</b>	<b>294</b>	<b>253</b>	<b>5</b>	<b>1 212</b>	<b>60 906</b>
<b>Actifs de transaction</b>						
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	41					41
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	995					995
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89					89
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 787				6	3 793
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 099	4		2		5 105
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	3 503					3 503
Autres placements classés en "trading"						
Autres placements classés en "held for trading"						
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>13 514</b>	<b>4</b>		<b>2</b>	<b>6</b>	<b>13 526</b>
<b>Prêts et créances</b>						
Prêts	169				1	170
Dépôts	926	5			256	1 187
Autres placements	121	6	1			129
<b>Total prêts et créances</b>	<b>1 215</b>	<b>11</b>	<b>1</b>		<b>257</b>	<b>1 485</b>
<b>Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)</b>	<b>73 872</b>	<b>309</b>	<b>254</b>	<b>7</b>	<b>1 475</b>	<b>75 917</b>

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

**NOTE 6.7 – DETAIL DES PLACEMENTS COTES**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Actions	1 746	1 708
Parts d'OPCVM à revenu fixe	7 642	6 329
Parts d'autres OPCVM	2 705	2 598
OPCVM de trésorerie	8 175	8 607
Obligations et autres titres à revenu fixe	53 276	54 734
<b>Total placements cotés</b>	<b>73 545</b>	<b>73 977</b>

Le tableau ci-dessus répond aux obligations requises par la norme IFRS 12 sur les OPCVM non consolidés. Le montant de ces actifs en juste valeur au 31 décembre 2017 s'élève à 18 522 millions d'euros contre 17 534 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le montant des provisions durables constituées sur les placements cotés évalués à la juste valeur s'établit à 241 millions d'euros contre 393 millions au 31 décembre 2016.

**NOTE 6.8 – DETAIL DES PLACEMENTS NON COTES**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Actions en juste valeur	314	281
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	160	173
Autres placements en juste valeur		2
Prêts au coût amorti	162	170
Autres placements au coût amorti	1 356	1 316
<b>Total placements non cotés</b>	<b>1 992</b>	<b>1 941</b>

Au 31 décembre 2017, le montant des provisions durables constituées sur les placements non cotés évalués à la juste valeur s'établit à 71 millions d'euros contre 70 millions au 31 décembre 2016.

## NOTE 6.9 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Les présentations ci-après concernent uniquement les placements en obligations, détenus directement ou par le biais d'OPCVM consolidés, mais ne prennent pas en compte les autres placements ayant des caractéristiques similaires (OPCVM obligataires, OPCVM de taux, fonds obligataires, ...).

### NOTE 6.9.1 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Le tableau ci-après montre l'exposition du Groupe aux risques de taux d'intérêt à la clôture de chaque exercice.

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
<b>Obligations cotées</b>						
Disponibles à la vente	50 928	1 410	52 338	52 677	1 289	53 966
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	816	123	938	608	160	768
<b>Total obligations cotées</b>	<b>51 743</b>	<b>1 533</b>	<b>53 276</b>	<b>53 285</b>	<b>1 449</b>	<b>54 734</b>
<b>Obligations non cotées</b>						
Disponibles à la vente	106	25	131	106	38	144
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	6	24	29	5	23	28
<b>Total obligations non cotées</b>	<b>111</b>	<b>49</b>	<b>160</b>	<b>111</b>	<b>61</b>	<b>173</b>
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>51 854</b>	<b>1 582</b>	<b>53 436</b>	<b>53 396</b>	<b>1 510</b>	<b>54 907</b>

### NOTE 6.9.2 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR ECHEANCE

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires, y compris OPCVM consolidés, est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Obligations cotées</b>								
Disponibles à la vente	2 548	13 243	36 548	52 338	2 744	11 348	39 873	53 966
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	91	445	403	938	8	246	515	768
<b>Total obligations cotées</b>	<b>2 639</b>	<b>13 687</b>	<b>36 951</b>	<b>53 276</b>	<b>2 752</b>	<b>11 594</b>	<b>40 388</b>	<b>54 734</b>
<b>Obligations non cotées</b>								
Disponibles à la vente	8	12	111	131	20	12	113	144
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	1	28		29	1	27	1	28
<b>Total obligations non cotées</b>	<b>9</b>	<b>39</b>	<b>111</b>	<b>160</b>	<b>21</b>	<b>38</b>	<b>114</b>	<b>173</b>
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>2 648</b>	<b>13 727</b>	<b>37 062</b>	<b>53 436</b>	<b>2 773</b>	<b>11 632</b>	<b>40 502</b>	<b>54 907</b>

La répartition du portefeuille obligataire fait ainsi apparaître que les natures de placements privilégiées par le Groupe sont principalement des emprunts obligataires à échéance longue (à plus de 5 ans) et présentant des taux de rémunération fixes.



**NOTE 6.9.3 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR RATING**

En millions d'euros	31.12.2017						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
<b>Obligations cotées</b>							
Disponibles à la vente*	2 427	23 895	7 776	17 502	193	545	52 338
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"	51	57	793	35		2	938
<b>Total obligations cotées</b>	<b>2 478</b>	<b>23 952</b>	<b>8 569</b>	<b>17 537</b>	<b>193</b>	<b>547</b>	<b>53 276</b>
<b>Obligations non cotées</b>							
Disponibles à la vente*	2	7	10	103		8	131
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"			24			6	29
<b>Total obligations non cotées</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>34</b>	<b>103</b>		<b>14</b>	<b>160</b>
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>2 480</b>	<b>23 959</b>	<b>8 603</b>	<b>17 641</b>	<b>193</b>	<b>561</b>	<b>53 436</b>

En millions d'euros	31.12.2016						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
<b>Obligations cotées</b>							
Disponibles à la vente*	2 721	24 277	6 818	18 839	614	697	53 966
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"	144	24	402	179	13	5	768
<b>Total obligations cotées</b>	<b>2 865</b>	<b>24 301</b>	<b>7 220</b>	<b>19 018</b>	<b>627</b>	<b>702</b>	<b>54 734</b>
<b>Obligations non cotées</b>							
Disponibles à la vente*		20	10	112		2	144
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"			23			5	28
<b>Total obligations non cotées</b>		<b>20</b>	<b>33</b>	<b>112</b>		<b>7</b>	<b>173</b>
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>2 865</b>	<b>24 322</b>	<b>7 253</b>	<b>19 130</b>	<b>627</b>	<b>709</b>	<b>54 907</b>

**NOTE 6.9.4 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR NATURE DES EMETTEURS OBLIGATAIRES**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Obligations émises par des États faisant partie de l'UE	32 860	33 959
Obligations émises par des États hors UE	182	191
Obligations des secteurs publics et semi-publics	3 562	3 789
Obligations du secteur privé	16 770	16 897
Autres obligations (dont les fonds obligataires)	61	72
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>53 436</b>	<b>54 907</b>

**NOTE 6.10 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**

**NOTE 6.10.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**

En millions d'euros	31.12.2017					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 186		2 186	2 841	655	76
Grèce						
Irlande	18		18	20	2	1
Italie	7 121		7 121	8 641	1 519	233
Portugal	234		234	289	56	6
<b>Total</b>	<b>9 559</b>		<b>9 559</b>	<b>11 790</b>	<b>2 232</b>	<b>316</b>

En millions d'euros	31.12.2016					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 358		2 358	3 084	726	69
Grèce						
Irlande	20		20	23	3	1
Italie	7 227		7 227	8 950	1 723	232
Portugal	274		274	287	13	1
<b>Total</b>	<b>9 879</b>		<b>9 879</b>	<b>12 343</b>	<b>2 464</b>	<b>304</b>

L'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés. La plus-value latente sur ces titres représente un montant de 316 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

L'ensemble des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est classé en niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur de la norme IFRS 7, ces titres étant cotés sur un marché actif pour lesquels les cours sont aisément et régulièrement disponibles.

Il est rappelé que le Groupe a cédé l'intégralité de son exposition à la dette souveraine grecque au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 294 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.

La maturité des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2017				
	< 3 ans	de 3 ans à 7 ans	de 7 ans à 10 ans	> 10 ans	Total
Espagne	25	114	340	2 361	2 841
Grèce					
Irlande	17	2		1	20
Italie	1 031	1 648	1 829	4 133	8 641
Portugal	4	122	4	160	289
<b>Total</b>	<b>1 076</b>	<b>1 887</b>	<b>2 173</b>	<b>6 655</b>	<b>11 790</b>

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, à la juste valeur, détenus en direct.

En millions d'euros	31.12.2017					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
<b>Titres de dette souveraine à l'ouverture</b>	<b>3 066</b>		<b>20</b>	<b>8 605</b>	<b>283</b>	<b>11 975</b>
Variation de la plus ou moins value latente	(60)		(1)	(177)	43	(195)
Variation de périmètre	(16)			(57)	(42)	(115)
Acquisitions	1			168		168
Cessions / Remboursements	(157)		(1)	(221)		(378)
Ecarts de conversion						
<b>Titres de dette souveraine à la clôture</b>	<b>2 834</b>		<b>19</b>	<b>8 318</b>	<b>284</b>	<b>11 455</b>

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 335 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont notamment 323 millions d'euros de dette souveraine italienne.

**NOTE 6.10.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**

En millions d'euros	31.12.2017					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	588		588	670	82	12
Grèce						
Irlande	16		16	16	1	
Italie	657		657	684	27	9
Portugal	35		35	36	1	
<b>Total</b>	<b>1 296</b>		<b>1 296</b>	<b>1 406</b>	<b>110</b>	<b>22</b>

En millions d'euros	31.12.2016					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	593		593	684	90	11
Grèce						
Irlande	21		21	22	1	1
Italie	700		700	745	44	12
Portugal	41		41	42	1	
<b>Total</b>	<b>1 356</b>		<b>1 356</b>	<b>1 493</b>	<b>137</b>	<b>24</b>

La valeur au bilan des investissements du Groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 1 406 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces titres présentent une plus-value latente nette d'impôt et de participation aux bénéfices de 22 millions d'euros.

L'exposition des titres de dette non souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des seuls OPCVM consolidés.

## NOTE 6.11 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>								
Actions et autres placements à revenu variable	3 585	97	348	4 030	3 246	72	233	3 551
Obligations et autres placements à revenu fixe	54 142	722	1 053	55 918	55 587	777	990	57 354
Autres placements							1	1
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>57 728</b>	<b>819</b>	<b>1 401</b>	<b>59 948</b>	<b>58 833</b>	<b>849</b>	<b>1 224</b>	<b>60 906</b>
<b>Actifs de transaction</b>								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	367		369	736	600		437	1 037
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	4 233	438	490	5 161	3 203	290	390	3 882
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	8 131	44		8 175	8 572	35		8 607
Autres placements								
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>12 730</b>	<b>482</b>	<b>859</b>	<b>14 072</b>	<b>12 374</b>	<b>325</b>	<b>826</b>	<b>13 526</b>
<b>Sous total des placements financiers hors UC évalués à la juste valeur</b>	<b>70 458</b>	<b>1 302</b>	<b>2 260</b>	<b>74 020</b>	<b>71 207</b>	<b>1 175</b>	<b>2 050</b>	<b>74 432</b>
<b>Placements de contrats en UC</b>	5 681	3 361	287	9 329	4 089	3 198	809	8 096
<b>Instruments dérivés actifs et passifs</b>		(546)		(546)		(682)		(682)
<b>Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>76 139</b>	<b>4 117</b>	<b>2 547</b>	<b>82 803</b>	<b>75 295</b>	<b>3 691</b>	<b>2 859</b>	<b>81 846</b>

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 113 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 659 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces instruments sont classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le Groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 163 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 146 millions d'euros au 31 décembre 2016.

En millions d'euros	31.12.2017								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
<b>Montant en niveau 3 à l'ouverture</b>	<b>233</b>	<b>990</b>	<b>1</b>	<b>437</b>	<b>390</b>			<b>809</b>	
Variation de la plus ou moins - valeur latente reconnue en :									
- résultat				(38)	(61)			(309)	
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29	(57)							
Transfert vers le niveau 3	26	36			61			80	
Transfert hors du niveau 3	(32)	(30)						(45)	
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions	105	131		41	261			7	
Cessions / Remboursements	(11)	(16)	(1)	(70)	(161)			(255)	
Ecart de conversion	(2)								
<b>Montant en niveau 3 à la clôture</b>	<b>348</b>	<b>1 053</b>	<b>0</b>	<b>369</b>	<b>490</b>			<b>287</b>	

**NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		4	4		4	4
Obligations	3 027	505	3 532	2 806	604	3 409
Parts d'OPCVM d'actions	4 990	168	5 158	4 054	113	4 167
Parts d'OPCVM obligataires et autres	173	273	446	151	214	365
Autres placements		71	71		41	41
<b>Sous-total placements financiers en UC</b>	<b>8 190</b>	<b>1 022</b>	<b>9 212</b>	<b>7 011</b>	<b>975</b>	<b>7 986</b>
Immobilier de placement en UC	118		118	110		110
<b>Sous-total immobilier de placement en UC</b>	<b>118</b>		<b>118</b>	<b>110</b>		<b>110</b>
<b>Total</b>	<b>8 308</b>	<b>1 022</b>	<b>9 329</b>	<b>7 121</b>	<b>975</b>	<b>8 096</b>

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

**NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPRES**

En millions d'euros	31.12.2017					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	108	(652)			108	(652)
Options	5	(5)			6	(5)
Contrats à terme de devises		(2)				(2)
Autres						
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>(659)</b>			<b>113</b>	<b>(659)</b>

En millions d'euros	31.12.2016					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	58	(738)			58	(738)
Options	5	(3)	1		6	(3)
Contrats à terme de devises	4	(9)			4	(9)
Autres						
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>(750)</b>	<b>1</b>		<b>68</b>	<b>(750)</b>

Au 31 décembre 2017, le Groupe a recours à différents instruments dérivés :

- Des contrats de swaps indexés à taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux,
- Des contrats de swaps à taux fixe visant à couvrir des sous-jacents indexés à taux variable,
- Des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros,
- De couverture du risque devise,
- D'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles,
- De couverture du risque actions par des achats d'options sur indices,
- De couverture du risque d'écartement des spreads de titres obligataires.

Cette dernière couverture a fait l'objet d'une documentation spécifique de couverture comptable en juste valeur au sens de la norme IAS39.

Les autres instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS39. Conformément aux principes énoncés au 3.3 des comptes au 31 décembre 2017, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le Groupe.



**NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**
**NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	79		79	71		71
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	3		3	2		2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19		19	22		22
Prêts et créances sur la clientèle						
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Immeubles de placement						
<b>Total</b>	<b>101</b>		<b>101</b>	<b>96</b>		<b>96</b>

**NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	10	8
Dettes représentées par des titres		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

**NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES**

En millions d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Bollington			2	1
La Banque Postale IARD	107	(2)	80	(4)
Orange Bank (ex Groupama Banque)	243	(35)	240	(4)
STAR	68	1	87	3
Groupama - AVIC Property Insurance Co.	75	6	73	5
ICADE			614	2
Compagnie Financière d'Orange Bank				
<b>Total</b>	<b>493</b>	<b>(30)</b>	<b>1 096</b>	<b>3</b>

**NOTE 10.1 – DONNEES SIGNIFICATIVES EN APPLICATION D'IFRS 12**

En millions d'euros	2017				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
La Banque Postale IARD <sup>(1)</sup>	326	(7)	451	714	112
STAR <sup>(2)</sup>	124	3	207	346	109
Groupama - AVIC Property Insurance Co. <sup>(1)</sup>	280	6	161	400	137
Orange Bank <sup>(1)</sup>		(76)		5 364	340
Compagnie Financière d'Orange Bank <sup>(1)</sup>				373	370

(1) Données réelles (2) Données estimées pour le CA et le résultat / Données réelles décembre 2016 pour le bilan

En millions d'euros	2016				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
Bollington <sup>(2)</sup>	16	1		22	
La Banque Postale IARD <sup>(1)</sup>	301	(11)	384	586	35
STAR <sup>(2)</sup>	138	8	239	410	136
Groupama - AVIC Property Insurance Co. <sup>(1)</sup>	255	3	169	415	139
Groupama Banque <sup>(1)</sup>		(21)		4 860	317
Compagnie Financière d'Orange Bank <sup>(1)</sup>				270	270
ICADE <sup>(1)</sup>	1 493	58		10 037	3 435

(1) Données réelles (2) Données estimées

Le Groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- la Banque Postale IARD en France sous forme d'un partenariat ;
- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'Etat tunisien ;
- Groupama AVIC Property Insurance Co est issu de la joint-venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

La Compagnie Financière d'Orange Bank, détenue par Orange à 65% et à 35% par le groupe Groupama, est la holding qui détient Orange Bank, banque en ligne 100% mobile.

ICADE et Bollington ont été cédées au cours de l'année 2017.

Les principales données clés de ces différentes sociétés sont reprises dans le tableau ci-dessus.

**NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie</b>						
Provisions pour primes non acquises	11	19	30	11	19	30
Provisions pour sinistres à payer	807	87	894	630	120	750
Autres provisions techniques	354	1	355	353	1	354
<b>Total</b>	<b>1 172</b>	<b>107</b>	<b>1 279</b>	<b>994</b>	<b>140</b>	<b>1 134</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie</b>						
Provisions d'assurance vie	25	2	27	20	2	22
Provisions pour sinistres à payer	40	3	43	31	3	34
Provisions participations aux bénéficiaires	11		11	11		11
Autres provisions techniques						
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>5</b>	<b>80</b>	<b>62</b>	<b>6</b>	<b>67</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers</b>						
<b>Total</b>	<b>1 248</b>	<b>112</b>	<b>1 359</b>	<b>1 056</b>	<b>145</b>	<b>1 201</b>

**NOTE 11.1 – VARIATION DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à l'ouverture</b>	<b>630</b>	<b>120</b>	<b>750</b>	<b>574</b>	<b>141</b>	<b>716</b>
Transfert de portefeuille et variation de périmètre	(9)	(1)	(10)		1	1
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	358	10	368	289	24	314
Part des réassureurs dans les paiements totaux	(172)	(38)	(210)	(233)	(43)	(276)
Variation de change		(5)	(5)		(4)	(4)
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à la clôture</b>	<b>807</b>	<b>87</b>	<b>894</b>	<b>630</b>	<b>120</b>	<b>750</b>

**NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**
**NOTE 12.1 – VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>721</b>	<b>54</b>	<b>775</b>	<b>720</b>	<b>53</b>	<b>773</b>
Acquisitions	83	1	84	50	3	53
Variation de périmètre	(3)		(3)	(11)		(11)
Production immobilisée de l'exercice	3		3	2		2
Ecarts de conversion	(2)		(2)	(2)		(2)
Cessions	(59)		(59)	(38)	(1)	(39)
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>743</b>	<b>55</b>	<b>798</b>	<b>721</b>	<b>54</b>	<b>775</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(556)</b>		<b>(556)</b>	<b>(550)</b>		<b>(550)</b>
Augmentation	(47)		(47)	(49)		(49)
Variation de périmètre	3		3	9		9
Ecarts de conversion	1		1	2		2
Diminution	39		39	32		32
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(560)</b>		<b>(560)</b>	<b>(556)</b>		<b>(556)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(2)</b>		<b>(2)</b>	<b>(3)</b>		<b>(3)</b>
Dépréciation durable comptabilisée						
Variation de périmètre						
Ecarts de conversion						
Dépréciation durable reprise				1		1
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(2)</b>		<b>(2)</b>	<b>(2)</b>		<b>(2)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>163</b>	<b>54</b>	<b>217</b>	<b>167</b>	<b>53</b>	<b>220</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>182</b>	<b>55</b>	<b>236</b>	<b>163</b>	<b>54</b>	<b>217</b>
<b>Juste valeur des autres immobilisations corporelles à la clôture</b>	<b>181</b>	<b>135</b>	<b>316</b>	<b>163</b>	<b>121</b>	<b>284</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>(1)</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>67</b>	<b>67</b>

Les plus-values latentes constatées sur les actifs à long terme concernent essentiellement des actifs biologiques traités selon la norme IAS 41. Il s'agit principalement de forêts.

**NOTE 12.2 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017						31.12.2016					
	Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme			Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	639	104	743	55		55	615	105	721	54		54
Amortissements cumulés	(474)	(85)	(560)				(469)	(87)	(556)			
Dépréciation durable	(2)		(2)				(2)		(2)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>163</b>	<b>19</b>	<b>182</b>	<b>55</b>		<b>55</b>	<b>144</b>	<b>19</b>	<b>163</b>	<b>54</b>		<b>54</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>162</b>	<b>19</b>	<b>181</b>	<b>135</b>		<b>135</b>	<b>144</b>	<b>19</b>	<b>163</b>	<b>121</b>		<b>121</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>80</b>		<b>80</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67</b>		<b>67</b>

**NOTE 13 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	125		125	158		158
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	24		24	30		30
<b>France</b>	<b>149</b>		<b>149</b>	<b>188</b>		<b>188</b>
Contrats d'assurance non vie	49		49	55		55
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	23	(3)	21	26	(3)	24
<b>International</b>	<b>72</b>	<b>(3)</b>	<b>70</b>	<b>81</b>	<b>(3)</b>	<b>78</b>
<b>Total frais d'acquisition reportés</b>	<b>222</b>	<b>(3)</b>	<b>219</b>	<b>269</b>	<b>(3)</b>	<b>266</b>

**NOTE 14 – IMPOTS DIFFERES**

**NOTE 14.1 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016
	France	International	Total	Total
Impôts différés actifs	23	13	36	23
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>36</b>	<b>23</b>

**NOTE 14.2 – IMPOTS DIFFERES PASSIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016
	France	International	Total	Total
Impôts différés passifs	172	32	204	227
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>32</b>	<b>204</b>	<b>227</b>

**NOTE 14.3 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
<b>Impôts différés issus des décalages temporaires</b>		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfiques différée)	(631)	(608)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(52)	(50)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(158)	(209)
Autres différences sur retraitements de consolidation	146	180
Frais d'acquisition non vie reportés	(56)	(55)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	392	421
Plus-values en sursis d'imposition	(6)	(5)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	148	138
Couverture de change	8	8
Autres différences temporaires fiscales	37	(37)
<b>Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires</b>	<b>(173)</b>	<b>(217)</b>
<b>Impôts différés sur stock de déficits ordinaires</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
<b>Impôts différés enregistrés au bilan</b>	<b>(168)</b>	<b>(204)</b>
dont actif	36	23
dont passif	(204)	(227)

Les impôts différés actifs issus des déficits ordinaires s'établissent à 4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 13 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une diminution de 9 millions d'euros.

Le montant d'impôts différés sur les actifs nets non constatés s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Sur le périmètre de la France, les impôts différés ont été déterminés en prenant en compte la baisse progressive du taux d'IS prévue à 25,82% à l'horizon 2022.



**NOTE 15 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE**
**NOTE 15.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017						31.12.2016	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	732		732	22		22	755	732
Assurés, intermédiaires et autres tiers	882	(23)	860	421	(69)	352	1 212	1 103
Comptes courants coassureurs et autres tiers	72	(2)	70	52	(37)	16	86	91
Comptes courants cédants et rétrocedants	308		308	8		8	316	318
<b>Total</b>	<b>1 994</b>	<b>(24)</b>	<b>1 970</b>	<b>504</b>	<b>(106)</b>	<b>398</b>	<b>2 368</b>	<b>2 244</b>

**NOTE 15.2 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes acquises non émises	760	(5)		755	737	(5)		732
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 136	76		1 212	973	130		1 103
Comptes courants coassureurs et autres tiers	86			86	91			91
Comptes courants cédants et rétrocedants	267	46	3	316	265	49	3	318
<b>Total</b>	<b>2 248</b>	<b>117</b>	<b>3</b>	<b>2 368</b>	<b>2 066</b>	<b>175</b>	<b>3</b>	<b>2 244</b>

**NOTE 16 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	79	(6)	73	48
Autres créances sur opérations de réassurance	108	(1)	107	159
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>(7)</b>	<b>180</b>	<b>207</b>

**NOTE 16.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	36	37		73	38	11		48
Autres créances sur opérations de réassurance	107			107	159			159
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>37</b>		<b>180</b>	<b>196</b>	<b>11</b>		<b>207</b>

**NOTE 17 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT**
**NOTE 17.1 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	255			255	276			276

Le poste « Créances d'impôts exigible et autres créances d'impôt » est de 255 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 276 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il comprend l'impôt sur les sociétés ainsi que les autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques.

Les créances d'impôt exigible s'élèvent à 80 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 29 millions d'euros au titre des filiales internationales, contre 78 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les autres créances d'impôt s'élèvent à 174 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 69 millions d'euros au titre des filiales internationales, contre 198 millions d'euros au 31 décembre 2016.

**NOTE 17.2 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	156	99	255	178	98	276

**NOTE 18 – AUTRES CREANCES**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016
	Valeur brute	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	712		712	752
Personnel débiteur	9		9	8
Organismes sociaux	8		8	15
Débiteurs divers	1 846	(29)	1 816	1 772
Autres créances	288		288	210
<b>Total</b>	<b>2 863</b>	<b>(29)</b>	<b>2 834</b>	<b>2 757</b>

**NOTE 18.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	712			712	752			752
Personnel débiteur	9			9	7			8
Organismes sociaux	8			8	15			15
Débiteurs divers	1 704	91	21	1 816	1 657	97	18	1 772
Autres créances	288			288	210			210
<b>Total</b>	<b>2 722</b>	<b>91</b>	<b>21</b>	<b>2 834</b>	<b>2 642</b>	<b>97</b>	<b>18</b>	<b>2 757</b>

**NOTE 18.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	650	63	712	679	73	752
Personnel débiteur	8	1	9	6	1	8
Organismes sociaux	8		8	15		15
Débiteurs divers	1 774	43	1 816	1 731	41	1 772
Autres créances	251	36	288	186	25	210
<b>Total</b>	<b>2 691</b>	<b>143</b>	<b>2 834</b>	<b>2 617</b>	<b>140</b>	<b>2 757</b>

**NOTE 19 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**
**NOTE 19.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
France	824	968
International	198	106
<b>Total</b>	<b>1 022</b>	<b>1 074</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du Groupe.

**NOTE 19.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	98			98	69			69
<b>Total</b>	<b>98</b>			<b>98</b>	<b>69</b>			<b>69</b>

En millions d'euros	31.12.2017			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	98		98	
<b>Total</b>	<b>98</b>		<b>98</b>	

## NOTE 20 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES

### NOTE 20.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et de garantir la protection des assurés, les entreprises d'assurance sont soumises en France depuis le 1er janvier 2016 au régime prudentiel dit "Solvabilité 2" introduit par la directive européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009. Il oblige les entreprises d'assurance à respecter de manière permanente les exigences de capital relatives au minimum de capital requis (article L352-5 du code des assurances) et au capital de solvabilité requis (article L352-1 du code des assurances) calculées conformément aux dispositions du règlement délégué n°2015/35. Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par une exigence de capital réglementaire Groupe, tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance.

### NOTE 20.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

#### ➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours de l'exercice 2017

Au cours de l'exercice 2017, les caisses régionales ont émis des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients pour 246 millions d'euros et Groupama SA a, d'une part, réalisé une opération d'échange d'une partie de son emprunt TSS émis en 2007 contre un emprunt TSR pour un montant de 271 millions d'euros, et d'autre part, remboursé le solde de ce TSS pour 143 millions d'euros.

#### ➤ Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

L'emprunt classé en capitaux propres est constitué d'un emprunt TSDI, émis en mai 2014, au taux d'intérêt fixe de 6,375% pour un nominal de 1 100 millions d'euros.

Cet emprunt comporte des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt «step-up» intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de ses caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, cet emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

**NOTE 20.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES**

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	7 859	8 530
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	6 918	7 569
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	858	961
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'activité holding	83	
Comptabilité reflet	(5 487)	(6 231)
Cash flow hedge et autres variations	(40)	(60)
Impôts différés	(545)	(593)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(6)	(5)
<b>Réserve de réévaluation - Part du groupe</b>	<b>1 780</b>	<b>1 640</b>

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %).

Le poste «Cash flow hedge et autres variations» pour un montant de - 40 millions d'euros comprend - 22 millions d'euros de réserve de réévaluation de cash-flow hedge et - 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge. Ces réserves correspondent à la part efficace d'opérations de couverture mises en œuvre par le Groupe dans le passé et débouclées depuis, elles sont recyclées en résultat lors de la cession des éléments couverts conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

**NOTE 21 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

En millions d'euros	31.12.2017						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	
<b>Solde à l'ouverture</b>	441	171	612	35	48	83	695
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	145	124	268	4	14	18	286
Reprises de l'exercice	(189)	(79)	(268)	(5)	(15)	(20)	(288)
Variation de change				(1)	(1)	(1)	(1)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>397</b>	<b>215</b>	<b>613</b>	<b>33</b>	<b>46</b>	<b>80</b>	<b>692</b>

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

En millions d'euros	31.12.2016						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	
<b>Solde à l'ouverture</b>	397	161	558	37	47	84	642
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts	(4)	(12)	(16)				(16)
Dotations de l'exercice	107	88	195	4	15	19	214
Reprises de l'exercice	(58)	(66)	(124)	(5)	(14)	(19)	(144)
Variation de change				(1)	(1)	(1)	(1)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>441</b>	<b>171</b>	<b>612</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>83</b>	<b>695</b>

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours



**NOTE 22 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**
**NOTE 22.1 – PROVISION POUR PENSIONS**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dette actuarielle	740	87	827	758	88	846
Juste valeur des actifs de couverture	397		397	370		370
<b>Dette actuarielle nette</b>	<b>343</b>	<b>87</b>	<b>431</b>	<b>388</b>	<b>88</b>	<b>476</b>

**NOTE 22.1.1 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE LA DETTE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<b>Dette actuarielle à l'ouverture</b>	<b>758</b>	<b>88</b>	<b>846</b>	<b>722</b>	<b>84</b>	<b>806</b>
Coût des services rendus	16	7	23	16	6	22
Charge d'intérêt	14	1	14	17	1	18
Réestimations de la dette actuarielle						
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(9)	(1)	(10)	(5)	1	(4)
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	9		8	102	4	106
Ajustements liés à l'expérience	(9)	(4)	(14)	(5)	(2)	(7)
Prestations payées directement par l'employeur	(13)	(5)	(17)	(13)	(4)	(17)
Prestations payées par les actifs de couverture	(18)		(18)	(22)		(22)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation	(1)	1	0		(1)	(1)
Variation de périmètre	(1)		(1)	(2)	(2)	(4)
Variation de taux de change	(14)		(14)	(55)		(55)
Autres	9		9	3		3
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>740</b>	<b>87</b>	<b>827</b>	<b>758</b>	<b>88</b>	<b>846</b>

**NOTE 22.1.2 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<b>Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture</b>	<b>370</b>		<b>370</b>	<b>372</b>		<b>372</b>
Produit d'intérêts	10		10	12		12
Réestimations des actifs de couverture						
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation	21		21	52		52
Variations de l'effet de plafonnement des actifs						
Prestations payées	(19)		(19)	(23)		(23)
Cotisations de l'employeur	29		29	8		8
Cotisations des employés						
Variation de périmètre	(1)		(1)			
Variation de taux de change	(13)		(13)	(51)		(51)
Autres	2		2			
<b>Juste valeur des actifs de couverture à la clôture</b>	<b>397</b>		<b>397</b>	<b>370</b>		<b>370</b>

**NOTE 22.2 – CHARGE DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISEE DANS L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Coût des services :		
Coût des services rendus	(16)	(16)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation	1	
Intérêts nets sur la dette actuarielle nette	(4)	(5)
Autres		
<b>Composante de la charge comptabilisée dans le compte de résultat</b>	<b>(19)</b>	<b>(21)</b>
Réestimation de la dette actuarielle nette :		
Part de rendement des actifs de couverture non comptabilisée au compte de résultat	21	52
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	9	5
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(9)	(102)
Ajustements liés à l'expérience	9	5
Variations de l'effet de plafonnement des actifs		
<b>Composante de la charge comptabilisée dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>30</b>	<b>(40)</b>

**NOTE 22.3 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Actions	251	244
Obligations	61	69
Autres	85	58
<b>Juste valeur des actifs de clôture</b>	<b>397</b>	<b>370</b>

**NOTE 22.4 – PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Dette actuarielle	403	387	38	827	411	395	40	846
Juste valeur des actifs de couverture	32	365		397	8	361	1	370
<b>Dette actuarielle nette</b>	<b>371</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>431</b>	<b>403</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>476</b>
Principales hypothèses actuarielles								
Hypothèses financières								
Taux d'actualisation	1,40%	2,50%	NS		1,20%	2,70%	NS	
Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,40%	2,50%	NS		1,20%	2,70%	NS	
Taux attendu d'augmentation des salaires/pensions	1,85%	3,20%	NS		1,86%	3,20%	NS	
Turn-over								
- 18 à 34 ans	4,15%	NA	NS		4,03%	NA	NS	
- 35 à 44 ans	2,12%	NA	NS		2,23%	NA	NS	
- 45 à 54 ans	0,91%	NA	NS		0,91%	NA	NS	
- 55 ans et plus	0,00%	NA	NS		0,00%	NA	NS	

Il convient de noter qu'au Royaume-Uni le fonds de pension de Groupama Insurances Company Limited (GICL) a été transféré à Groupama SA suite à la cession de la filiale en 2012.

Seuls les taux de turn-over de la zone « France » présentent un caractère de matérialité.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2017 pour évaluer les engagements actuariels correspond au taux d'intérêt des obligations privées.

La sensibilité à une augmentation de 50 points de base de ce taux d'actualisation est de -6% sur le montant de la dette actuarielle brute pour la France et de -8% pour le Royaume-Uni.

Sensibilité du montant des engagements sociaux relatifs aux plans de couverture maladie : au 31 décembre 2017, la dette actuarielle relative aux plans de couverture maladie s'élève à 11 millions d'euros. La sensibilité de cette dette à une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base est de -5,2%.

Une variation de 0,5% du taux d'évolution des coûts médicaux serait sans impact sur les comptes combinés du Groupe.

## NOTE 23 – DETTES DE FINANCEMENT

### NOTE 23.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées des entreprises d'assurance			1 136	1 136			750	750
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	7	10		17	2	11	2	14
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>1 136</b>	<b>1 153</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>752</b>	<b>764</b>

Groupama a lancé une offre d'échange portant sur la totalité de ses titres super subordonnés émis en 2007 et sur une partie de ses titres subordonnés remboursables émis en 2009 contre de nouveaux titres subordonnés de maturité 10 ans.

Le 23 janvier 2017, Groupama SA a ainsi réalisé une opération d'échange sur deux de ses dettes subordonnées (TSS émis en 2007 et TSR émis en 2009) contre une nouvelle émission de dette subordonnée en Euro à échéance 2027 :

- un montant de 271 millions d'euros a été échangé au pair sur le TSS émis en 2007 ;

- un montant de 250 millions d'euros a été échangé à 109,5% sur une partie du TSR émis en 2009. Pour cet échange, la différence entre le nominal de la nouvelle dette et le nominal de la dette échangée est amortie sur la durée de la nouvelle émission.

Cette opération d'échange a été complétée d'une émission du même instrument auprès de nouveaux investisseurs pour un montant nominal de 117 millions d'euros.

Suite à ces opérations, les emprunts subordonnés classés en « dettes de financement » se détaillent comme suit au 31 décembre 2017 :

- l'emprunt TSR émis en 2009 s'élève à 500 millions d'euros ;
- l'emprunt du nouveau TSR émis en 2017 s'élève à 636 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de l'emprunt TSR 2009 sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres,
- Groupama SA à l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture du capital de solvabilité requis du Groupe est inférieure à 100%.

Les principales caractéristiques de l'emprunt TSR 2017 sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 10 ans,
- Groupama SA a interdiction de payer les intérêts en cas de déficience réglementaire. Les intérêts différés constitueront des arriérés d'intérêts.

Au 31 décembre 2017, la cotation :

- de l'émission 2009 s'établit à 113,7 %, contre 107,2% au 31 décembre 2016 ;
- de l'émission 2017 s'établit à 126,3 %.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 17 millions d'euros et augmente de 3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 en raison de la souscription d'un nouvel emprunt et du remboursement des emprunts en cours.

**NOTE 23.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX**

En millions d'euros	31.12.2017			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées des entreprises d'assurance	1 136		1 136	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	17		17	
<b>Total</b>	<b>1 153</b>		<b>1 153</b>	

**NOTE 24 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE**
**NOTE 24.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	31 723	800	32 523	31 321	867	32 188
Provisions pour sinistres à payer	629	68	697	632	56	688
Provisions pour participation aux bénéfices	240	4	244	761	9	770
Autres provisions techniques	2	21	24	1	23	24
<b>Total Assurance vie</b>	<b>32 594</b>	<b>893</b>	<b>33 487</b>	<b>32 715</b>	<b>955</b>	<b>33 670</b>
Provisions pour primes non acquises	1 087	650	1 737	1 048	660	1 708
Provisions pour sinistres à payer	9 342	2 135	11 477	8 609	2 294	10 903
Autres provisions techniques	3 592	36	3 628	3 541	47	3 588
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>14 022</b>	<b>2 821</b>	<b>16 842</b>	<b>13 198</b>	<b>3 000</b>	<b>16 199</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	8 708	1 040	9 748	7 896	985	8 882
<b>Total</b>	<b>55 324</b>	<b>4 754</b>	<b>60 077</b>	<b>53 810</b>	<b>4 940</b>	<b>58 750</b>

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 31 décembre 2017 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

- **Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs (IBNR)**

Le montant total des provisions pour sinistres à payer non vie s'élève à 11 477 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

- **Dépendance**

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 741 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 525 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,53% (75% TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. La caisse régionale réalise annuellement un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires.

**NOTE 24.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE**

**NOTE 24.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	31 723		31 723	31 321		31 321
Provisions pour sinistres à payer	629		629	632		632
Provisions pour participation aux bénéfices	240		240	761		761
Autres provisions techniques	2		2	1		1
<b>Total Assurance vie</b>	<b>32 594</b>		<b>32 594</b>	<b>32 715</b>		<b>32 715</b>
Provisions pour primes non acquises	138	949	1 087	133	915	1 048
Provisions pour sinistres à payer	1 012	8 330	9 342	982	7 628	8 609
Autres provisions techniques	2 816	776	3 592	2 773	768	3 541
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>3 966</b>	<b>10 055</b>	<b>14 022</b>	<b>3 887</b>	<b>9 311</b>	<b>13 198</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	8 708		8 708	7 896		7 896
<b>Total</b>	<b>45 269</b>	<b>10 055</b>	<b>55 324</b>	<b>44 499</b>	<b>9 311</b>	<b>53 810</b>

La mise en place d'un nouveau système comptable a permis d'affiner les affectations des contrats, un transfert de la provision pour participation aux bénéfices a eu lieu entre les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vers les passifs techniques relatifs à des contrats financiers.

**NOTE 24.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	800		800	867		867
Provisions pour sinistres à payer	68		68	56		56
Provisions pour participation aux bénéfices	4		4	9		9
Autres provisions techniques	21		21	23		23
<b>Total Assurance vie</b>	<b>893</b>		<b>893</b>	<b>955</b>		<b>955</b>
Provisions pour primes non acquises	67	583	650	70	590	660
Provisions pour sinistres à payer	78	2 057	2 135	79	2 215	2 294
Autres provisions techniques	12	24	36	14	33	47
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>156</b>	<b>2 664</b>	<b>2 821</b>	<b>162</b>	<b>2 838</b>	<b>3 000</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	1 040		1 040	985		985
<b>Total</b>	<b>2 089</b>	<b>2 664</b>	<b>4 754</b>	<b>2 102</b>	<b>2 838</b>	<b>4 940</b>

La baisse des provisions techniques s'explique notamment par le reclassement des passifs des filiales portugaises en « passifs destinés à la vente et abandon d'activités ».



**NOTE 24.3 – VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
<b>Contrats à prime unique</b>						
Capitalisation	19	12	31	24	12	36
Assurance individuelle	11 862	106	11 968	11 662	101	11 763
Contrats collectifs	177	4	181	193	5	197
Autres						
<b>Total des provisions des contrats à prime unique</b>	<b>12 058</b>	<b>122</b>	<b>12 180</b>	<b>11 878</b>	<b>118</b>	<b>11 996</b>
<b>Contrats à primes périodiques</b>						
Capitalisation	112	3	115	118	2	121
Assurance individuelle	6 603	262	6 865	6 808	244	7 051
Contrats collectifs	8 176	276	8 452	7 842	300	8 142
Autres	2 814	3	2 817	2 909	1	2 910
<b>Total des provisions des contrats à primes périodiques</b>	<b>17 704</b>	<b>544</b>	<b>18 248</b>	<b>17 677</b>	<b>547</b>	<b>18 224</b>
<b>Acceptations</b>	<b>2 761</b>	<b>31</b>	<b>2 792</b>	<b>2 632</b>	<b>23</b>	<b>2 656</b>
<b>Total</b>	<b>32 523</b>	<b>697</b>	<b>33 220</b>	<b>32 188</b>	<b>688</b>	<b>32 876</b>

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total
<b>Activité non vie</b>						
Automobile	761	4 851	5 611	728	4 824	5 552
Dommages corporels	220	1 383	1 602	212	1 345	1 558
Dommages aux biens	470	2 198	2 667	491	2 162	2 652
Responsabilité civile générale	54	511	565	56	504	560
Marine, avion, transports	8	170	178	9	186	195
Autres risques	209	1 897	2 106	202	1 458	1 661
<b>Acceptations</b>	<b>15</b>	<b>469</b>	<b>484</b>	<b>10</b>	<b>424</b>	<b>434</b>
<b>Total provisions non vie</b>	<b>1 737</b>	<b>11 477</b>	<b>13 214</b>	<b>1 708</b>	<b>10 903</b>	<b>12 611</b>

**NOTE 24.4 – VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions pour sinistres Non Vie à l'ouverture</b>	8 609	2 294	10 903	8 309	2 305	10 614
<b>Transfert de portefeuille</b>		(10)	(10)			
Charge des sinistres de l'exercice en cours	6 608	1 236	7 845	6 515	1 293	7 808
Charge des sinistres des exercices antérieurs	71	(96)	(25)	(251)	(25)	(275)
<b>Charge des sinistres totale</b>	<b>6 679</b>	<b>1 140</b>	<b>7 820</b>	<b>6 265</b>	<b>1 268</b>	<b>7 533</b>
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(3 097)	(580)	(3 677)	(3 255)	(591)	(3 847)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(2 848)	(650)	(3 498)	(2 709)	(642)	(3 350)
<b>Paiements totaux</b>	<b>(5 945)</b>	<b>(1 230)</b>	<b>(7 175)</b>	<b>(5 964)</b>	<b>(1 233)</b>	<b>(7 197)</b>
<b>Variation de change</b>	<b>(2)</b>	<b>(59)</b>	<b>(61)</b>		<b>(47)</b>	<b>(48)</b>
<b>Provisions pour sinistres Non Vie à la clôture</b>	<b>9 342</b>	<b>2 135</b>	<b>11 477</b>	<b>8 609</b>	<b>2 294</b>	<b>10 903</b>

**NOTE 24.5 – DEROULE DES SINISTRES BRUTS**

En millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Estimation de la charge des sinistres</b>					
A fin N	7 216	7 140	7 023	7 755	7 829
A fin N+1	7 271	7 118	6 953	7 600	
A fin N+2	7 055	7 054	7 002		
A fin N+3	6 938	7 042			
A fin N+4	6 949				
<b>Charge des sinistres</b>	<b>6 949</b>	<b>7 042</b>	<b>7 002</b>	<b>7 600</b>	<b>7 829</b>
<b>Paiements cumulés des sinistres</b>	<b>6 355</b>	<b>6 046</b>	<b>5 956</b>	<b>5 913</b>	<b>3 666</b>
<b>Provisions pour sinistres à payer</b>	<b>594</b>	<b>996</b>	<b>1 046</b>	<b>1 687</b>	<b>4 163</b>
<b>Primes acquises</b>	<b>9 588</b>	<b>9 669</b>	<b>9 804</b>	<b>10 040</b>	<b>10 252</b>
<b>S/P</b>	<b>72,5%</b>	<b>72,8%</b>	<b>71,4%</b>	<b>75,7%</b>	<b>76,4%</b>

Le tableau des déroulés de sinistres présente l'évolution des estimations de la charge de sinistres brute par exercice de survenance relative aux exercices 2013 à 2017, c'est-à-dire l'évolution entre l'estimation initiale et le coût réestimé à la date de clôture de l'exercice.

La provision par année de survenance est calculée par différence entre l'estimation de la charge de sinistres (réévaluée à la clôture des comptes) et les paiements cumulés réalisés.

**NOTE 24.6 – IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL**
**VALEUR BRUTE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)</b>	<b>2 647</b>	<b>23</b>	<b>2 670</b>	<b>2 605</b>	<b>23</b>	<b>2 628</b>
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	2 659	23	2 682	2 492	23	2 516
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 786	23	2 809	2 727	23	2 751
Intérêts techniques	(127)		(127)	(235)		(235)
Effet du changement de taux d'actualisation	(12)		(12)	113		113

**PART CEDEE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)</b>	<b>315</b>	<b>(1)</b>	<b>314</b>	<b>253</b>		<b>253</b>
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	315	(1)	315	245		245
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	323	(1)	322	261		260
Intérêts techniques	(8)		(8)	(15)		(15)
Effet du changement de taux d'actualisation	(1)		(1)	8		8

**NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
<b>Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire</b>		
Provisions techniques vie	12 855	14 249
Provisions des contrats en UC	73	84
Provisions pour sinistres à payer	107	122
Provisions pour participation aux bénéfices	553	16
Autres provisions techniques	1	1
<b>Total</b>	<b>13 588</b>	<b>14 471</b>
<b>Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire</b>		
Provision technique vie		
Provisions des contrats en UC	163	146
Provisions pour sinistres à payer	1	2
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>148</b>
<b>Total</b>	<b>13 753</b>	<b>14 619</b>

**NOTE 25.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	11 040	1 814	12 855	12 199	2 050	14 249
Provisions pour sinistres à payer	94	14	108	113	11	124
Provisions participation aux bénéfices	553		553	13	3	16
Autres provisions techniques	1		1	1		1
<b>Total</b>	<b>11 689</b>	<b>1 828</b>	<b>13 517</b>	<b>12 325</b>	<b>2 064</b>	<b>14 389</b>

La mise en place d'un nouveau système comptable a permis d'affiner les affectations des contrats, un transfert de la provision pour participation aux bénéfices a eu lieu entre les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vers les passifs techniques relatifs à des contrats financiers.

**NOTE 25.2 – VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALE CATEGORIE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
<b>Contrats à prime unique</b>						
Capitalisation	452	4	456	470	8	478
Assurance individuelle	11 864	84	11 948	12 704	79	12 783
Contrats collectifs	73		73	98		98
Autres						
<b>Total des provisions des contrats à prime unique</b>	<b>12 388</b>	<b>88</b>	<b>12 477</b>	<b>13 272</b>	<b>88</b>	<b>13 359</b>
<b>Contrats à primes périodiques</b>						
Capitalisation	55	7	62	268	7	275
Assurance individuelle	281	13	294	359	13	372
Contrats collectifs	127		127	347	16	363
Autres	3		3	3		3
<b>Total des provisions des contrats à primes périodiques</b>	<b>466</b>	<b>20</b>	<b>486</b>	<b>977</b>	<b>36</b>	<b>1 013</b>
<b>Acceptations</b>						
<b>Total Provisions Vie</b>	<b>12 855</b>	<b>108</b>	<b>12 963</b>	<b>14 249</b>	<b>124</b>	<b>14 373</b>

**NOTE 26 – VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions mathématiques à l'ouverture</b>	<b>43 520</b>	<b>2 917</b>	<b>46 437</b>	<b>44 627</b>	<b>2 818</b>	<b>47 445</b>
Primes de l'année	1 730	307	2 037	1 713	421	2 134
Transfert de portefeuille / Variation de portefeuille						
Intérêts crédités	225	35	260	232	46	278
Participation aux bénéfices	684	23	707	815	26	841
Termes	(359)	(136)	(494)	(347)	(126)	(474)
Rachats	(1 448)	(154)	(1 602)	(1 433)	(241)	(1 674)
Arrérages de rentes	(550)	(1)	(551)	(531)	(3)	(533)
Décès	(1 005)	(22)	(1 027)	(991)	(17)	(1 009)
Autres mouvements	(36)	(355)	(390)	(565)	(7)	(572)
<b>Provisions mathématiques à la clôture</b>	<b>42 763</b>	<b>2 614</b>	<b>45 377</b>	<b>43 520</b>	<b>2 917</b>	<b>46 437</b>

La baisse des provisions mathématiques à l'international s'explique notamment par le reclassement des provisions mathématiques de la filiale portugaise vie en « passifs destinés à la vente et abandon d'activités ».

**NOTE 27 – PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE PASSIVE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	4 891	17	4 909	5 365	23	5 387
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		106	106		130	130
<b>Total</b>	<b>4 891</b>	<b>123</b>	<b>5 014</b>	<b>5 365</b>	<b>152</b>	<b>5 517</b>

Le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de la France, une analyse prospective des taux de participation aux bénéfices a été réalisée sur la base des business plan à 3 ans, qui vient confirmer le taux retenu dans les comptes.

Les taux utilisés en France au 31 décembre 2017 sont compris dans une fourchette comprise entre 70,26 % et 85,12 % dont 83,70 % pour Groupama Gan Vie.

**NOTE 28 – DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	239		239	355		355
<b>Total</b>	<b>239</b>		<b>239</b>	<b>355</b>		<b>355</b>

**NOTE 29 – DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Assurés, intermédiaires et autres tiers	673	3		677	595	3		598
Coassureurs	49	55		104	47	17		64
Comptes courants cédants et rétrocedants	55	3		58	60	3		63
<b>Total</b>	<b>777</b>	<b>61</b>		<b>839</b>	<b>702</b>	<b>23</b>		<b>725</b>

**NOTE 30 – DETTES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires <sup>(1)</sup>	315	5		320	293	12		305
Autres dettes sur opérations de réassurance	39	3		42	44	3		47
<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>8</b>		<b>362</b>	<b>337</b>	<b>14</b>		<b>352</b>

(1) Y compris les dépôts espèces reçus des réassureurs

**NOTE 31 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	177			177	186			186
<b>Total</b>	<b>177</b>			<b>177</b>	<b>186</b>			<b>186</b>

Le poste « Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôt » est de 177 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 186 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il comprend l'impôt sur les sociétés dû en France et à l'étranger ainsi que les autres dettes sur l'Etat et les collectivités publiques.

Les dettes d'impôt exigible s'élèvent à 16 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2016 et se décomposent en :

- 6 millions d'euros au titre des sociétés du périmètre d'intégration fiscale
- 10 millions d'euros au titre des sociétés étrangères.

Les autres dettes d'impôt s'élèvent à 161 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 34 millions d'euros au titre des filiales internationales, contre 155 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## NOTE 32 – AUTRES DETTES

### NOTE 32.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créditeur	321	7	327	306	6	313
Organismes sociaux	240	6	246	243	7	250
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 619	5	4 623	4 534	5	4 539
Créditeurs divers	862	50	911	883	40	923
Autres dettes	263	24	287	238	28	266
<b>Total</b>	<b>6 304</b>	<b>92</b>	<b>6 396</b>	<b>6 205</b>	<b>87</b>	<b>6 291</b>

Il convient de noter que dans le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » figurent 4 515 millions d'euros de dettes de titres donnés en pension.

### NOTE 32.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créditeur	309	4	15	327	294	1	18	313
Organismes sociaux	245	1		246	249	1		250
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 575	12	36	4 623	4 490	13	36	4 539
Créditeurs divers	891	20		911	922	1		923
Autres dettes	287			287	266			266
<b>Total</b>	<b>6 308</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>6 396</b>	<b>6 221</b>	<b>16</b>	<b>54</b>	<b>6 291</b>

### NOTE 32.3 – AUTRES DETTES – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2017			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Personnel créditeur	325	2	327	
Organismes sociaux	246		246	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 623		4 546	77
Créditeurs divers	897	15	911	1
Autres dettes	287		287	
<b>Total</b>	<b>6 379</b>	<b>17</b>	<b>6 318</b>	<b>78</b>



**NOTE 33 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES**
**NOTE 33.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	1 739	529	2 268	1 695	523	2 218
Prévoyance individuelle	615	124	739	612	118	731
Santé individuelle	1 258	63	1 321	1 261	74	1 335
Autres	149		149	152		152
<b>Assurance de la personne individuelle</b>	<b>3 760</b>	<b>717</b>	<b>4 477</b>	<b>3 720</b>	<b>715</b>	<b>4 435</b>
Epargne retraite collective	195	30	225	162	57	219
Prévoyance collective	545	63	609	535	74	609
Santé collective	761	22	783	739	26	765
Autres	291		291	251		251
<b>Assurance de la personne collective</b>	<b>1 792</b>	<b>115</b>	<b>1 907</b>	<b>1 688</b>	<b>157</b>	<b>1 845</b>
<b>Assurance de la personne</b>	<b>5 552</b>	<b>832</b>	<b>6 384</b>	<b>5 408</b>	<b>872</b>	<b>6 280</b>
Automobile	1 563	1 073	2 637	1 535	1 075	2 611
Autres véhicules	95		95	97		97
Habitation	1 057	193	1 250	1 034	187	1 222
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	455	15	469	443	14	457
Construction	158		158	151		151
<b>Particuliers et professionnels</b>	<b>3 327</b>	<b>1 281</b>	<b>4 608</b>	<b>3 260</b>	<b>1 276</b>	<b>4 537</b>
Flottes	449	20	469	429	18	446
Dommages aux biens entreprises et collectivités	442	187	629	439	190	629
<b>Entreprises et collectivités</b>	<b>891</b>	<b>207</b>	<b>1 098</b>	<b>868</b>	<b>208</b>	<b>1 075</b>
Risques agricoles	476	152	628	481	155	636
Risques climatiques	226		226	220		220
Tracteurs et matériels agricoles	282		282	277		277
<b>Métiers agricoles</b>	<b>985</b>	<b>152</b>	<b>1 137</b>	<b>977</b>	<b>155</b>	<b>1 132</b>
Autres métiers	375	71	446	347	72	419
<b>Assurance de biens et responsabilité</b>	<b>5 578</b>	<b>1 710</b>	<b>7 288</b>	<b>5 452</b>	<b>1 711</b>	<b>7 163</b>
<b>Total Assurance</b>	<b>11 130</b>	<b>2 542</b>	<b>13 672</b>	<b>10 860</b>	<b>2 583</b>	<b>13 443</b>

**NOTE 33.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ACTIVITE**

En millions d'euros	31.12.2017					31.12.2016				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	5 552	5 578	147	11 277	82%	5 408	5 452	133	10 993	81%
Europe du sud	622	1 353		1 975	14%	685	1 364		2 049	15%
PECO	210	357		567	4%	188	347		535	4%
<b>Total</b>	<b>6 384</b>	<b>7 288</b>	<b>147</b>	<b>13 819</b>	<b>100%</b>	<b>6 280</b>	<b>7 163</b>	<b>133</b>	<b>13 576</b>	<b>100%</b>

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Italie, Grèce, Turquie ;
- Pays d’Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie.

**NOTE 33.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés		
Commissions (produits)	143	126
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	1
Produits des autres activités	3	5
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>133</b>

Le chiffre d’affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

**NOTE 34 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION**
**NOTE 34.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 804	220	2 024	1 863	230	2 093
Gains sur les opérations de change	45	10	56	47	11	58
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	104	3	107	101	3	104
Revenus des immeubles	119		119	144		144
Autres produits des placements						
<b>Revenus des placements</b>	<b>2 073</b>	<b>233</b>	<b>2 306</b>	<b>2 156</b>	<b>244</b>	<b>2 399</b>
Intérêts reçus des réassureurs	(3)		(4)	(5)		(5)
Pertes sur les opérations de change	(56)	(8)	(64)	(76)	(10)	(86)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(252)	(32)	(284)	(276)	(27)	(303)
Amortissements et provisions sur immeubles	(67)	(4)	(71)	(119)	(5)	(123)
Charges de gestion	(336)	(12)	(348)	(364)	(9)	(372)
<b>Charges des placements</b>	<b>(714)</b>	<b>(56)</b>	<b>(771)</b>	<b>(839)</b>	<b>(51)</b>	<b>(890)</b>
Détenus à des fins de transaction	(10)		(10)	(36)	1	(35)
Disponibles à la vente	246	20	266	459	25	484
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	231	1	232	126	1	127
<b>Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</b>	<b>467</b>	<b>21</b>	<b>488</b>	<b>549</b>	<b>26</b>	<b>575</b>
Détenus à des fins de transaction	6	15	21	11	11	22
Dérivés	129		129	7		7
Ajustements ACAV	507	16	523	293	7	300
<b>Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>642</b>	<b>31</b>	<b>673</b>	<b>311</b>	<b>18</b>	<b>329</b>
Disponibles à la vente	(13)		(13)	(41)	(1)	(42)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	4		4			
<b>Variation des dépréciations sur instruments financiers</b>	<b>(9)</b>		<b>(9)</b>	<b>(40)</b>	<b>(1)</b>	<b>(42)</b>
<b>Total</b>	<b>2 459</b>	<b>228</b>	<b>2 688</b>	<b>2 137</b>	<b>236</b>	<b>2 373</b>

**NOTE 34.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE**

**NOTE 34.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	198	1 638	(32)	1 804	212	1 672	(21)	1 863
Gains sur les opérations de change	2	9	34	45	4	32	11	47
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	3	101		104	3	98		101
Revenus des immeubles	26	83	10	119	25	108	11	144
Autres produits des placements								
<b>Revenus des placements</b>	<b>229</b>	<b>1 831</b>	<b>13</b>	<b>2 073</b>	<b>244</b>	<b>1 910</b>	<b>1</b>	<b>2 156</b>
Intérêts reçus des réassureurs			(3)	(3)		(3)	(2)	(5)
Pertes sur les opérations de change	(4)	(29)	(23)	(56)	(5)	(68)	(2)	(76)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(18)	(230)	(4)	(252)	(22)	(243)	(11)	(276)
Amortissements et provisions sur immeubles	(18)	(46)	(3)	(67)	(17)	(98)	(3)	(119)
Charges de gestion	(39)	(333)	37	(336)	(38)	(337)	12	(364)
<b>Charges des placements</b>	<b>(79)</b>	<b>(638)</b>	<b>2</b>	<b>(714)</b>	<b>(82)</b>	<b>(750)</b>	<b>(7)</b>	<b>(839)</b>
Détenus à des fins de transaction	(3)	34	(40)	(10)		(32)	(4)	(36)
Disponibles à la vente	82	120	43	246	99	355	6	459
Détenus jusqu'à l'échéance								
Autres	30	136	65	231	11	101	14	126
<b>Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</b>	<b>108</b>	<b>291</b>	<b>68</b>	<b>467</b>	<b>110</b>	<b>423</b>	<b>16</b>	<b>549</b>
Détenus à des fins de transactions	12	23	(29)	6	3	26	(19)	11
Dérivés	2	75	52	129		7		7
Ajustements ACAV		507		507		293		293
<b>Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>14</b>	<b>605</b>	<b>23</b>	<b>642</b>	<b>3</b>	<b>327</b>	<b>(19)</b>	<b>311</b>
Disponibles à la vente	(1)	(10)	(1)	(13)	(2)	(36)	(2)	(41)
Détenus jusqu'à l'échéance								
Créances et prêts	1	2	1	4	1			
<b>Variation des dépréciations sur instruments financiers</b>	<b>0</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>	<b>(1)</b>	<b>(37)</b>	<b>(2)</b>	<b>(40)</b>
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>2 081</b>	<b>106</b>	<b>2 459</b>	<b>274</b>	<b>1 874</b>	<b>(11)</b>	<b>2 137</b>

**NOTE 34.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	90	127	3	220	98	129	3	230
Gains sur les opérations de change	9	1		10	10	1		11
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)		2		3	1	2		3
Revenus des immeubles								
Autres produits des placements								
<b>Revenus des placements</b>	<b>100</b>	<b>130</b>	<b>3</b>	<b>233</b>	<b>108</b>	<b>132</b>	<b>3</b>	<b>244</b>
Intérêts reçus des réassureurs								
Pertes sur les opérations de change	(7)	(1)		(8)	(9)	(1)		(10)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(20)	(12)		(32)	(17)	(11)		(27)
Amortissements et provisions sur immeubles	(4)	(1)		(4)	(4)			(5)
Charges de gestion	(9)	(3)		(12)	(6)	(3)		(9)
<b>Charges des placements</b>	<b>(40)</b>	<b>(16)</b>		<b>(56)</b>	<b>(36)</b>	<b>(15)</b>		<b>(51)</b>
Détenus à des fins de transaction								1
Disponibles à la vente	13	7		20	18	6		25
Détenus jusqu'à l'échéance								
Autres	1			1				1
<b>Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</b>	<b>14</b>	<b>7</b>		<b>21</b>	<b>19</b>	<b>7</b>		<b>26</b>
Détenus à des fins de transactions	3	11		15	4	7		11
Dérivés								
Ajustements ACAV		16		16		7		7
<b>Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>4</b>	<b>27</b>		<b>31</b>	<b>4</b>	<b>14</b>		<b>18</b>
Disponibles à la vente					(1)			(1)
Détenus jusqu'à l'échéance								
Créances et prêts								
<b>Variation des dépréciations sur instruments financiers</b>					<b>(1)</b>			<b>(1)</b>
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>149</b>	<b>3</b>	<b>228</b>	<b>94</b>	<b>138</b>	<b>3</b>	<b>236</b>

**NOTE 34.3 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)**

En millions d'euros	31.12.2017					31.12.2016				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	63	232		(15)	280	74	127		(53)	148
Actions	60	151		(13)	199	65	94		(29)	131
Obligations	1 475	28	20		1 522	1 519	293	22	(1)	1 834
OPCVM actions	108	72	1		180	95	41		(15)	121
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(15)	(1)		(16)		(10)	(1)		(11)
Autres OPCVM de trésorerie		(7)	(1)		(8)		(1)	(1)		(2)
OPCVM à revenu fixe	63	21	33		117	77	35	18	3	132
Dérivés			129		129			7		7
Autres produits des placements	197	5	(30)	4	175	196	(4)	(18)		175
<b>Produits des placements</b>	<b>1 966</b>	<b>488</b>	<b>150</b>	<b>(24)</b>	<b>2 580</b>	<b>2 026</b>	<b>575</b>	<b>29</b>	<b>(95)</b>	<b>2 536</b>
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(332)				(332)	(351)				(351)
Autres charges des placements	(83)				(83)	(113)				(113)
<b>Charges des placements</b>	<b>(416)</b>				<b>(416)</b>	<b>(463)</b>				<b>(463)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>1 550</b>	<b>488</b>	<b>150</b>	<b>(24)</b>	<b>2 164</b>	<b>1 563</b>	<b>575</b>	<b>29</b>	<b>(95)</b>	<b>2 073</b>
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			644		644			527		527
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(121)		(121)			(227)		(227)
<b>Total</b>	<b>1 550</b>	<b>488</b>	<b>673</b>	<b>(24)</b>	<b>2 688</b>	<b>1 563</b>	<b>575</b>	<b>329</b>	<b>(95)</b>	<b>2 373</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

**NOTE 34.3.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017					31.12.2016				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	65	231		(12)	284	76	126		(51)	152
Actions	60	150		(13)	196	64	92		(29)	128
Obligations	1 297	15	20		1 332	1 330	273	24		1 627
OPCVM actions	101	68	(21)		148	94	41	(10)	(11)	113
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(15)	(1)		(16)		(10)	(1)		(11)
Autres OPCVM de trésorerie		(7)	(1)		(7)		(1)	(1)		(1)
OPCVM obligations	58	21	33		112	65	35	17		116
Dérivés			129		129			7		7
Autres produits des placements	186	3	(23)	4	170	183	(7)	(19)		157
<b>Produits des placements</b>	<b>1 766</b>	<b>467</b>	<b>135</b>	<b>(21)</b>	<b>2 348</b>	<b>1 812</b>	<b>549</b>	<b>18</b>	<b>(91)</b>	<b>2 288</b>
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(324)				(324)	(342)				(342)
Autres charges des placements	(71)				(71)	(102)				(102)
<b>Charges des placements</b>	<b>(395)</b>				<b>(395)</b>	<b>(444)</b>				<b>(444)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>1 371</b>	<b>467</b>	<b>135</b>	<b>(21)</b>	<b>1 952</b>	<b>1 368</b>	<b>549</b>	<b>18</b>	<b>(91)</b>	<b>1 844</b>
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			618		618			510		510
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(111)		(111)			(217)		(217)
<b>Total</b>	<b>1 371</b>	<b>467</b>	<b>642</b>	<b>(21)</b>	<b>2 459</b>	<b>1 368</b>	<b>549</b>	<b>311</b>	<b>(91)</b>	<b>2 137</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

**NOTE 34.3.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017					31.12.2016				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(2)	1		(2)	(3)	(2)	1		(3)	(4)
Actions	1	2			3	1	2	1		3
Obligations	178	13			191	189	20	(2)		207
OPCVM actions	7	3	22		32	1	1	10	(4)	8
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie					(1)					
OPCVM obligations	5				5	12		1	3	16
Dérivés										
Autres produits des placements	10	2	(7)		6	13	3	1		18
<b>Produits des placements</b>	<b>199</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>(2)</b>	<b>232</b>	<b>214</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>(4)</b>	<b>248</b>
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(8)				(8)	(9)				(9)
Autres charges des placements	(12)				(12)	(11)				(11)
<b>Charges des placements</b>	<b>(20)</b>				<b>(20)</b>	<b>(19)</b>				<b>(19)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>179</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>(2)</b>	<b>212</b>	<b>195</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>(4)</b>	<b>229</b>
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			26		26			17		17
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(10)		(10)			(10)		(10)
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>(2)</b>	<b>228</b>	<b>195</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>(4)</b>	<b>236</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement



**NOTE 35 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS**
**NOTE 35.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Sinistres</b>						
Payés aux assurés	(9 543)	(1 852)	(11 396)	(9 532)	(1 767)	(11 299)
<b>Variation dans les provisions techniques</b>						
Provisions pour sinistres à payer	(692)	157	(535)	(376)	38	(338)
Provisions mathématiques	1 840	34	1 874	1 844	(23)	1 821
Provisions en UC	(896)	(62)	(957)	(647)	(65)	(712)
Participation aux bénéfices	(1 304)	(90)	(1 394)	(1 102)	(93)	(1 195)
Autres provisions techniques	(43)	(2)	(44)	(203)	(3)	(206)
<b>Total</b>	<b>(10 637)</b>	<b>(1 814)</b>	<b>(12 452)</b>	<b>(10 016)</b>	<b>(1 912)</b>	<b>(11 928)</b>

**NOTE 35.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE**
**NOTE 35.2.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
<b>Sinistres</b>						
Payés aux assurés	(3 537)	(6 006)	(9 543)	(3 692)	(5 840)	(9 532)
<b>Variation dans les provisions techniques</b>						
Provisions pour sinistres à payer	(603)	(89)	(692)	(324)	(52)	(376)
Provisions mathématiques		1 840	1 840		1 844	1 844
Provisions en UC		(896)	(896)		(647)	(647)
Participation aux bénéfices		(1 304)	(1 304)	1	(1 103)	(1 102)
Autres provisions techniques	(9)	(34)	(43)	(122)	(81)	(203)
<b>Total</b>	<b>(4 150)</b>	<b>(6 487)</b>	<b>(10 637)</b>	<b>(4 137)</b>	<b>(5 879)</b>	<b>(10 016)</b>

**NOTE 35.2.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
<b>Sinistres</b>						
Payés aux assurés	(1 238)	(615)	(1 852)	(1 144)	(623)	(1 767)
<b>Variation dans les provisions techniques</b>						
Provisions pour sinistres à payer	174	(17)	157	24	14	38
Provisions mathématiques		34	34		(23)	(23)
Provisions en UC		(62)	(62)		(65)	(65)
Participation aux bénéfices		(90)	(90)		(93)	(93)
Autres provisions techniques	3	(5)	(2)	4	(7)	(3)
<b>Total</b>	<b>(1 060)</b>	<b>(754)</b>	<b>(1 814)</b>	<b>(1 115)</b>	<b>(797)</b>	<b>(1 912)</b>

**NOTE 36 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE**
**NOTE 36.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	43	25	68	55	26	81
Charges des sinistres	475	5	480	7 139	17	7 156
Variation des provisions techniques	(98)		(98)	(6 807)	(1)	(6 808)
Participation aux résultats				(16)	2	(15)
Variation de la provision pour égalisation						
<b>Produits sur cession en réassurance</b>	<b>420</b>	<b>30</b>	<b>450</b>	<b>370</b>	<b>44</b>	<b>413</b>
Primes cédées	(383)	(148)	(531)	(382)	(165)	(547)
Variation de primes non acquises		3	3		(1)	(2)
<b>Charges sur cession en réassurance</b>	<b>(382)</b>	<b>(145)</b>	<b>(528)</b>	<b>(383)</b>	<b>(166)</b>	<b>(548)</b>
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>(115)</b>	<b>(77)</b>	<b>(13)</b>	<b>(122)</b>	<b>(135)</b>

L'évolution des postes « Charges des sinistres » et « Variation des autres provisions techniques » en Assurance de la personne par rapport à l'année précédente résulte de la non reconduction en 2016 d'un traité de réassurance en quote-part émis en 2013 pour une durée de 3 ans.

**NOTE 36.2 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE**
**NOTE 36.2.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Frais d'acquisition et d'administration	36	7	43	33	22	55
Charges des sinistres	414	61	475	251	6 888	7 139
Variation des autres provisions techniques	(106)	8	(98)	18	(6 825)	(6 807)
Participation aux résultats					(16)	(16)
Variation de la provision pour égalisation						
<b>Produits sur cessions en réassurance</b>	<b>344</b>	<b>76</b>	<b>420</b>	<b>302</b>	<b>68</b>	<b>370</b>
Primes cédées	(288)	(94)	(383)	(325)	(58)	(382)
Variation de primes non acquises						
<b>Charges sur cessions en réassurance</b>	<b>(288)</b>	<b>(94)</b>	<b>(382)</b>	<b>(325)</b>	<b>(58)</b>	<b>(383)</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>(18)</b>	<b>37</b>	<b>(23)</b>	<b>10</b>	<b>(13)</b>

L'évolution des postes « Charges des sinistres » et « Variation des autres provisions techniques » en Assurance de la personne par rapport à l'année précédente résulte de la non reconduction en 2016 d'un traité de réassurance en quote-part émis en 2013 pour une durée de 3 ans.

**NOTE 36.2.2 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Frais d'acquisition et d'administration	25		25	25	1	26
Charges des sinistres	2	3	5	15	2	17
Variation des autres provisions techniques				(1)		(1)
Participation aux résultats					2	2
Variation de la provision pour égalisation						
<b>Produits sur cessions en réassurance</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>44</b>
Primes cédées	(144)	(4)	(148)	(158)	(7)	(165)
Variation de primes non acquises	3		3	(1)		(1)
<b>Charges sur cessions en réassurance</b>	<b>(142)</b>	<b>(3)</b>	<b>(145)</b>	<b>(159)</b>	<b>(7)</b>	<b>(166)</b>
<b>Total</b>	<b>(115)</b>	<b>0</b>	<b>(115)</b>	<b>(120)</b>	<b>(3)</b>	<b>(122)</b>

**NOTE 37 – CHARGES D'EXPLOITATION**
**NOTE 37.1 – CHARGES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Charges externes	(754)	(86)	(841)	(677)	(89)	(766)
Impôts et taxes	(237)	(24)	(260)	(230)	(25)	(255)
Charges de personnel	(1 621)	(150)	(1 771)	(1 604)	(153)	(1 757)
Commissions	(645)	(398)	(1 043)	(630)	(397)	(1 026)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(94)	(27)	(120)	(140)	(25)	(165)
Autres charges	(102)	(47)	(149)	(79)	(44)	(123)
<b>Total charges d'exploitation par nature</b>	<b>(3 454)</b>	<b>(731)</b>	<b>(4 185)</b>	<b>(3 360)</b>	<b>(734)</b>	<b>(4 094)</b>

La société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 7%. Pour l'exercice 2017, le CICE s'élève à 33 millions d'euros.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité des entreprises du Groupe au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion,
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies,
- de formation des collaborateurs,
- d'actions liées au développement durable.

**NOTE 37.2 – CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Charges externes	(800)	(41)	(841)	(722)	(44)	(766)
Impôts et taxes	(254)	(6)	(260)	(249)	(6)	(255)
Charges de personnel	(1 712)	(60)	(1 771)	(1 698)	(59)	(1 757)
Commissions	(1 043)		(1 043)	(1 026)		(1 026)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(117)	(3)	(120)	(162)	(4)	(165)
Autres charges	(138)	(11)	(149)	(114)	(9)	(123)
<b>Total charges d'exploitation par nature</b>	<b>(4 065)</b>	<b>(120)</b>	<b>(4 185)</b>	<b>(3 971)</b>	<b>(122)</b>	<b>(4 094)</b>

**NOTE 37.3 – VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Salaires	(1 002)	(1 004)
Charges de sécurité sociale	(442)	(445)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisations définies	(106)	(107)
Régimes à prestations définies	(11)	(11)
Jours anniversaires et médailles du travail	(5)	(5)
Autres avantages au personnel	(206)	(185)
<b>Charge annuelle des salaires</b>	<b>(1 771)</b>	<b>(1 757)</b>

La rémunération annuelle brute (y compris avantages en nature) des membres du Comité de Direction Générale de Groupama SA est de 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2017. S'agissant du contrat de retraite, le montant total de l'engagement à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 18,4 millions d'euros.

**NOTE 38 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS**
**NOTE 38.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions	(366)	(345)	(711)	(359)	(322)	(681)
Variation des frais d'acquisition reportés	(2)	(2)	(4)	(5)	2	(3)
Autres charges	(1 075)	(89)	(1 164)	(1 041)	(94)	(1 135)
<b>Total</b>	<b>(1 442)</b>	<b>(437)</b>	<b>(1 879)</b>	<b>(1 405)</b>	<b>(414)</b>	<b>(1 820)</b>

**NOTE 38.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE**
**NOTE 38.2.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(303)	(63)	(366)	(290)	(69)	(359)
Variation des frais d'acquisition reportés	4	(6)	(2)	6	(11)	(5)
Autres charges	(610)	(465)	(1 075)	(596)	(446)	(1 041)
<b>Total</b>	<b>(909)</b>	<b>(534)</b>	<b>(1 442)</b>	<b>(880)</b>	<b>(526)</b>	<b>(1 405)</b>

**NOTE 38.2.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(262)	(84)	(345)	(246)	(76)	(322)
Variation des frais d'acquisition reportés	(1)	(1)	(2)	2		2
Autres charges	(65)	(24)	(89)	(68)	(26)	(94)
<b>Total</b>	<b>(328)</b>	<b>(109)</b>	<b>(437)</b>	<b>(312)</b>	<b>(102)</b>	<b>(414)</b>

**NOTE 39 – FRAIS D'ADMINISTRATION**
**NOTE 39.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions	(67)	(24)	(92)	(69)	(46)	(114)
Autres charges	(263)	(120)	(383)	(287)	(123)	(410)
<b>Total</b>	<b>(330)</b>	<b>(144)</b>	<b>(474)</b>	<b>(356)</b>	<b>(169)</b>	<b>(525)</b>

**NOTE 39.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE**
**NOTE 39.2.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Domages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Domages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(45)	(22)	(67)	(45)	(24)	(69)
Autres charges	(172)	(90)	(263)	(198)	(89)	(287)
<b>Total</b>	<b>(218)</b>	<b>(112)</b>	<b>(330)</b>	<b>(242)</b>	<b>(114)</b>	<b>(356)</b>

**NOTE 39.2.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Domages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Domages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(16)	(8)	(24)	(32)	(14)	(46)
Autres charges	(80)	(40)	(120)	(81)	(41)	(123)
<b>Total</b>	<b>(97)</b>	<b>(47)</b>	<b>(144)</b>	<b>(113)</b>	<b>(55)</b>	<b>(169)</b>



**NOTE 40 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions et autres charges techniques vie	(321)	(11)	(331)	(303)	(10)	(313)
Participation des salariés vie	(3)		(3)	(2)		(2)
Autres produits techniques vie	3	8	11	2	8	10
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	16		16	14		14
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants vie</b>	<b>(305)</b>	<b>(3)</b>	<b>(307)</b>	<b>(290)</b>	<b>(2)</b>	<b>(292)</b>
Commissions et autres charges techniques non vie	(399)	(73)	(472)	(377)	(69)	(445)
Participation des salariés non vie	(2)		(2)	(3)		(3)
Autres produits techniques non vie	65	3	67	60	8	68
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	28		28	37		37
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants non vie</b>	<b>(309)</b>	<b>(70)</b>	<b>(379)</b>	<b>(283)</b>	<b>(61)</b>	<b>(344)</b>
Autres charges non techniques	(253)	(22)	(274)	(240)	(18)	(257)
Autres produits non techniques	64	20	85	75	23	98
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques</b>	<b>(188)</b>	<b>(1)</b>	<b>(190)</b>	<b>(164)</b>	<b>5</b>	<b>(159)</b>
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires</b>						
<b>Total</b>	<b>(802)</b>	<b>(74)</b>	<b>(876)</b>	<b>(737)</b>	<b>(57)</b>	<b>(794)</b>

**NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	66		66	38	1	38
Charges opérationnelles non courantes	(173)	(21)	(194)	(96)	(21)	(117)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		(58)	(58)		(88)	(88)
<b>Total</b>	<b>(107)</b>	<b>(79)</b>	<b>(186)</b>	<b>(58)</b>	<b>(108)</b>	<b>(167)</b>

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de 186 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une charge de 167 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- La dépréciation de l'écart d'acquisition des filiales turques pour 58 millions d'euros,
- L'amortissement des valeurs de portefeuille pour un montant global de 16 millions d'euros en 2017, comme en 2016.
- Un projet informatique représentant une charge de 19 millions d'euros en 2017 contre une charge de 21 millions d'euros en 2016.

**NOTE 42 – CHARGES DE FINANCEMENT**

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(89)	(63)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
<b>Total</b>	<b>(89)</b>	<b>(63)</b>

L'augmentation de la charge d'intérêt s'explique par l'opération de refinancement qui a eu lieu début 2017 (cf note 23).

## NOTE 43 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

### NOTE 43.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Impôt courant	(110)	(16)	(126)	(90)	(18)	(108)
Impôt différé	10	(7)	3	(2)	4	2
<b>Total</b>	<b>(100)</b>	<b>(23)</b>	<b>(123)</b>	<b>(92)</b>	<b>(15)</b>	<b>(106)</b>

Le Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le Groupe continue de considérer que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

### NOTE 43.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(95)</b>	<b>(133)</b>
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(108)	98
Impact des différences de taux d'imposition	79	(73)
Crédit d'impôts et diverses imputations	1	1
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences		
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>(123)</b>	<b>(106)</b>

L'impôt sur le résultat est une charge globale (impôt différé plus impôt social) de 123 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une charge de 106 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution des « charges et produits non déductibles ou non imposables » ainsi que par celle du poste « impact des différences de taux ».

L'augmentation de la charge d'impôt courant due au titre du périmètre d'intégration fiscale de 114 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre une charge de 69 millions d'euros au 31 décembre 2016 s'explique par :

- Une augmentation de 1 millions d'euros d'impôt court terme à 33,1/3% sur les opérations courantes
- Une diminution de 3 millions d'euros d'impôt long terme à 15% sur les opérations liées aux cessions et distributions des FCPR
- Une constatation de 21 millions d'euros d'impôt long terme à 19% sur la cession des titres de participation ICADE
- Une constatation de 26 millions d'euros de la contribution exceptionnelle et de la contribution additionnelle à l'IS à 30%

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	350	34,43%	441	34,43%
Bulgarie	1	10,00%		10,00%
Chine	6	25,00%	5	25,00%
Grèce	13	29,00%	11	29,00%
Hongrie	17	9,00%	17	9,00%
Italie	52	30,82%	28	34,32%
Portugal	(2)	22,50%		22,50%
Roumanie	10	16,00%	7	16,00%
Royaume-Uni	13	19,25%	7	20,00%
Tunisie	1	30,00%	3	30,00%
Turquie	(47)	20,00%	(88)	20,00%
<b>Total</b>	<b>413</b>		<b>429</b>	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43%. Néanmoins, sur le périmètre de la France, les impôts différés ont été déterminés en prenant en compte la baisse progressive du taux d'IS prévue à 25,82% à l'horizon 2022.

Les taux théoriques d'impôts sont restés stables sur la période.

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 44 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES

En nombre de personnes	31.12.2017			31.12.2016
	Assurance	Banque	Total	Total
France	23 806	283	24 089	24 247
Royaume Uni				21
Italie	796		796	816
Hongrie	1 855		1 855	2 079
Grèce	302		302	309
Roumanie	1 548		1 548	1 547
Autres UE	194		194	272
Hors UE	490		490	528
<b>Total effectif des sociétés intégrées</b>	<b>28 991</b>	<b>283</b>	<b>29 274</b>	<b>29 819</b>

La baisse des effectifs s'explique notamment par le reclassement en activités destinées à être cédées des filiales portugaises pour 89 au 31 décembre 2016.

## NOTE 45 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

### NOTE 45.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Avals, cautions et garanties reçus	86	73
Autres engagements reçus	850	858
<b>Total engagements reçus hors réassurance</b>	<b>936</b>	<b>930</b>
<b>Engagements reçus au titre de la réassurance</b>	<b>477</b>	<b>511</b>
Avals, cautions et garanties donnés	302	201
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	488	511
Autres engagements donnés	1 021	1 191
<b>Total engagements donnés hors réassurance</b>	<b>1 812</b>	<b>1 903</b>
<b>Engagements donnés au titre de la réassurance</b>	<b>3 762</b>	<b>3 715</b>
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 86 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** pour 850 millions d'euros sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ La ligne de crédit mise en place avec la banque HSBC en décembre 2014 pour un montant de 750 millions d'euros et non utilisée au 31 décembre 2017,
- ✓ Les titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont comptabilisés également en engagements hors bilan. Ce qui se traduit dans les comptes par 77 millions d'euros d'engagements reçus au titre des prêts obligataires.

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 302 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garanties générales octroyées dans le cadre de l'apport des titres de Groupama Banque à la Compagnie Financière d'Orange Bank pour 75 millions d'euros,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros pour 81 millions d'euros,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Carole Nash pour 95 millions d'euros.

#### Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 488 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

## Les autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 1 021 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont également comptabilisés en autres engagements hors bilan. Ce qui se traduit dans les comptes par 636 millions d'euros d'engagements donnés au titre de la couverture des plus ou moins-values latentes sur instruments financiers à terme.
- ✓ Des promesses de vente de 50 millions d'euros principalement de la filiale Compagnie Foncière Parisienne et GAN Foncier.
- ✓ Dans le cadre du lancement des certificats mutualistes, les assemblées générales des caisses régionales ont voté une autorisation d'émission de 588 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, 153 millions d'euros d'autorisation votée restent à émettre par les caisses régionales.
- ✓ Des engagements donnés sur des projets immobiliers en cours pour 184 millions d'euros, principalement de la filiale The Link Paris La Défense.

## Les engagements non valorisés

Groupama SA, actionnaire minoritaire d'une entité d'assurance en partenariat avec un établissement de crédit, s'est engagé à soutenir la solvabilité de cette participation à hauteur de sa quote-part dans le capital, dans l'hypothèse non réalisée à ce jour, où cette participation ne couvrirait plus son besoin de solvabilité réglementaire. Cet engagement court jusqu'au 20 mars 2018.

### **Clauses « Trigger » :**

#### Groupama SA :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR, TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission du TSR d'octobre 2009 de 500 millions d'euros dans le cas où la couverture du capital de solvabilité requis du Groupe est inférieure à 100%.

Groupama SA a interdiction de payer les intérêts en cas de déficience réglementaire, de l'émission du TSR de 2017 de 636 millions d'euros, dans le cas où la couverture du capital de solvabilité requis du Groupe est inférieure à 100%. Les intérêts différés constitueront des arriérés d'intérêts.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

## NOTE 46 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont variables. Le Groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placements financiers et notamment, les risques de crédit, ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés actions et au change. Les risques de liquidité et d'insolvabilité des réassureurs font également l'objet d'un suivi spécifique par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que toutes les entreprises de secteurs d'activité différents.

### 1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE

Les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne sont définis dans la politique de contrôle interne du Groupe. Une politique d'audit interne, composante du contrôle interne, complète les dispositions de la politique de contrôle interne et précise ses règles de fonctionnement propres et ses domaines d'intervention. Une politique générale de gestion des risques et des politiques dédiées couvrant l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé ainsi qu'une politique de conformité, définissant le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif de conformité au sein du Groupe parachève le dispositif. L'ensemble de ces politiques est approuvé par le Conseil d'Administration de Groupama SA.

La politique de gestion des risques Groupe constitue le socle du pilotage des risques tant au niveau Groupe qu'au niveau entités. Elle définit l'ensemble des principes structurants du dispositif de gestion des risques au sein de Groupama, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnel.

Les entités du Groupe formalisent leur politique de gestion des risques et les différentes politiques de risques, en cohérence avec celles du Groupe et en fonction de leur profil de risque, de leur organisation et de leur pays d'exercice. Les filiales de services (ou de moyens), de distribution et les filiales financières mettent en place un dispositif de gestion des risques conformément à la réglementation applicable à leurs activités en cohérence avec le cadre établi par le Groupe.

La mise en œuvre d'un système de gestion des risques cohérent au sein du Groupe est assurée par :

- la définition de normes et d'un cadre structurant d'analyse et de maîtrise des risques,
- un accompagnement des entités dans la mise en œuvre de ce dispositif de gestion des risques,
- le contrôle, en aval, du respect des normes Groupe et de l'efficacité du système de gestion des risques mis en œuvre au sein des entités.

Depuis 2014, le dispositif de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), matérialisé par la rédaction d'un rapport annuel. En effet, cet exercice qui vise à évaluer les risques et la solvabilité est réalisé au niveau de chaque entité du Groupe et au niveau consolidé, chaque rapport étant validé par le Conseil d'Administration de l'entité concerné et communiqué au régulateur.

L'identification des risques est effectuée à partir de nomenclatures Groupe définies par domaines de risques : opérationnels, assurance vie, assurance non vie et financiers communes à l'ensemble des entités du Groupe et intégrant la classification des risques de Solvabilité 2. A chaque risque majeur (Groupe et entité) est affecté un « propriétaire » de risque, responsable du suivi et de la maîtrise du risque en cohérence avec les standards définis par le Groupe. La mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les entités du Groupe.

Au niveau du Groupe, les risques liés aux activités d'assurance sont suivis plus particulièrement par les directions métiers de Groupama SA et Groupama Gan Vie spécialisées dans les domaines considérés et par la Direction de la Réassurance. La Direction Financière Groupe a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion Actif/Passif. Les risques opérationnels sont suivis par les directions métiers, directions supports, ou filiale de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré.

Opérationnellement, le dispositif de contrôle interne des entités et du G.I.E Groupama Supports et Services s'organise autour de trois dispositifs complémentaires :

- la gestion des risques et le contrôle permanent /conformité de chaque entité ;
- l'audit interne ou opérationnel de l'entité ;
- la gestion des risques et le contrôle permanent/conformité Groupe ainsi que l'audit général Groupe, rattachés à la Direction Générale de Groupama SA, qui assurent l'animation et la coordination des filières Audit et Risques & Contrôle au sein du Groupe.



La gouvernance des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances :

- le Comité des Risques Groupe comprend les membres du Comité Exécutif Groupe et le Directeur en charge des risques, contrôle et conformité Groupe ;
- les comités des risques par famille de risques (assurances, financiers et opérationnels) animés par les directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe et composés des propriétaires de risques majeurs et selon les domaines concernés des représentants des directions Métiers et Supports de Groupama SA (Actuariat Groupe, Pilotage et Résultats Groupe, Investissements ...), Filiales France/ Filiales Internationales et des filiales d'Asset Management... ;
- et le comité de gestion de capital qui suit notamment le risque de solvabilité du Groupe et des entités.

Des dispositifs similaires sont mis en place au niveau des entités.

Par ailleurs, un comité de mise en œuvre et de partage des objectifs, décisions et bonnes pratiques entre les entités du Groupe a été mis en place. Ce comité Comop ARC (Comité de mise en œuvre opérationnelle Audit Risques et Contrôle) est animé par la Direction Risques Contrôle et Conformité et la Direction Audit Général Groupe. Il réunit les Caisses Régionales et les principales filiales d'assurance France et Groupama Supports & Services (G2S).

### 1.1 Caisses régionales

Les caisses régionales en tant qu'entités juridiques autonomes mettent en œuvre leur dispositif de contrôle interne, et la gestion de leurs risques conformément aux standards du Groupe. Ces dispositifs sont adaptés à chaque caisse régionale en fonction de son organisation, ses activités et ses moyens, et sous la responsabilité de sa Direction Générale. En matière d'organisation et de gouvernance, les rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction générale, des fonctions clés et les directions opérationnelles ou supports intervenant dans la gestion des risques sont précisés dans les politiques de risques. Les Directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe accompagnent les caisses régionales dans le suivi et le déploiement des standards Groupe.

Des instances d'échanges et de bonnes pratiques (groupe de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle permanent/conformité des caisses régionales ; y sont également traités les travaux relatifs à la mise en œuvre du Pilier 2 de Solvabilité 2.

La réassurance des caisses régionales s'inscrit dans le cadre spécifique d'une convention de réassurance exclusive conclue entre elles et Groupama SA (Règlement général de réassurance). Le règlement général de réassurance des caisses régionales constitue un des principaux dispositifs de maîtrise des risques. Les principes et les règles de réassurance sont formalisés dans les politiques de réassurance Groupe et entités.

Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent, en coordination avec la Direction Contrôle Permanent/Conformité Groupe, les dispositifs de maîtrise des risques définis par Orange Bank et Groupama Gan Vie.

### 1.2 Groupama S.A. et ses filiales

Les risques des filiales font l'objet d'un triple suivi :

- Suivi transverse par les directions métiers, fonctionnelles ou supports de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré, comme indiqué ci-dessus
- Suivi permanent par les services de leur pôle de rattachement :
  - o Direction Financière Groupe pour les filiales financières ;
  - o Direction Assurance et Services Groupe pour les filiales d'assurances Dommages, les filiales de services françaises, Orange Bank et Groupama Supports et Services ;
  - o Direction générale de Groupama Gan Vie pour la filiale vie et les filiales de distribution Gan Patrimoine et Gan Prévoyance ;
  - o Direction des Filiales Internationales pour les filiales internationales
- Suivi par chaque filiale ou GIE de Groupama SA dans le cadre de la responsabilité de ses dirigeants et conformément aux standards du Groupe. A l'instar des caisses régionales, les Directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe accompagnent Groupama SA et ses filiales dans le suivi et le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des instances d'échanges et de bonnes pratiques (groupe de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques et Contrôle Interne Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle interne des filiales françaises et internationales.

Le conseil d'administration de Groupama SA avec l'assistance du comité d'audit et des risques, composé pour près de la moitié d'administrateurs indépendants, a pour mission la validation et le suivi de la stratégie de gestion des risques, de sa mise en œuvre et de ses orientations à venir, la validation des politiques de risques, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques et l'examen des travaux d'audit interne.

Enfin, le conseil d'administration via notamment le comité d'audit et des risques de Groupama SA est associé aux différents travaux du Groupe à l'application de la directive Solvabilité 2 dont ceux relatifs à l'ORSA avec en particulier la validation des hypothèses de scénarios de stress et l'examen du rapport ORSA pour validation par le conseil d'administration.

### 1.3 Groupe

L'audit général Groupe effectue plusieurs natures d'audits parmi lesquelles, un audit global économique et financier des principales entités du Groupe sur une base triennale, et cela de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités, des missions d'audit sur les processus de Groupama SA et sur les processus transverses du Groupe, et enfin des missions d'audits réalisées pour le compte des quelques entités dans le cadre de la mutualisation de la fonction clé Audit auprès de Groupama SA. Le plan des missions de l'audit général Groupe est validé par la Direction Générale de Groupama SA et approuvé par le Comité d'audit et des risques de Groupama SA et le conseil d'administration de Groupama SA. Chaque mission amène notamment à examiner le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne dans le domaine ou l'entité auditée et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale de Groupama SA. Une synthèse régulière est faite au Comité d'Audit et des Risques. Un reporting sur l'avancement des recommandations est communiqué trimestriellement au comité de Direction Générale de Groupama SA ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques de Groupama SA.

Les fonctions Risques et Contrôle Permanent /Conformité Groupe ont pour mission d'assurer la conformité de l'ensemble des entités du Groupe aux exigences de la Direction Générale en termes de dispositifs de contrôle interne, conformité et gestion des risques ainsi qu'à celles du Pilier 2 de Solvabilité 2.

S'agissant de la gestion des risques, la Direction des Risques Groupe intervient plus spécifiquement sur les domaines liés aux risques financiers, d'assurance et liés à la solvabilité du Groupe. La Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité intervient plus particulièrement sur le périmètre relatif à la gestion des risques de conformité, opérationnels et d'image. Dans ce cadre, ces directions, selon leur domaine de responsabilité :

- assistent les organes d'administration et de Direction Générale dans la définition :
  - o de la stratégie risques
  - o des principes structurants du système de gestion des risques ;
- sont responsables de la mise en œuvre et de l'animation du système de gestion des risques, composé notamment des politiques de gestion des risques, des processus d'identification, de mesure, de gestion et de reporting des risques inhérents aux activités du Groupe ;
- suivent et analysent le profil de risque général du Groupe ;
- rendent compte des expositions aux risques et alertent les organes d'administration et de Direction Générale en cas de risques majeurs menaçant la solvabilité du Groupe ;
- animent les comités des risques ;
- animent les groupes de travail et instances avec les entités.

Plus spécifiquement, la direction des risques Groupe, au titre de la fonction gestion des risques a en charge :

- l'élaboration de la politique de gestion des risques du Groupe et la coordination des politiques relatives aux risques assurances et financiers en lien avec les propriétaires de risques concernés ;
- la définition du processus de fixation de tolérance au risque Groupe (limites de risques) ;
- le suivi des risques majeurs Groupe (RMG) assurance et financiers ;
- l'évaluation et la cotation des risques assurances et financiers, incluant les analyses de sensibilité et les stress tests ;
- la conduite du processus ORSA : évaluation interne par l'entreprise de ses risques et de sa situation de solvabilité ;
- l'accompagnement des entités du Groupe dans la déclinaison du dispositif de gestion des risques.

Plus spécifiquement, la direction Contrôle Permanent et de la Conformité Groupe (DCPC), au titre de la fonction contrôle permanent/conformité a en charge :

- l'élaboration des politiques Groupe de contrôle interne, de gestion des risques opérationnels et de conformité ;
- l'élaboration des normes et référentiels Groupe (cartographie des processus, des risques opérationnels et des plans de contrôle permanent, référentiel des contrôles permanents) et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- le suivi et l'évaluation des risques opérationnels (liés à la maîtrise des processus) ;
- la maîtrise d'ouvrage (MOA) de l'outil communautaire de gestion des risques opérationnels OROp gérant notamment la collecte des résultats des contrôles permanents, la base des incidents et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la mise en place du contrôle interne de l'entité Groupama SA ;
- la définition de la politique de continuité d'activité, le respect de sa mise en œuvre et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- la définition et mise en place de la politique de conformité ;
- la qualité des données, en termes de gouvernance et plan de contrôle ;
- la responsabilité de la validation interne du modèle interne ;
- l'accompagnement des entités du Groupe dans la déclinaison des dispositifs de gestion des risques opérationnels, de contrôle permanent et de conformité (pilotage, coordination, animation, information et formation) ;
- le reporting de l'état du dispositif de Contrôle Interne du Groupe, aux fins de communication par le Directeur de Risques, Contrôle et Conformité Groupe aux organes de gouvernance ainsi qu'aux autorités de contrôle compétentes.

Chaque entité du Groupe dispose de fonctions Risques et Contrôle Permanent/Conformité.

La définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et sa mise en œuvre par les entités sont du ressort de Groupama Support et Service (G2S) qui rend compte à la DCPC.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion Groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du Groupe en s'appuyant sur un processus de pilotage prévisionnel commun à l'ensemble des entités.

Des revues d'affaires filiales sont organisées au minimum deux fois par an avec la Direction Générale de Groupama SA pour compléter ce dispositif de suivi. Elles intègrent un volet spécifique « risques » présentant par entité le niveau de déploiement du système de contrôle interne et les principales actions en cours en matière de gestion des risques.

## 2. RISQUES D'ASSURANCE

### 2.1 Surveillance prudentielle

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurance qu'au niveau du Groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

### 2.2 Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ces risques

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

#### 2.2.1 Conception des produits

La plupart des activités de Groupama font l'objet d'une concurrence forte et croissante de la part des autres compagnies d'assurance, des bancassureurs et des compagnies d'assurance mutuelles. Ces pressions concurrentielles sont de nature à exercer une contrainte sur le prix de certains produits et services de Groupama et donc sur sa rentabilité. Les directions métiers assurance de Groupama SA veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du Groupe. La conception des produits d'assurance vie et non vie est effectuée par les directions métiers de Groupama SA et de Groupama Gan Vie pour le compte des entreprises du Groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges en lien avec la direction actuariat Groupe et la direction des Investissements le cas échéant. Les lancements ou évolutions de produits sont effectués à partir d'un processus type intégrant la validation des livrables à destination des clients et des commerciaux par les direction Juridique, Risques et Conformité Groupe et sont déclinés par pôle (caisses régionales, filiales France, filiales International).

Les principales étapes de ce processus sont validées dans les comités déterminés (Comités opérationnels, Comité des Risques Assurance, Comité Exécutif Groupe).

En 2017, le processus de conception des produits a fait l'objet d'une revue globale dans le cadre des travaux liés à l'application de la Directive Distribution Assurance qui entrera en vigueur en 2018. A cet effet, une politique de gouvernance produit a été élaborée et ensuite validée par le conseil d'administration en décembre 2017.

#### 2.2.2 Souscription et gestion des sinistres

Les principes de gestion des risques de souscription et de gestion de sinistres sont formalisés dans la politique Groupe de Souscription et Provisionnement approuvée par le conseil d'administration de Groupama SA. Elle précise notamment par domaine d'assurance les règles de souscription, les limites de garanties et les exclusions fixées dans le respect des traités de réassurance.

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du Groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du Groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le Groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement.

Les activités d'assurance du Groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces directions métiers exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

#### 2.2.3 Evaluation des provisions

Conformément aux pratiques du secteur des assurances et aux exigences comptables et réglementaires, Groupama constitue des réserves techniques pour couvrir les sinistres de ses activités d'assurance de dommages et d'assurance vie.

La détermination des réserves techniques reste toutefois un processus intrinsèquement incertain, reposant sur des estimations.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du Groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

Le calcul des provisions techniques en assurance vie et de certaines provisions techniques en assurance non vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des Assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ces modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Les normes de provisionnement ainsi que les principes d'évaluation et de maîtrise du risque de provisionnement sont précisés dans la politique Groupe de Souscription et provisionnement.

La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurances vie et non vie est présentée dans la note 24.3 des comptes annuels.

➤ **Ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable ou absence d'engagements de taux**

La ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié à un taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016
	France	International	Total	Total
Engagements garantis à taux fixe	36 675	2 687	39 362	40 419
Engagements garantis à taux variable	8 058	23	8 082	8 025
UC et autres produits sans engagement de taux	9 612	976	10 587	9 733
<b>Total</b>	<b>54 345</b>	<b>3 686</b>	<b>58 031</b>	<b>58 176</b>

Le poids des engagements à taux garantis poursuit sa lente décroissance. La part des UC et autres produits sans engagement de taux est en hausse et représente 18,2% de la totalité des engagements (contre 16,8% à fin 2016 – Portugal exclu).

## 2.2.4 Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama SA pour l'ensemble des entités du Groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le Groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama SA pour le compte de l'ensemble du Groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité des sécurités en réassurance, composé notamment de la Direction des Cessions Externes de Réassurance de Groupama SA et de la Direction Risques Groupe, et fondées sur les notations des agences de notation, visent à maîtriser le risque de défaillance des réassureurs.

La liste des réassureurs est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les principes et dispositifs de réassurance sont décrits dans la politique Groupe de réassurance.

## **2.3 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur**

### **2.3.1 Description générale**

Le Groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises. Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le Groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point.

Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multi-supports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

#### **2.3.1.1 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance non vie**

A l'instar des autres assureurs, les résultats et la situation financière de Groupama peuvent être affectés de manière très importante par la survenance imprévisible et erratique de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, telles que des inondations, la sécheresse, des glissements de terrain, des tempêtes, des tremblements de terre, des émeutes, des incendies, des explosions ou des actes de terrorisme. À titre d'exemple, la tempête subie par la France en décembre 1999 s'est traduite par des dommages très importants et par une augmentation significative des demandes d'indemnisation de la part des clients de Groupama. Les changements climatiques intervenus au cours des dernières années, notamment le réchauffement global de la planète, ont contribué à renforcer le caractère imprévisible et la fréquence des événements climatiques et des catastrophes naturelles dans les régions où Groupama est présente, en particulier en Europe, et ont créé une nouvelle incertitude quant aux tendances de risque et à l'exposition de Groupama pour l'avenir.

Groupama met en œuvre un programme de réassurance afin de limiter les pertes qu'elle est susceptible de subir du fait des catastrophes ou d'autres événements affectant ses résultats techniques. Les programmes de réassurance mis en place par Groupama transfèrent une partie des pertes et des frais correspondants aux réassureurs. Ces programmes sont complétés par l'émission d'un « cat bond » sur la tranche haute des protections forces de la nature. Toutefois, en tant qu'émetteur des polices faisant l'objet des contrats de réassurance, Groupama reste engagée au titre de l'ensemble des risques réassurés. Les contrats de réassurance n'affranchissent donc pas Groupama de l'obligation de régler les sinistres. Le Groupe reste sujet aux risques liés à la situation de crédit des réassureurs et à sa capacité à obtenir de ceux-ci les paiements qui lui sont dus. En outre, l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendent de conditions de marché et sont susceptibles de varier de manière significative.

D'autres facteurs d'évolution du risque peuvent être mentionnés :

- vieillissement de la population (santé, dépendance),
- accentuation des phénomènes de pollution,
- renforcement de la jurisprudence (responsabilité – indemnisation des dommages corporels...).

#### **2.3.1.2 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie et contrats financiers**

##### **➤ Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire**

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le Groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation doit au moins correspondre aux contraintes réglementaires et/ou contractuelles. Des considérations commerciales peuvent conduire à un complément de cette participation. Ce complément, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, doit permettre aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

➤ **Possibilités de rachats anticipés**

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

➤ **Spécificités des contrats en UC**

La plupart des contrats en unités de compte vendus par Groupama ne prévoit généralement pas de rémunération contractuelle. Dans ces conditions, l'assuré supporte seul et directement le risque de placement. Certains contrats peuvent prévoir une garantie de remboursement minimale en cas de décès de l'assuré.

### 2.3.1.3 Risques de mortalité et de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est estimée par des tables statistiques d'expérience ou réglementaires. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Ces tables sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

Le montant des provisions mathématiques de rentes est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2017			31.12.2016
	France	International	Total	Total
PM de rentes vie	10 017	14	10 031	9 704
PM de rentes non vie	2 647	23	2 670	2 628
<b>Total</b>	<b>12 664</b>	<b>37</b>	<b>12 701</b>	<b>12 332</b>

La part des provisions mathématiques de rentes vie demeure largement prépondérante à fin 2017 (79,0% des engagements de rentes).

## 2.4 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le Groupe est potentiellement confronté à une concentration de risques qui vont se cumuler.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque,
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

### 2.4.1 Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le Groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques),
- l'élimination à priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le Groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée ;
- les inventaires d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

## 2.4.2 Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui, d'une part, seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et, d'autre part, qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (événement atmosphérique de type tempête, grêle, etc...).

Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d'évènement naturel, l'analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l'évolution du portefeuille et de l'indice de la Fédération Française du Bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l'exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d'aboutir à la production d'une courbe montrant l'évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d'opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d'erreur réduite.



### 3. RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif général de gestion des risques liés à la gestion actif-passif et aux opérations d'investissement est précisé dans la politique groupe de gestion actif-passif et risque d'investissement validée par le conseil d'administration de Groupama SA.

Les principaux risques de marché auxquels pourrait être soumis Groupama sont de plusieurs natures :

- le risque de taux d'intérêt,
- le risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions),
- le risque de change,
- le risque de crédit,
- le risque sur les actifs immobiliers.

#### 3.1 Risque de taux d'intérêt

##### 3.1.1 Nature et exposition au risque de taux d'intérêt

En période de volatilité des taux d'intérêt, les marges financières du Groupe pourraient être affectées. Notamment, une évolution à la baisse des taux d'intérêt impacterait la rentabilité des investissements à la baisse. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêt, la performance financière du Groupe pourrait être affectée.

A l'inverse, en cas de hausse des taux, le Groupe peut être confronté à devoir faire face à des rachats significatifs de contrats, ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables.

Les conséquences des évolutions des taux d'intérêt impacteraient également le taux de couverture des SCR et MCR.

##### 3.1.2 Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe a initié depuis plusieurs années des études systématiques sur l'exposition des filiales du Groupe aux risques de marché.

###### ➤ Gestion actif/passif

Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements financiers, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.

Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer l'impact des aléas des marchés financiers tant sur le résultat que sur le bilan.

###### ➤ Interactions avec le risque de rachat

Les comportements de rachat sont sensibles aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'enregistrer en cas d'insuffisance de trésorerie des pertes liées à la cession d'actifs en moins-values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe).

La gestion actif/passif a pour objectif d'optimiser la satisfaction de l'assuré et le risque de l'assureur au travers de stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles (y compris la trésorerie), ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplées à des produits de couverture.

###### ➤ Risque de taux liés à l'existence de taux garantis

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisants au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des provisions spécifiques.

➤ **Couvertures de taux**

- Risque à la hausse des taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de la hausse des taux. Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements, et a pour objectif en cas de liquidation partielle du portefeuille obligataire afin de payer des prestations, de limiter la moins-value constatée en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces stratégies visent à limiter l'impact de rachats potentiels.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le Groupe.

### 3.1.3 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité comptable a été effectuée au 31 décembre 2017 avec une période comparative. Cette analyse porte sur les postes du bilan à la clôture de l'exercice présentant une sensibilité comptable au risque de taux d'intérêt (passifs techniques non vie et vie, placements obligataires, dettes de financement sous forme d'emprunts obligataires). Elle n'est pas assimilable à des analyses portant sur des données prospectives de type « embedded value ».

Les impacts sur les capitaux propres et le résultat sont présentés nets de participation aux bénéficiaires et d'impôt sur les sociétés.

#### 3.1.3.1 Analyse de sensibilité des passifs techniques d'assurance

➤ **Assurance non vie**

En ce qui concerne les passifs techniques non vie, la cartographie des risques a permis de réaliser une analyse de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt sur les portefeuilles sensibles comptablement aux variations de taux, c'est-à-dire les portefeuilles de rentes viagères et temporaires en cours de service (rentes d'assurance de personnes et de responsabilité civile). Il convient de noter qu'à l'exception des rentes et des provisions pour risques croissants relatives au risque dépendance, les provisions techniques d'assurance non vie n'étant pas escomptées au niveau des comptes consolidés, leur montant n'est donc pas sensible aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2017, le montant de l'escompte contenu dans les provisions mathématiques de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 127 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats de dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 121 millions d'euros.

Le résultat des analyses de sensibilité au taux d'intérêt montre que le Groupe est peu sensible par rapport au total de ses engagements non vie. L'impact calculé net d'impôt sur une variation de +/-100 points de base est repris dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	63	(77)	57	(79)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

➤ **Assurance vie et contrats financiers**

Cette analyse a été circonscrite aux engagements vie sensibles comptablement à l'évolution des taux d'intérêt.

En outre, à l'exception des garanties plancher, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée sur les provisions mathématiques des contrats en unité de compte dans la mesure où le risque de variation d'indice est supporté par l'assuré et non par l'assureur.

L'impact de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de +/-100 points de base sur les engagements vie du Groupe est repris net d'impôt dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	22	(25)	76	
Impact capitaux propres (hors résultat)				

### 3.1.3.2 Analyse de sensibilité des placements financiers

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base (+/-1%) des taux d'intérêt.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2017, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 67,25% à 85,12%.

En millions d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Risque Taux		Risque Taux	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
<b>Impact sur la réserve de réévaluation</b>	<b>(696)</b>	<b>767</b>	<b>(609)</b>	<b>672</b>
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(656)	724	(588)	650
OPCVM taux	(40)	43	(21)	22
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
<b>Impact sur le résultat net</b>	<b>35</b>	<b>(33)</b>	<b>19</b>	<b>(15)</b>
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(7)	8	(7)	8
OPCVM taux	(19)	20	(11)	14
Instruments dérivés et dérivés incorporés	61	(61)	37	(37)

Il est à noter que la variation de juste valeur des instruments dérivés et dérivés incorporés, qui concernent essentiellement des dérivés de « trading » transite par le compte de résultat.

### 3.1.3.3 Analyse de sensibilité des dettes de financement

Les dettes de financement présentes au passif des comptes du Groupe peuvent être comptabilisées en comptes de dettes ou en capitaux propres en IFRS.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a émis un emprunt obligataire perpétuel de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI). Les caractéristiques de cette émission remplissent les critères permettant de considérer l'emprunt comme un instrument de capitaux propres (cf. Note 20 – Capitaux propres). A ce titre, l'analyse de sensibilité n'est pas requise.

Les principales caractéristiques des instruments financiers de dette analysés sont décrites à la note 23 - Dettes de financement.

Les dettes subordonnées du Groupe sont enregistrées au coût historique. A ce titre, ce poste au bilan n'est donc pas sensible aux variations potentielles de taux d'intérêt.

## 3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

### 3.2.1 Nature et exposition au risque actions

L'exposition aux marchés actions permet de capter le rendement de ces marchés mais expose également les sociétés à deux grands types de risques :

- Le risque de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité, provisions pour aléa financier)
- Le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assuré pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des instruments de capitaux propres rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 5,3% et ne comprend pas les expositions sous forme optionnelle. La majorité des instruments de capitaux propres est classée dans la catégorie « actifs disponibles à la vente ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés. L'exposition peut être également effectuée sous forme indicelle et éventuellement sous forme de produits structurés dont la performance est partiellement indexée à un indice actions. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV),
- des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR.

### 3.2.2 Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe a poursuivi en 2017 sa politique de réduction du risque spécifique avec la cession partielle de sa participation dans OTP Bank et la cession totale de ses actions ICADE.

Le Groupe gère de façon tactique ses couvertures et son exposition en fonction des niveaux de marché et visait cette année une stabilisation de son exposition action dans un contexte 2017 de forte hausse. Une diversification des profils de risque est également recherchée au travers d'investissements non cotés.

La gestion des actions par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes relevant de deux logiques distinctes :

- une limite primaire fixant le maximum admissible d'exposition au risque actions,
- un jeu de limites secondaires dont les objectifs sont de limiter la concentration du portefeuille actions par secteur, par émetteur ou par grande typologie ainsi que les catégories d'actions peu liquides.

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

### 3.2.3 Analyse de sensibilité des placements financiers au risque actions

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% des cours et indices boursiers.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2017, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 67,25% à 85,12%.

En millions d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Risque Actions		Risque Actions	
	+10%	-10%	+10%	-10%
<b>Impact sur la réserve de réévaluation</b>	<b>135</b>	<b>(135)</b>	<b>122</b>	<b>(122)</b>
Actions	51	(51)	51	(51)
OPCVM actions	84	(84)	71	(71)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
<b>Impact sur le résultat net</b>	<b>29</b>	<b>(29)</b>	<b>40</b>	<b>(40)</b>
Actions				
OPCVM actions	29	(29)	40	(40)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

## 3.3 Risque de change

### 3.3.1 Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change des filiales de la zone euro porte essentiellement sur leurs actifs soumis aux variations de change, sur des OPCVM ou des titres libellés en devises et des OPCVM libellés en euros portant sur des titres en devises. Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques de parité euro avec le dollar, le forint hongrois, le leu roumain, le lev bulgare, la livre sterling et la livre turque.

Les investissements réalisés par Groupama, dans le cadre de ses filiales à l'international, l'exposent au niveau de la situation nette comptable des entités ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Il s'agit à ce jour de la livre sterling, de la livre turque, du forint hongrois, du leu roumain, du lev bulgare, du yuan et du dinar tunisien. Ces impacts figurent au niveau des capitaux propres, en réserve de conversion.

### 3.3.2 Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est essentiellement effectuée par le biais de swap de devise. Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque clôture comptable. Ces instruments ne répondent pas à la notion comptable de couverture au sens des normes IFRS.

### 3.3.3 Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2017, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 67,25% à 85,12%.

En millions d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Risque Change		Risque Change	
	+10%	-10%	+10%	-10%
<b>Impact sur la réserve de réévaluation</b>	<b>35</b>	<b>(35)</b>	<b>38</b>	<b>(38)</b>
Actions	12	(12)	14	(14)
OPCVM actions	1	(1)	2	(2)
Obligations	22	(22)	22	(22)
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
<b>Impact sur le résultat net</b>				
Actions				
OPCVM actions				
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

Le calcul de sensibilité est effectué sans prise en compte des effets de couverture ce qui permet de conclure que les montants représentés constituent un risque maximal et que l'incidence réellement constatée dans les comptes du Groupe serait moindre.

### 3.4 Risque de crédit

La ventilation du portefeuille obligataire du Groupe par rating et par qualité des émetteurs est présentée dans les notes 6.9.3 et 6.9.4 des comptes annuels.

La gestion du risque crédit par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes. Ces contraintes ont pour principal objectif de limiter la concentration des émissions selon plusieurs critères (pays, émetteur, notations, émissions subordonnées).

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

#### ➤ Couvertures de spread

- Risque à l'écartement des spreads

Une stratégie de couverture a été testée lors d'une opération-pilote visant à protéger la valeur d'un titre obligataire contre le risque d'écartement de son spread. La stratégie consiste à fixer le spread du titre à un an par recours à un IFT dédié. Au terme de la couverture (un an renouvelable), une soule de dénouement a été payée en restitution du gain constaté sur la valeur du titre obligataire couvert au titre de la variation de son spread.

Cette couverture a fait l'objet d'une documentation spécifique de couverture comptable en juste valeur au sens de la norme IAS39.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le Groupe.

Une nouvelle stratégie visant à s'exposer au taux swap 10 ans a également été testée en 2017. Elle vise à permettre au Groupe de prendre de la durée sans s'exposer à un risque de spread (souverain ou crédit). Cette opération est réalisée en ayant recours à un véhicule rémunérant l'Euribor et à un IFT échangeant cette rémunération contre le taux swap 10 ans.

#### ➤ **Risque sur les obligations des pays périphériques de la zone euro**

L'exposition brute du Groupe aux dettes souveraines des pays périphériques de la zone euro (Grèce, Italie, Irlande, Espagne, Portugal) s'élève à 11 790 millions d'euros au 31 décembre 2017 et représente 19 % du portefeuille de produits de taux.

#### ➤ **Gestion du risque de contrepartie**

Les procédures internes prévoient que tout contrat de gré à gré fasse systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées.

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

### **3.5 Risque sur les actifs immobiliers**

#### **3.5.1 Nature et exposition au risque immobilier**

L'exposition aux marchés immobiliers permet de capter le rendement de ces marchés (immobilier de placement) et de bénéficier de locaux pour ses besoins d'exploitation (immeubles d'exploitation), mais expose également les sociétés à trois grands types de risques :

- Le risque d'investissement engendré par les opérations de restructuration immobilière
- Le risque de provisionnement comptable en cas d'une valeur recouvrable (prix de vente net des frais de cession ou valeur d'utilité) inférieure à la valeur nette comptable et perte de valeur potentielle
- Le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assuré pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des actifs immobiliers rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 2,68%. La détention peut être en direct ou sous forme OPCI ou SCI. Les actifs immobiliers peuvent être scindés en :

- des immeubles de placement représentant 1,75% du total des placements financiers,
- des immeubles d'exploitation représentant 0,93% du total des placements financiers.

#### **3.5.2 Gestion du risque par le Groupe**

La gestion des actifs immobiliers par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes avec une limite fixant le maximum admissible d'exposition au risque immobilier. Les limites sont définies à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

A l'intérieur du dispositif de contraintes et concernant plus particulièrement le risque d'investissement, le comité d'engagement immobilier se prononce sur le budget immobilier dans son ensemble et sur les projets d'acquisition, de restructuration et de travaux de valorisation au-delà de montants prédéfinis.

### 3.6 Synthèse des analyses de sensibilité aux risques de marché

Le tableau suivant reprend l'ensemble des impacts de sensibilité aux risques de marchés au titre des exercices 2017 et 2016, ventilés entre capitaux propres et résultat, nets de participation aux bénéfices et d'impôt.

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité		Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité	
	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	(696)	120	767	(135)	(609)	152	672	(94)
Passifs techniques		85		(102)		133		(79)
Placements financiers	(696)	35	767	(33)	(609)	19	672	(15)
Dettes de financement								
<b>Risque Actions</b>	135	29	(135)	(29)	122	40	(122)	(40)
Placements financiers	135	29	(135)	(29)	122	40	(122)	(40)
<b>Risque de change</b>	35		(35)		38		(38)	
Placements financiers	35		(35)		38		(38)	

Pour mémoire, les critères de sensibilité retenus sont les suivants :

- Variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base pour le risque de taux d'intérêt,
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% des indices boursiers pour le risque actions et
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro pour le risque de change.



## 4. RISQUE DE LIQUIDITE

### 4.1 Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif qui définit le besoin de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :

- ✓ Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central,
- ✓ De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité).

### 4.2 Gestion du risque

Des stress tests sont régulièrement menés à la fois sur l'actif et sur le passif pour s'assurer qu'en cas d'augmentation simultanée des prestations à payer et des taux d'intérêts, le Groupe est en mesure de remplir ses engagements tant en termes d'actifs à céder qu'en termes de réalisations éventuelles de moins-values.

Vu à fin 2017, le risque de liquidité est largement diminué par l'importance des plus-values latentes obligataires présentes en portefeuille.

### 4.3 Portefeuille des placements financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires figure à la note 6.9.2 des comptes annuels.

### 4.4 Passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des passifs techniques d'assurance est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Provisions techniques non vie	6 744	3 814	6 284	16 842	6 321	3 887	5 991	16 199
Provisions techniques vie - contrats d'assurance hors UC	1 146	6 272	26 070	33 487	1 030	6 461	26 179	33 670
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	377	3 115	10 024	13 515	755	3 148	10 484	14 387
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC			1	1	3			3
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	4 954	6	54	5 014	5 454	7	56	5 517
<b>Total des passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers</b>	<b>13 220</b>	<b>13 207</b>	<b>42 433</b>	<b>68 861</b>	<b>13 562</b>	<b>13 502</b>	<b>42 710</b>	<b>69 775</b>

Les passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec et sans participation discrétionnaire sont majoritairement rachetables à tout moment. Le tableau ci-dessus présente une vision économique de la liquidation des passifs techniques d'assurance.

### 4.5 Dettes de financement par échéance

Les principales caractéristiques des dettes de financement ainsi que leur ventilation par échéances figurent à la Note 23 – Dettes de financement du présent document.

## 5. RISQUE DE DEFAILLANCE DES REASSUREURS

Les opérations de cession consistent à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante. Elles sont régulièrement examinées pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité des sécurités en réassurance examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité Groupe.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les provisions techniques d'assurance et créances cédées sont reprises ci-dessous par notation selon les 3 principales agences de rating (Standards & Poors, Fitch ratings, Moody's).

En millions d'euros	31.12.2017						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		978	110	6	1	184	1 279
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		18	28			34	80
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		52	4	1	1	123	180
<b>Total</b>		<b>1 048</b>	<b>142</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>341</b>	<b>1 539</b>

En millions d'euros	31.12.2016						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		804	119	4		208	1 135
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		15	21	1		31	67
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		46	4	5		153	207
<b>Total</b>		<b>865</b>	<b>143</b>	<b>10</b>		<b>392</b>	<b>1 409</b>

Le montant des parts de réassureurs non notés correspond principalement aux cessions vers des pools de réassurance professionnels, notamment ASSURPOL, ASSURATOME, GAREAT, Réunion Aérienne, Réunion Spatiale, qui ne font l'objet d'aucune notation.

## 6. RISQUES OPERATIONNELS, JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

### 6.1 Risques opérationnels

Le pilotage des risques opérationnels est réalisé conformément aux principes et règles définis dans la politique de gestion des risques opérationnels Groupe et Groupama SA (cf. point 1).

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Groupama repose notamment :

- sur la définition de règles de gestion interne et de procédures opérationnelles précisant la manière dont les activités de Groupama doivent être effectuées. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. Sur la base du référentiel Groupe des processus et de la nomenclature Groupe des risques opérationnels, à chaque étape de processus métiers et fonctionnels, des risques opérationnels sont identifiés et des contrôles permanents associés sont formalisés à l'échelle du Groupe. Le dispositif repose sur trois niveaux de contrôle avec des responsabilités et des plans de contrôles adaptés à chaque niveau :
  - o contrôles permanents de niveau opérationnel de type autocontrôle et contrôle permanent du management ;
  - o contrôles permanents opérés par la Fonction Contrôle Permanent /Conformité de chaque entité ;
  - o contrôles périodiques réalisés par l'audit interne de chaque entité.
- sur la définition et l'évaluation des risques opérationnels majeurs Groupe et sa déclinaison en risques majeurs entité, qui fonctionne comme pour les risques assurance et financiers à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par les directions Risques et/ou Contrôle Permanent/Conformité du Groupe ;
- sur la sécurisation des systèmes d'information face aux risques majeurs « défaillance des systèmes d'information » et « cyber risques ».
- sur la politique de continuité d'activités Groupe, cette politique sert de référence aux dispositifs de gestion de crise et les Plans de Continuité d'Activité (PCA), en cours de documentation au sein des entités. La démarche s'appuie sur l'approche BIA (Business Impact Analysis) qui en identifiant les activités critiques permet de calibrer au mieux les moyens nécessaires à la reprise d'activité. Trois PCA sont identifiés :
  - o un PCA Indisponibilité des Ressources Humaines ;
  - o un PCA Indisponibilité des immeubles ;
  - o un PCA des systèmes.
- sur la politique de sécurité des systèmes d'information et les sous politiques associées ;
- sur le dispositif de sécurisation des personnes et des biens.

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile exploitation ;
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles...) ;
- cyber risques.

### 6.2 Risques juridiques et réglementaires

Les risques juridiques et réglementaires sont gérés dans le cadre du dispositif de conformité du Groupe, qui est défini dans la politique de conformité Groupe validée par les instances de gouvernance du Groupe. Le dispositif mis en place, animé par la fonction conformité Groupe, vise à s'assurer que toutes les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires administratives et aux normes professionnelles et également aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

Les procédures de contrôle permanent dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama SA s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

### 6.2.1 Application du droit des sociétés et du Code de Commerce

La Direction Juridique, au sein du Secrétariat Général, assume la gestion juridique de Groupama SA et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama SA. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle permanent de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

### 6.2.2 Application du droit des assurances et des réglementations régissant l'activité de l'assurance

La Direction Juridique au sein du Secrétariat Général de Groupama SA assure notamment pour le compte des directions métiers de Groupama SA, des filiales d'assurance françaises ainsi que des caisses régionales :

- une fonction de veille et d'analyse législative et jurisprudentielle et autres normes (professionnelles FFA, recommandations ACPR) ayant un impact sur l'activité assurance (commercialisation, communication, publicité, élaboration, souscription, exécution et résiliation des produits d'assurance...);
- d'anticipation nécessaire et d'accompagnement à la mise en œuvre des réglementations nouvelles relatives à cette activité ;
- d'information (notes, circulaires, groupes de travail, diffusion d'un flash trimestriel d'informations juridiques en lien avec la protection de la clientèle) ;
- de validation des nouveaux contrats d'assurance élaborés par les directions métiers ainsi que les modifications apportées aux contrats existants ;
- d'élaboration et de validation des accords de distribution et de partenariat en lien avec l'assurance et les autres prestations de services ;
- de conseil à vocation juridique et fiscale (fiscalité produits et conseil dans le cadre de montage en gestion de patrimoine) ;
- de relations avec les autorités administratives de contrôle et d'appui dans le cadre de ces contrôles et de leurs éventuelles conséquences sur l'activité assurance.

### 6.2.3 Autres domaines

Des dispositifs spécifiques sont mis en place afin de répondre à des exigences particulières :

- Afin de prévenir le délit d'initié, le règlement intérieur du conseil d'administration de Groupama SA contient un rappel détaillé des dispositions légales et réglementaires relatives aux interdictions faites aux personnes détenant des informations privilégiées sur les sociétés cotées et les instruments financiers admis sur un marché réglementé. Les collaborateurs de Groupama SA en charge des investissements dans des instruments financiers admis sur un marché réglementé et ceux en charge des opérations de fusions-acquisitions souscrivent un engagement de confidentialité leur rappelant ces mêmes dispositions légales et réglementaires. Les collaborateurs de Groupama SA appelés à intervenir sur une opération stratégique impliquant une société cotée souscrivent un tel engagement à chaque opération ;
- en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT), les entités mettent en œuvre dans leurs procédures les obligations légales et les recommandations professionnelles dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du Groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle. Les dispositifs de contrôle permanent/conformité et de gestion des risques reposent sur la connaissance de la clientèle, mais aussi sur un ensemble de contrôles effectués préalablement à la passation de l'opération puis a posteriori par l'analyse des bases informatiques des opérations passées. Par ailleurs, la Direction Juridique Groupe en liaison avec un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans les filiales d'assurance tant en France qu'à l'international, de banque et de gestion d'actifs, et les caisses régionales assure la coordination Groupe et est chargée de la surveillance de la conformité du Groupe à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment (évolution des dispositions réglementaires – dont la transposition en droit français de la 4ème Directive européenne, définitions de plan d'actions dans le prolongement de sanctions émanant de l'ACPR, harmonisation et cohérence des procédures, tableaux de bord, pilotage des projets informatiques et des bagages de formation) ;
- en matière d'application des dispositions légales « Informatique et Liberté », le dispositif de conformité s'appuie sur le Correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») du Groupe nommé auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL ») et sur le réseau de correspondants relais internes (CRIL): un correspondant par entité et neuf à Groupama SA dans les secteurs mettant en œuvre des traitements. Ce réseau évolue en fonction des modifications organisationnelles du Groupe ;

- en matière de protection des données médicales, les recommandations Groupe sont diffusées par la direction métier concernée de Groupama SA ou entité concernée. La mise en œuvre de ces recommandations est du ressort des différentes entités du Groupe (caisses régionales et filiales), en partenariat avec les médecins-conseils, en collaboration avec la fonction Conformité Groupe, le Correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») Groupe et le pôle Sinistres de la direction Assurances et Services Groupe ;
- en matière de protection de la clientèle, la fonction clé de Vérification de la Conformité de Groupama SA pilote ou contribue à la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs thématiques dont :
  - o l’instruction ACPR du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle ;
  - o les différentes recommandations de l’ACPR portant notamment sur le traitement des réclamations, la connaissance client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie, y compris dans le cadre de la vente à distance ;
  - o le suivi du risque majeur Groupe « défaut de conseil » ;
  - o le projet de déploiement de la Directive Distribution en Assurance. Ce projet inclut également la prévention et la gestion des conflits d’intérêts, la rémunération des réseaux de distribution et la capacité professionnelle de ceux-ci ;
  - o l’enrichissement récurrent du dispositif de contrôle permanent.
- en matière de lutte contre la corruption et le trafic d’influence (loi Sapin 2) et celle relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d’ordre (loi 2017-399 du 27 mars 2017), le Groupe conduit différents chantiers de mise en œuvre opérationnelle qui seront déployés dans les entités courant 2018.

### 6.3 Risques fiscaux

La Direction Fiscalité Groupe a un rôle d’information et de veille réglementaire auprès de l’ensemble des entités du Groupe. Par ailleurs, elle est régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes. A ce titre, elle valide, d’une part, la mise en œuvre des règles de l’intégration fiscale (article 223 A et suivants du code général des impôts) pour le Groupe et, d’autre part, établit avec la direction comptabilité Groupe la situation en matière d’impôt sur les sociétés consolidées. Elle participe également à la mise en œuvre de procédures de documentation et d’archivage informatiques en matière de comptabilités informatisées destinées au respect de la réglementation fiscale, notamment dans le cadre des comités « CFCI » (Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées) dédiés pour chaque entité française. Enfin, elle anime, au sein d’un comité de pilotage la mise en place et le suivi de la réglementation relative aux échanges automatiques d’informations fiscales, résultant notamment de la réglementation américaine « FATCA » (Foreign Account Tax Compliance Act) ou de la transposition de la directive européenne DAC (Directive for Administrative Cooperation).

---

## NOTE 47 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

### Entrées de périmètre

- Groupama Holding Filiales et Participations
- Groupama Campus
- The Link Paris La Défense
  
- 1 OPCVM est entré dans le périmètre de consolidation.

### Changement de dénomination

Les entités suivantes changent de dénomination :

- Groupama Banque devient Orange Bank,
- Astorg 2 devient Cofintex 2.

### Opération de reclassement/fusion

La SCI Paris Falguiere a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine,

### Sorties de périmètre

- Les sociétés de courtage en assurance situées au Royaume-Uni Carole Nash, Bollington Limited, Matercover Insurance Services Limited et Compucar Limited ont été cédées au cours du mois de décembre 2017,
- La société ICADE a été cédée le 19 juin 2017,
- Groupama a cédé en date du 19 juillet 2017 sa participation de 95% dans la SCI du Domaine de Nalys,
  
- 3 OPCVM sont sortis du périmètre de consolidation.

	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2017			31.12.2016		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA CAMPUS	GIE	France	100,00	99,97	IG			
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG			
GROUPAMA HOLDING FILIALES et PARTICIPATIONS	Holding	France	100,00	99,97	IG			
ASTORG 2	Holding	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
COFINTEX 17	Holding	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
COMPAGNIE FINANCIERE D'ORANGE BANK	Holding	France	35,00	34,99	MEE	35,00	34,99	MEE
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,99	99,96	IG	99,99	99,96	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,96	IG	99,99	99,96	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,99	IG	50,00	49,98	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT ET CAUTION	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	33,99	MEE	35,00	34,99	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	99,52	99,49	IG	99,52	99,48	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,76	IG	100,00	99,76	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,99	MEE	35,00	34,99	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike	Assurance	Grèce	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	49,99	MEE	50,00	49,98	MEE

A : Agrégation    IG : Intégration globale    MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2017			31.12.2016		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
CAROLÉ NASH	Courtage	Royaume-Uni				91,40	91,37	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume-Uni				49,00	48,98	MEE
MASTERCOVER Insurance Services Limited	Courtage	Royaume-Uni				100,00	99,97	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage	Royaume-Uni				49,00	48,98	MEE
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
ORANGE BANK (ex-Groupama Banque)	Banque	France	35,00	34,99	MEE	35,00	34,99	MEE
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actifs	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actifs	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
ICÂDE	Immobilier	France				13,00	12,94	MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
SCI WINDOW LA DEFENSE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
79 CHAMPS ÉLYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,97	IG
SOCIÉTÉ FORÊSTIÈRE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,97	IG
FORDEV	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA GAN PARIS LA DEFENSE OFFICE	OPCI	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA GAN RETAIL FRANCE	OPCI	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
THE LINK PARIS LA DEFENSE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG			
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,86	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,86	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,86	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,86	IG
9 MAËSHERBES	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,86	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,86	IG
44 THEÂTRE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,86	IG
SCI UNI ANGÈS	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
99 MAËSHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
SCA CHÂTEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,99	IG
102 MAËSHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
LÈS FRÈRES LUMIÈRE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
CAP DE FOUSTÉ (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG
PARIS FALGUIÈRE (SCI)	Immobilier	France				100,00	99,97	IG
CHAMALIÈRES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,99	MEE	50,00	49,99	MEE
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,99	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,08	MEE	74,10	74,08	MEE
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France				100,00	99,98	IG
SCI CHÂTEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
ASTORG STRUCTUR GAD D	OPCVM	France	99,99	99,97	IG	99,99	99,96	IG
GROUPAMA TRÉSORERIE IC C	OPCVM	France				26,63	26,62	MEE
ASTORG CTT D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	99,68	99,65	IG
GROUPAMA AÆXA D	OPCVM	France				100,00	99,97	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2017			31.12.2016		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES ID D	OPCVM	France	99,66	96,92	IG	99,65	99,62	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	20,39	20,29	MEE	31,04	31,03	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO IC C	OPCVM	France	93,25	93,23	IG	65,87	65,85	IG
GROUPAMA CREDIT EURO ID D	OPCVM	France	59,08	59,07	IG	59,08	59,06	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	94,39	91,45	IG	94,35	94,32	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	99,88	99,85	IG	99,88	99,84	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG STRUCTUR LIFE D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA EONIA IC C	OPCVM	France	34,34	34,33	MEE	44,91	44,89	MEE
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	99,68	99,65	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	99,51	99,37	IG	87,92	87,89	IG
ASTORG CASH G D	OPCVM	France				81,14	81,12	IG
GROUPAMA CREDIT EURO GD D	OPCVM	France	44,09	44,08	MEE	44,09	44,08	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	99,47	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	100,00	99,75	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG MONETAIRE C	OPCVM	France	94,53	94,50	IG	92,62	92,59	IG
GROUPAMA CASH EQUIVALENT G D	OPCVM	France	53,71	53,71	IG	72,77	72,75	IG
ASTORG REPO INVEST D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA TRESORERIE P C	OPCVM	France	47,71	47,70	MEE			
ASTORG OBLIGATIONS CT G D	OPCVM	France	97,41	94,84	IG	94,04	94,02	IG
ASTORG OBLIGATIONS CT GA D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,97	IG

A : Agrégation    IG : Intégration globale    MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des immeubles".

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA  
EXERCICE 2017**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

Aux Actionnaires  
**GROUPAMA SA**  
8-10 rue d'Astorg  
75008 PARIS

### **OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société GROUPAMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

### **Fondement de l'opinion**

---

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

<i>Evaluation des provisions pour sinistres à payer – Contrats d'assurance non-vie</i> (Se référer aux notes 3.12.2 et 24.1 de l'annexe aux comptes combinés)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les provisions pour sinistres à payer relatives aux contrats d'assurance non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 11 477 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).</p> <p>L'estimation des provisions techniques est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques). Cette évaluation intègre également l'évaluation des sinistres tardifs.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des modèles actuariels à retenir, des hypothèses de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan, de l'importance du jugement de la direction et de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes, en ayant recours à nos actuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,</li> <li>• Apprécier la pertinence des méthodes utilisées pour l'estimation des provisions,</li> <li>• Apprécier le caractère approprié des hypothèses actuarielles relatives retenues pour le calcul des provisions,</li> <li>• Rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,</li> <li>• Procéder à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent,</li> <li>• Evaluer de manière indépendante à partir des données de la Société, ces provisions sur certains segments d'activité et apprécier leur caractère raisonnable.</li> </ul>

**Valorisation des instruments non cotés (classification en niveau 3 en IFRS)**

(Se référer aux notes 3.2.1 et 6.11 des annexes aux comptes combinés)

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Groupama détient des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur selon la norme IFRS 7.</p> <p>Ces instruments financiers représentent une valeur nette comptable de 2 547 millions d'euros à l'actif du bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2017.</p> <p>Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.</p> <p>Les modèles prennent également en compte certains risques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du degré de jugement important de la part de la Direction dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 3 selon la norme IFRS 7 constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Les diligences que nous avons menées ont consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment par la vérification de l'existence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles réalisés par la direction, Comparer la valeur retenue par la direction avec les dernières transactions observées sur le marché pour le titre étudié ou un comparable quand cela était possible,</li> <li>• Lorsque le titre est valorisé sur la base d'un modèle interne, faire appel à nos experts internes, de manière à : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyser la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus,</li> <li>○ Effectuer une analyse critique de la construction du modèle et des données en entrée utilisées pour la valorisation,</li> <li>○ Réaliser une contre-valorisation indépendante, sur un échantillon d'actifs, en utilisant nos propres modèles de valorisation.</li> </ul> </li> </ul>

**Evaluation de la provision pour risques croissants (Dépendance)**

(Se référer aux notes 3.12.2 et 24.1 des annexes aux comptes combinés)

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Pour les opérations d'assurance des risques de perte d'autonomie, une provision pour risques croissants est constituée pour les écarts temporels existants entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré.</p> <p>La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2017, la provision pour risques croissants s'élève à 525 millions d'euros brute de réassurance.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• taux d'actualisation ;</li> <li>• lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille.</li> </ul>	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes, avec l'aide de nos actuaires internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la conception du modèle actuariel pour apprécier le risque que le montant de la provision calculée soit faussée en appréciant l'environnement de contrôle interne et en recalculant la provision de manière indépendante, sur base d'échantillon ;</li> <li>• Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les principes et méthodologie de détermination du taux d'actualisation ;</li> <li>○ La pertinence de la méthodologie de détermination des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.</li> </ul> </li> </ul>

---

## Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

---

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPAMA SA par l'assemblée générale du 25 juin 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 12 septembre 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 19<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 18<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

---

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 19 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Christine Billy

Pascal Parant

Nicolas Dusson